

G.A.R.S.
Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe

RECHERCHES
SUR
LE FRANÇAIS
PARLE

N°7 - 1985



1986

publications

UNIVERSITE DE PROVENCE

29, avenue Robert-Schuman - 13621 Aix-en-Provence cedex 1

etc

© **Université de Provence**
Service des Publications

Dépôt légal 3ème trimestre 1986
I.S.B.N. n° 2-85399-141-5

PRÉSENTATION

Le 29 août 1985, Jean Stéfanini nous a quittés. La publication de notre revue continue. Ce numéro 7 est en partie un hommage à sa mémoire.

Maurice Molho, son ami proche, pouvait mieux que tout autre évoquer le long chemin parcouru et indiquer les lignes de force d'une trajectoire. Une interview réalisée en 1984 par une de ses étudiantes, Véronique Xatard, lui avait permis de faire le point, de donner leur poids à des prises de position qui viennent rappeler que l'historien des théories du langage prompt à prendre connaissance des travaux contemporains travaillait à partir de convictions très nettes.

Les autres contributions poursuivent un travail commencé à ses côtés il y a neuf ans. Dans le cadre de son séminaire, nous avons, pendant toutes ces années, discuté chaque numéro du GARS. Il nous faudra continuer seuls.

Cette livraison comporte les rubriques habituelles, histoire de la grammaire et syntaxe.

Pierre Swiggers prolonge la réflexion menée par Jean Stéfanini, dans le n° 2 de cette même revue, sur le point de vue "sociolo-

gique" de Meillet ¹. Sonia Branca-Rosoff poursuit un travail sur l'histoire de la norme au XIXe siècle.

Trois articles explorent la syntaxe du français parlé, en examinant des unités syntaxiques assez larges : Colette Jeanjean étudie les contextes qui favorisent l'emploi du sujet de type *un N* et montre qu'on peut les décrire à partir des propriétés de la construction verbale (modes, aspects, temps, modalités d'assertion) et des propriétés des classes de verbes; Laurence Salze et Christine Rouget constatent qu'on ne peut se satisfaire de la classification traditionnelle des énoncés en *ce qui* ... *ce que* et qu'il faut répartir ces tournures en quatre types distincts. Claire Blanche-Benveniste examine le statut de "*une chose*" dans la syntaxe verbale et montre que les emplois de cette pro-forme continuent des emplois que connaissait l'ancien français.

¹ Jean STEFANINI (1979), "Sur une première rencontre de la linguistique et de la sociologie : relecture d'Antoine Meillet", *Recherches sur le français parlé*, 2, 9-24.

ELOGE DE JEAN STÉFANINI
par M. Maurice MOLHO *

Jean Stéfanini, linguiste français et membre de notre Société, est mort à Marseille le 29 août de la présente année, moins de deux semaines après le jour de ses soixante-huit ans. Une amitié ancienne et sans ombre, ainsi qu'une communauté de formation et d'intérêts, m'ont sans doute valu le douloureux honneur d'avoir à évoquer devant vous sa mémoire.

Je retracerai d'abord brièvement ses origines et son début dans la carrière.

Né à Marseille, dans le quartier de la Joliette (aimait-il à dire), le 14 août 1917, Stéfanini fait ses études primaires et secondaires au Lycée Thiers, de 1924 à 1934. Il passe par la Première Supérieure au Lycée Louis-le-Grand à Paris, entame à la Sorbonne une licence ès-lettres qu'il termine à Aix en 1939, en même temps qu'une licence en droit. Cette même année, il fait ses débuts dans l'enseignement comme professeur délégué au lycée Saint-Charles de Marseille.

* M. Maurice MOLHO a prononcé cet éloge devant la Société de Linguistique de Paris, le 14 décembre 1985.

Par une lettre du 25 janvier 1986, M. André CREPIN, administrateur de la Société, nous autorise à publier ce texte dans notre revue. Nous remercions M. Crépin et le bureau de la Société de Linguistique de Paris.

Mobilisé en 1939, il revient à Aix en 1940 pour y réaliser un Diplôme d'Etudes Supérieures qui lui vaut la mention TRES BIEN et le Prix Cézanne. En 1944, il passe l'agrégation de grammaire (concours retardé) où il est reçu premier.

Son premier poste d'agrégé est encore au lycée Saint-Charles, qu'il n'abandonnera qu'à la rentrée 1951 pour débiter comme Assistant de langues classiques à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence. Il y restera jusqu'à la fin, suivant ainsi le conseil qu'il donnait volontiers à ses amis, de faire carrière sur place.

L'homme, la plupart d'entre vous l'ont connu : cette silhouette rablée, ce pas toujours alerte, un regard vif, perçant, derrière les lunettes minces, toujours prêt à sourire ou à rire, à saisir des idées au vol. Bref, l'esprit même rendu sensible dans un visage d'homme.

C'est de son intelligence, singulièrement clairvoyante et créatrice, que je souhaiterais maintenant vous entretenir.

En 1947, Jean Stéfanini engage sous la direction de R.L. Wagner un Doctorat d'Etat sur la voix pronomiale en français. Sans doute est-ce à l'occasion de ces recherches et sur le conseil de Wagner que Stéfanini a rencontré Gustave Guillaume, qui l'accueillit avec cette générosité de coeur et d'esprit qu'il témoignait toujours aux jeunes chercheurs.

La rencontre de Guillaume est de celles qui vous marquent. Personnage imposant, majestueux, qui ne sortait plus guère de chez lui que pour se rendre à la conférence, à quelques pas d'ici, son audience se restreignait en ce temps-là à quelques fidèles. Stéfanini a fréquenté Guillaume comme Moignet, comme Pottier, comme moi-même. Les uns, retenus loin de Paris, ont entretenu avec lui un commerce épistolaire assidu, lui rendant visite au Square Delambre. D'autres ont eu la chance d'assister régulièrement à la conférence du jeudi.

C'était le temps où la "philologie" (c'était le nom universitaire de notre discipline) s'obstinait dans un pointillisme histori-

ciste soucieux surtout de proscrire de son horizon tout ce qui aurait ressemblé, fût-ce de loin, à une conceptualisation théorique. Guillaume apportait alors à qui voulait bien lui prêter attention une théorie générale du langage en laquelle s'inscrivaient les langues particulières, sans qu'il soit jamais porté atteinte à leur spécificité. Personne plus que Guillaume n'était attentif aux faits, et même à de très petits faits (il nous apprenait à les débusquer, car ils ne sont pas toujours évidents), afin de les intégrer dans un système d'explication qui les rendait intelligibles, tirant d'eux sa preuve et son sens en même temps qu'il conférait sens et ordre à ce qui nous était trop souvent présenté comme une collection de savoirs invertébrés.

Je voudrais ajouter, pour mieux faire comprendre, à plus de trente ans de distance, l'attrait qu'exerçait sur nous la pensée de Guillaume, que nous venions les uns et les autres de la grammaire historique, et que tout d'un coup nous comprenions qu'il n'y avait pas lieu d'y renoncer pour nous en remettre, dans notre inquiétude théorique, à tel ou tel structuralisme a-historique, mais que bien au contraire une langue n'était jamais rien d'autre, au premier chef, que l'histoire, elle-même systématique, du système qu'elle développe dans le champ de l'histoire linguistique. Historiens et comparatistes, nous sortions de chez Guillaume confortés dans notre conviction que le propre du langage est bien de se construire de plus en plus et de mieux en mieux dans l'espace systématique qui lui est imparti.

Les premiers travaux de Jean Stéfanini se situent dans cette perspective, aussi bien ses "Remarques sur la syntaxe d'*après que* en français moderne" (1953) ¹, suivies des "Nouvelles remarques" sur le même sujet (1955) ², ou son étude sur "la tradition grammaticale française et les temps surcomposés" (1954) ³.

C'est un peu plus tard, en 1959, que se développe dans le *français moderne* une polémique sur la nature et la définition des faits linguistiques. Stéfanini en prend sa part, en même temps que Gérard Moignet et Roch Valin. A ceux qui objectaient à Guillaume et à ses élèves d'ignorer les faits ou d'y passer outre, Stéfanini rappelle

dans "le système et les faits en linguistique" (1959) ⁴, que le propre des faits est de se définir dans leur rapport à l'édifice systématique où ils fonctionnent non point en tant qu'occurrences aveugles, mais comme facteur de l'explication théorique.

La thèse de Stéfanini sur "la voix pronominale en ancien et en moyen français" (elle a été soutenue en 1962) est conçue dans ce même esprit. Ce livre, qui est une référence classique en linguistique française, ordonne et théorise un matériel philologique considérable, analysé dans le dernier détail. A partir de la théorie inscrite dans la profondeur du système et fondée sur le dédoublement, pour l'obtention d'un moyen, entre personne flexionnelle (agissante) et personne pronominale (patiente) — l'agir et le pâtir se compensant réciproquement dans un alliage en proportion variable d'actif et de passif —, le linguiste suit pas à pas et périodise la construction des habitudes discursives observables dans la langue ancienne et, le cas échéant, jusque dans la langue classique et dans le français d'aujourd'hui.

Ce livre, outre son très grand intérêt théorique, reste pour nous un modèle d'analyse de textes, constamment référés d'une part à la donnée de système et d'autre part aux conditions de mentalité dans lesquelles les sujets manipulaient leur propre système en vue d'en tirer des effets expressifs adéquats. Il y a dans les analyses de Stéfanini des vues d'une telle profondeur sur la manière de penser et de parler (au sens saussurien et post-saussurien de ce terme) que cette thèse me paraît constituer, dans la perspective restreinte qui est la sienne (le jeu des voix verbales), une histoire réussie de la parole française.

Jean Stéfanini a été — je ne saurais trop le rappeler — un très grand historien de la langue — ce qu'il tenait tant de sa formation "philologique" (celle de son maître Brun) que de la théorie linguistique dont il recueillait l'héritage chez Guillaume.

L'originalité de Stéfanini est d'avoir porté très loin l'intérêt pour l'histoire linguistique : je ne crains pas de trahir sa pensée si je dis qu'à ses yeux l'histoire linguistique de la langue se

doublait d'une histoire de la linguistique — c'est-à-dire des mélanges et appareils cognitifs destinés à saisir et à informer l'histoire linguistique de la langue.

Dès ses premiers travaux on perçoit sa curiosité à l'endroit de l'histoire de la grammaire. Ainsi "Grammaires classiques et classicisme grammatical" dans l'*Hommage au Doyen Gros* (1959) ⁶, "Le sens du terme 'occitanique' chez Fabre d'Olivet" (1961) ⁷, "Dictionnaires provençaux inédits du XVIIIe siècle" (1964) ⁸, "Humanisme et provençalisme au XVIIIe siècle" ⁹, et surtout une remarquable thèse complémentaire, imprimée en 1969 : "Un provençaliste marseillais, l'Abbé Féraud" ¹⁰, qui retrace le panorama des pratiques de l'apprentissage pédagogique et linguistique à la fin du XVIIIe siècle.

Depuis longtemps déjà, lorsqu'on mettait Stéfanini sur sa propre pratique de linguiste, il répondait volontiers : "Je ne suis qu'un modeste historien de la grammaire". Derrière des curiosités qu'on aurait eu tort de prendre pour un goût de l'anecdote, cet esprit inquiet s'inquiétait des grandes théories qui ont façonné l'histoire de notre discipline. J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'assister à Aix au séminaire qu'il animait sur le *De Causis Linguae Latinae* de Scaliger, dont il nous promettait l'édition et la traduction. De là, à partir de 1975, de nombreux travaux sur ces questions : "Tradition grammaticale et arbitraire du Signe" (1975) ¹¹, "Jules César Scaliger et son *De Causis Linguae Latinae*" (1976) ¹², "Une étape de la grammaire aristotélicienne : J.C. Scaliger et son *De Causis Linguae Latinae*" (1976) ¹³, "De la grammaire aristotélicienne" (1977) ¹⁴, "J.C. Scaliger et le problème des origines du langage dans le *De Causis*" (1977) ¹⁵, "Une étape dans l'histoire de la linguistique : la *Minerva* de Sanctius" (1978) ¹⁶.

Stéfanini est bien le contemporain de Chomsky et de ses *Cartesian Linguistics* : chez ces deux linguistes, un même souci de rapporter la théorie linguistique à sa propre phylogénie.

Stéfanini concevait l'histoire de la linguistique non point comme une suite de révolutions intellectuelles ou ruptures épistémolo-

giques, mais comme un enroulement continué de la théorie sur elle-même, se reprenant sans cesse à reposer ses problèmes à partir des solutions successivement rencontrées. Ainsi se plaisait-il à dire de Guillaume qu'il était le dernier des modistes.

Rien n'aurait été plus vain à ses yeux que d'imaginer la mort d'une grammaire. Les grammaires ne meurent pas : tout au plus se déproblématisent-elles, ce qui revient à dire que la théorie linguistique ne fait que rechercher une nouvelle position de son problème, qui toujours et partout est celui de la nature du langage.

Je voudrais dire enfin que cette position intellectuelle à laquelle j'identifie mon souvenir de Jean Stéfanini a fait de lui un linguiste prompt à percevoir dans le devenir de la théorie linguistique un progrès intellectuel qui, passant par l'intelligence du linguiste — de tous les linguistes — s'érigerait aussitôt en progrès de l'intelligence collective.

Alors que trop souvent chacun de nous reste attaché à sa propre conception et — qui pis est — à sa propre pratique, Stéfanini est toujours resté attentif aux métamorphoses, c'est-à-dire aux conquêtes, de notre discipline. Ainsi de l'intérêt qu'il a tout de suite porté à la grammaire générative dès qu'elle est arrivée, avec quelque retard, sur le marché de l'intelligence européenne. Il n'hésitait pas à entrer dans des pratiques qui originellement n'étaient pas les siennes, et à travers lesquelles il retrouvait une problématique à la fois nouvelle et ancienne, et dont il concevait parfaitement qu'elle n'avait fait que changer de lieu.

Mais le plus remarquable chez cet être était cette générosité intellectuelle qui le poussait à toujours mettre son talent et le modeste pouvoir que confère parfois l'Université au service des novateurs en attente de reconnaissance. C'est Stéfanini qui a encouragé les premières recherches de Claire Benveniste, de Van den Eynde, de Cerquigliani, de Benoit de Cornulier, de Gilles Gaston Granger et surtout de Maurice Gross, dont il a marqué la carrière en le faisant venir à Aix-en-Provence comme Professeur Associé.

Cette disponibilité de Stéfanini, son efficacité au bénéfice des progrès de la théorie, constituent à mes yeux un trait majeur d'intelligence et d'humanité. Un maître est tout entier dans son rayonnement : ainsi était, paraît-il, Antoine Meillet. Du moins est-ce sous cet aspect que Guillaume nous représentait le personnage. Tous ceux qui ont connu Jean Stéfanini savent qu'il était de ce même lignage.

Maurice MOLHO
Université de Paris IV

★

NOTES

- 1 Annales de la Faculté des Lettres d'Aix, XXVII.
- 2 Annales de la Faculté des Lettres d'Aix, XXIX.
- 3 Annales de la Faculté des Lettres d'Aix, XXVIII.
- 4 *Le Français moderne*, XXVII, 1.
- 5 Aix, Ed. Orphrys, in 8°, 753 p.
- 6 *Hommage au Doyen Etienne Gros*, Gap, Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Aix-en-Provence.
- 7 *Actes du IIe Congrès international de Langue et Littérature du Midi de la France*, Aix-en-Provence, 1958.
- 8 *Revue de linguistique romane*, XXVIII.
- 9 *Actes du VIIe Congrès de l'Association Guillaume Budé*, Paris, Les Belles Lettres, 1964.
- 10 Aix, Ed. Orphrys, in 8°, 406 p.
- 11 *Mélanges Mounin. Cahiers de Linguistique, d'Orientalisme et de Slavistique*, 5-6, Université de Provence.
- 12 H. PARRET (ed.), *History of Linguistic Thought and Contemporary Linguistics*, Berlin-New York, W. de Gruyter.
- 13 A.Y. NIEDEREHE et H. HAARMANN (ed.), *In Memoriam Friedrich Diez. Akten des Kolloquiums zur Wissenschaftsgeschichte der Romanistik*, Amsterdam, J. Benjamins.
- 14 A. JOLY et J. STÉFANINI (pres.), *La Grammaire générale des Modistes aux Idéologues*, Lille, Public. de l'Université de Lille III.

- 15 *Revue des Sciences Humaines*, n° 166, avril-juin 1977, Public. de l'Université de Lille III.
- 16 *Mélanges à la mémoire d'André Joucla-Ruau*, Public. de l'Université de Provence.
- N.B. Une bibliographie exhaustive des travaux de Jean STÉFANINI est actuellement en cours d'élaboration grâce aux soins de Véronique XATARD, étudiante à Aix-en-Provence, qui a eu la courtoisie de mettre son fichier à notre disposition. Qu'elle en soit ici remerciée.



ENTRETIENS AVEC JEAN STÉFANINI *

Les 20 et 21 juin 1984, j'ai enregistré ces entretiens à l'université dans le bureau de Monsieur Stéfanini (salle 285). Ils durent 120 minutes et représentent ces pages de transcription.

C'était, lorsque je l'ai fait, un travail en vue d'un mémoire de D.E.A. en linguistique française. J'avais préparé mes questions en lisant et relisant certains textes, en particulier plusieurs écrits de Monsieur Stéfanini et les notes prises au cours de ses séminaires des années 1982-83, 1983-84. Monsieur Stéfanini a lu et approuvé cette transcription. C'est maintenant un hommage à sa mémoire.

J'ai cru bon de transcrire certains passages que j'avais écartés dans la première version : il m'a semblé que tous les détails de ces entretiens étaient maintenant devenus précieux pour nous.

* J'ai établi une ponctuation et ajouté des notes pour donner certaines références utiles. J'ai également "standardisé" certaines formes de parole dite familière (*ne* de négation; *ça* développé en *cela* ou *ce*).

Claire BLANCHE-BENVENISTE et Colette JEANJEAN m'ont aidée dans ce travail.

- Les initiales J.S. désignent Jean STÉFANINI, professeur d'histoire de la langue française à l'Université de Provence-Aix.
- Les initiales V.X. désignent Véronique XATARD, étudiante à l'Université de Provence-Aix.

☆

V.X. — La question de l'origine du langage n'est pas à poser, ce n'est pas un problème linguistique depuis l'interdit promulgué à la Société de Linguistique en 1866. Les raisons de cet interdit sont diverses et d'ordre plus ou moins linguistique comme le dit notamment Vendryes¹. Toutefois dans un de vos articles² vous mentionnez que, sans violer l'interdit, Gustave Guillaume donne à cette question une place dans l'étude des états successifs qu'a pris la langue dans la pensée; en d'autres termes, il lui donne une place dans l'étude de l'institution de la langue. Institution qui a consisté pour l'humanité à perfectionner sans cesse la représentation, en langue, pour mieux exprimer le discours. On peut donc penser que la discussion sur l'origine du langage a des chances d'être renouvelée en linguistique. A quelles conditions pourrait-elle l'être ?

J.S. — Historiquement, l'interdiction de 1866³ s'explique par le fait que la Société de Linguistique n'est pas seule de son espèce; elle est pratiquement en lutte avec au moins une autre société où se regroupent, en gros, des gens qui sont des amateurs distingués — alors que la Société de Linguistique tend à être de plus en plus une société de professionnels, de gens dont c'est le métier d'étudier, d'enseigner la linguistique. Or bien sûr les problématiques ne sont pas les mêmes : les gens de la Société de Linguistique sont des comparatistes. Des comparatistes qui naturellement s'occupent du domaine central du comparatisme à cette date, c'est-à-dire les langues indo-européennes, alors que les amateurs très souvent s'intéressent à un autre domaine, notamment les langues exotiques. Et actuellement, par exemple, Sylvain Auroux⁴ montre bien comment les études amérindiennes se sont développées en France dans un cadre qui est essentiellement un cadre d'amateurs. Il y a quelques tentatives d'Etat. La plus malheureuse, c'est l'expédition qui va précéder la tentative de Napoléon III sur la conquête du Mexique; là, il y a eu une mission officielle de linguistes pour le Mexique; mais enfin, en gros, ce sont des amateurs, des gens qui ont été administrateurs des colonies, qui, pour une raison ou pour

une autre comme Lucien Adam ont été à l'étranger, se sont intéressés à des langues amérindiennes et par conséquent les étudient pour le plaisir. Ils sont des descripteurs, donc ils ne sont pas des indo-européanistes habitués à étudier les langues dans leur devenir et d'un point de vue comparatiste. Alors, bien sûr, le problème de l'origine pour les indo-européanistes, ça ne rappelle qu'une erreur grossière, celle qui, au tout début de la grammaire comparée, laissait croire aux gens qu'une langue comme le sanskrit était proche des débuts de l'humanité parlante. Or on sait de plus en plus, au fur et à mesure qu'on avance dans le siècle, qu'il y a probablement des centaines, on pense alors des centaines de milliers d'années avant l'origine des langues indo-européennes, et par conséquent, l'origine ne concerne pas les indo-européanistes. Ajoutons que pour eux c'est un problème favori de la grammaire générale et des grammaires antérieures, avec lesquelles ils tiennent à rompre. Il ne faut pas oublier que le cadre de la grammaire générale reste souvent un cadre de pensée fréquent pour ceux que j'appelle les amateurs et que par conséquent les professionnels doivent se mettre en garde contre ce cadre.

V.X. — Oui mais la façon dont Gustave Guillaume le pose

J.S. — Eh bien, Gustave Guillaume, précisément, se trouve être à la fois par certains côtés un amateur; ce n'est pas un professionnel, ce n'est pas un professeur de linguistique. Les premiers ouvrages de Guillaume, Guillaume avant Guillaume, sont des ouvrages de grammaire générale et par conséquent, il ne partage pas cette espèce d'aversion des professionnels pour les amateurs.

V.X. — Aujourd'hui, on peut donc penser que ce n'est pas un problème non linguistique comme on l'a pensé depuis 1866.

J.S. — Non, on pense que c'est un problème pluridisciplinaire. Il se trouve qu'à l'heure actuelle, les meilleures réponses sont pour l'instant données par des anthropologues comme Leroi-Gourhan ⁵.

V.X. — Donc, ce n'est pas un problème proprement linguistique, sauf peut-être de la façon dont le pose Guillaume qui est liée, je crois, au phénomène d'abstraction de langue ⁶ ?

J.S. — Voilà exactement comment et pourquoi un linguiste refuse le problème : si on reprend la formule de Culioli ⁷, "le linguiste étudie la faculté humaine de langage à travers les langues", il est bien certain qu'on ne peut pas appliquer cette définition à l'étude de l'origine du langage, puisqu'on ne voit pas comment on pourrait étudier le problème du langage à travers une langue qui serait la langue primitive de l'humanité que personne ne connaît. Cela étant, il n'en demeure pas moins qu'aux yeux de Gustave Guillaume, le problème même du langage, le problème de l'expression de la pensée à l'aide de mots — pour le dire de façon concrète — est un problème qui se pose dès l'instant où des hommes ont parlé, et que par conséquent on doit avoir au moins des hypothèses là-dessus. Je dois dire que la façon dont le pose Guillaume est très très proche de la façon dont le pose un homme comme Condillac : l'idée qu'il y a d'abord, si l'on veut (et dit en termes saussuriens ou guillaumiens) il y a d'abord du discours; un beau jour, quelqu'un a poussé un cri et ce cri a été compris par d'autres; et c'est à partir de ces premières manifestations de parole, de discours, que peu à peu va se créer une langue, va peu à peu se faire une construction symbolique qui est la langue au sens guillaumien. On est obligé de partir du discours en disant "un jour quelqu'un a dit" et essayer d'imaginer comment, de ces manifestations primitives de discours a pu s'élaborer la langue. Et Guillaume est très clair là-dessus, au fur et à mesure que le système de la langue s'écarte des phénomènes de discours, au fur et à mesure se construit la langue. Mais ce souci reste évidemment un cas d'une abstraction qui paraît pour l'instant très difficile à concrétiser, à meubler si j'ose dire.

V.X. — A propos d'abstraction de la langue dans votre thèse ⁸, vous dites que la langue devient de plus en plus abstraite, évolue vers l'abstraction et que ça se manifeste à travers des exemples comme "*le train de Paris*" ou "*ils se battent*". Peut-on prévoir jusqu'où peut aller cette abstraction de la langue ?

J.S. — Je pense que c'est une erreur de jeunesse, jeunesse toute relative. Je veux dire par là que c'est une idée qu'ont nourrie les gens de la génération de Guillaume et d'autres encore et qui est un



vieux reste d'une opposition entre des langues dites évoluées (dites cultivées, tout ce que vous voudrez, en gros, langues des Européens) et des langues qui seraient supposées à la fois plus concrètes, plus attachées au réel, etc. Je pense que c'est une erreur qu'il faut définitivement rejeter. Il n'y a pas de langue qui ne soit abstraite et, incontestablement, je corrige le tir, si des gens comme Brøndal ont pu parler du français, "langue abstraite", c'est non pas dans le fait que le français serait une langue de pays particulièrement évolué et de gens particulièrement avancés sur le chemin du progrès spirituel mais tout simplement parce que c'est une des caractéristiques de la civilisation, de l'art, de la manière d'aborder les questions des Français, une certaine tendance à l'abstraction qui est très sensible dans le classicisme français, cette espèce de terreur devant le mot propre, cette espèce de fuite devant le réel, devant le concret, devant l'empirique; mais ça, c'est un trait typologique et ce n'est pas du tout un trait d'un progrès quelconque en matière linguistique.

V.X. — A propos de linguistique historique et de grammaire comparée. Est-ce que la différence entre ces deux domaines, qui est liée pour certains à la périodisation, pour d'autres à un problème de définition de la grammaire comparée, pour Leroy, Pedersen, Meillet par exemple⁹, est-ce qu'en fait ce n'est pas un problème de méthode liée à ce que l'on cherche et est-ce qu'on peut dire que de la grammaire comparée à la linguistique historique, la conception de l'idiome et celle de la linguistique changent ?

J.S. — Premier point, la grammaire comparée et la grammaire historique, ce n'est pas la même chose. La grammaire comparée contient forcément la distinction synchronie-diachronie et la diachronie, ce n'est pas l'histoire. Je veux dire que le grammairien de grammaire comparée sait qu'il opère sur des états de langue, c'est-à-dire sur des synchronies; donc il a la nécessité d'étudier la langue dans des états synchroniques, successifs par la force des choses puisqu'il y a un seul état synchronique qui est contemporain de lui. Par conséquent, la grammaire comparée aboutit à l'établissement d'une série

d'équations et puisqu'on parlait d'abstraction, c'est quelque chose de très abstrait puisque Saussure arrive par une série d'équations à poser l'existence de phonèmes comme de véritables "x", c'est-à-dire sans être en état de dire comment phonétiquement, réellement et concrètement ils se prononçaient, ils se réalisaient. Mais la méthode comparée lui permet d'en poser l'existence et chacun sait que cette existence une fois posée, la suite des travaux historiques et la découverte du hittite confirment cette hypothèse, cet "x" posé par Saussure. En grammaire comparée nous avons donc une série d'états synchroniques aboutissant à former par exemple la diachronie du latin depuis l'époque indo-européenne, la diachronie du grec, etc., une série de diachronies.

La grammaire historique, elle, va utiliser obligatoirement la méthode comparée, je dirai que c'est le seul élément sûr de sa recherche. Seule la grammaire comparée peut faire passer du système phonologique du français du XIIe siècle au système phonologique du français classique du XVIIe siècle par exemple. Seule la linguistique comparée me donne les équations qui réunissent, qui font passer, par exemple, du /we/ du XIIe siècle à /wa/ du XVIIe siècle — c'est une série d'équations. La grammaire historique, elle, va essayer de nourrir ces équations par les données de l'histoire. C'est-à-dire par tout ce que l'historien de la langue peut tirer de l'observation des textes, des données, des commentaires des grammairiens et tout ce que l'ensemble des documents dont disposent normalement l'historien et l'histoire lui permet d'établir, soit pour expliquer le passage d'un état à l'autre si c'est possible, soit pour préciser les dates exactes de ce passage, etc.

V.X. — Ce n'est pas gênant de parler de grammaire historique quand dans Saussure¹⁰ on lit qu'on ne peut parler de grammaire historique dans la mesure où le mot grammaire n'est applicable qu'à la synchronie, que par définition une grammaire est synchronique ?

J.S. — Je crois qu'à partir de l'instant où on a une diachronie bien posée, il relève des sciences historiques d'essayer d'expliquer

le passage de l'une à l'autre, d'une synchronie à une autre synchronie. Ceci est d'ailleurs classé par Saussure, plus ou moins nettement, parmi les possibilités puisque Saussure explique que l'innovation en linguistique, ce qui explique le passage d'une synchronie I à une synchronie II, ceci relève du discours. Or seul l'historien a des traces de discours. Le discours, il le saisit, sauf depuis une date récente, sous la forme de documents écrits (après tout, depuis maintenant près d'un siècle, on a des documents sonores sur l'évolution du français mais enfin peu importe); dans la majorité des cas, il y a des documents écrits qui renseignent sur des phénomènes de discours. Et c'est à partir de ces phénomènes de discours, à partir de tel texte, de telle tournure de phrase rencontrée chez tel écrivain, qu'on peut essayer de retrouver les causes qui expliquent le passage d'un état à l'autre, les innovations de discours qui vont entraîner un changement de langue. Mais ceci est évidemment en dehors de la saisie et synchronique et diachronique car diachronique ne se sépare pas de synchronique. Une diachronie, c'est une addition de synchronies et pas plus, une mise en rapport de synchronies.

V.X. — Est-ce que la différence entre linguistique historique et grammaire comparée n'est pas aussi le germe ou la naissance de la linguistique comme science ? Parce que selon les linguistes, on ne pose pas cette naissance au même moment. Pour Saussure ¹¹ par exemple, j'ai l'impression que c'est au moment des néo-grammairiens, pour vous ¹² la linguistique se veut une science avec la grammaire comparée, puis pour d'autres encore on peut la situer au moment de Saussure, de Troubetzkoy ou même de Chomsky ¹³. En fait, à quelles conditions la linguistique est-elle une science ?

J.S. — D'abord, bien sûr, les réponses vont varier suivant la définition que chacun se donne et se fait de la science. Ensuite, je pense que tout de même, sur un plan historique, il se trouve que la linguistique s'est posé à un moment donné un problème et que ce problème, elle l'a résolu après avoir trouvé la méthode pour le résoudre. Je veux dire que, pendant des siècles, le problème de l'origine des

différentes langues connues et pratiquées a tourmenté les esprits, différentes hypothèses ont été formulées. C'est à peu près le sujet de Droixhe ¹⁴, *La Linguistique et l'appel de l'histoire* (le titre est joli et dit bien ce qu'il veut dire). Et il se trouve qu'à un moment donné, les linguistes ont élaboré LA méthode, méthode comparative, qui permettait d'apporter à ce problème une réponse sûre et certaine dans des données très limitées et très précises. Je tiens pour ma part que les premières réponses datent du XVIIIe siècle, puisque c'est le moment où, d'un côté, la parenté des langues celtiques est établie sur des bases, sur des données solides et où, surtout, on découvre ce phénomène qui n'était pas du tout évident et qui est la parenté des langues finougriennes. L'idée que le finlandais et le hongrois étaient des langues d'origine commune ne crevait pas les yeux; il fallait vraiment le découvrir; on le découvre et comme souvent dans les découvertes scientifiques, on le découvre simultanément du côté du Nord avec Ramus Rask ¹⁵, du côté hongrois avec Gyarmathi ¹⁶. Et, à ce moment-là, c'est la première manifestation d'une méthode qui est la méthode comparative. Rask de son côté, Gyarmathi de l'autre, ont des procédés de travail très précis; ils savent ce qu'ils doivent comparer pour que les ressemblances soient probantes, je veux dire, prouvent la commune origine des langues. Ils savent qu'ils doivent s'adresser à la morphologie, etc., que la ressemblance entre deux mots isolés n'est jamais une preuve, etc., et ensuite, bien sûr, cette méthode comparée va trouver son champ d'élection parce qu'elle va porter sur les langues les plus prestigieuses : le latin, le grec, le sanskrit, et sera appliquée ensuite à d'autres langues. On peut discuter sur la question de savoir dans quelle mesure la découverte de la parenté des langues sémitiques, arabe et hébreu, hébreu et arabe, n'est pas également une découverte antérieure.

V.X. — Là, c'est une question de méthode.

J.S. — Une science est inconcevable sans une méthode précise et définie.

V.X. — Mais est-ce que la méthode ne vient pas seulement à partir du moment où l'on a dégagé la nature de l'objet que l'on étudie ?

J.S. — Certainement pas, on a pratiqué plus ou moins intuitivement, plus ou moins spontanément la méthode et on a réfléchi ensuite sur cette méthode, sur ses limites et ses possibilités. C'est un homme comme Meillet par exemple, qui explique que d'une part la méthode comparée suffit à fonder la science linguistique, que d'autre part son domaine d'application est limité; que, au-delà de vingt siècles, le comparatiste perd ses droits. L'évolution des langues indo-européennes porte sur une vingtaine de siècles. Après, par exemple (et cela se pose très concrètement pour Meillet sous la forme suivante : est-ce qu'on est en état de prouver la parenté du groupe sémitique d'un côté, du groupe indo-européen de l'autre ?), il pense que la méthode comparée ne peut plus rien enseigner pour une telle durée de siècles. Elle a ses limites; elle ne peut porter que sur une tranche d'histoire réduite. Et ceci est dit très clairement, très nettement. Saussure, c'est essentiellement une réflexion sur les pouvoirs et les limites de la méthode comparée en linguistique et ce qu'elle implique sur la langue. Toute la théorie saussurienne de la langue est une justification de la méthode comparée en même temps qu'elle est nourrie par elle, nourrie par cette méthode.

V.X. — Pour en rester aux états de langue et à leur évolution, en ce qui concerne l'ancien français et le moyen français, il manque des critères qui permettraient de définir plus précisément les états homogènes de la langue¹⁷. Mais en ce qui concerne le français moderne, qu'est-ce qu'on peut dire ? On parle d'un seul état de langue ? On dit que certains systèmes de la langue ont subi des altérations ? Et est-ce qu'on peut déterminer lesquels ?

J.S. — Il est évident que le français n'est pas l'image à choisir pour avoir une idée claire de ce qu'est LE système d'une langue, pour l'excellente raison que le français est un objet de culture dans lequel se mêlent un très grand nombre de choses. Ne serait-ce que le fait qu'une majorité de Français a effectivement appris sa langue à

deux niveaux : il a appris le français comme chacun apprend sa langue maternelle pour l'entendre parler par la famille, les voisins, les gens qui l'entourent, et il se trouve qu'ensuite, la majorité des Français étant scolarisée, il l'a apprise à l'école, il l'a apprise sous forme écrite et il l'a apprise sous forme littéraire. Peu de Français qui n'aient appris dans leur jeunesse une fable de La Fontaine, qui, par conséquent, n'aient été mis en contact avec un état du français qui avait quand même trois bons siècles. Bien des tournures sont restées familières aux Français parce qu'elles sont chez La Fontaine. Le nombre de gens qui disent "et nous de rire et lui de s'esclaffer" parce que c'est dans La Fontaine est très élevé. Ce qui fait que le français, je le répète, est un état de langue très très composite. Lorsqu'un homme comme Gide écrit "je le pus voir" il est bien évident que ce n'est pas comme cela qu'il entendait parler autour de lui — même si son père était un professeur de faculté très distingué et les parents, des protestants un peu gourmés — mais il l'a lu dans les textes littéraires qu'il a appris très jeune à aimer et il lui paraît normal d'employer cette tournure.

V.X. — Oui, mais on peut penser que ce n'est peut-être pas à travers un modèle littéraire qu'on peut saisir un état de langue. Est-ce qu'aujourd'hui, en tout cas, depuis qu'on fait des études sur le français parlé, on ne peut pas dire "tel ou tel système du français a évolué" ? Comme par exemple, vous pouvez avoir montré pour ce qui est de la voix pronominale ou Wagner pour les phrases hypothétiques¹⁸ que, justement, il n'y a pas de grand changement d'un état à un autre, à des époques antérieures. Aujourd'hui, on ne peut pas dire, par exemple, pour tel système, les choses ont changé ? Par exemple, le système des relatifs ?

J.S. — Alors là, vous avez raison de poser la question parce que cela me permet de rappeler une position guillaumienne. Guillaume estimait qu'un système dure très longtemps. LE système, système du français, probablement sur de nombreux points n'a pas varié depuis des siècles. Je tiens que le système du verbe, pour l'instant, reste en gros

le même qu'aux origines. Il est très curieux de voir comment les formes surcomposées sont des formes du français depuis l'origine. C'est vraiment quelque chose qui est une innovation du français. Il est très rare de les trouver dans d'autres langues. Il y a quelques dialectes piémontais, etc. Donc un système qui est le même. Mais ce qui varie, c'est la norme. Et ce que je voulais dire au fond, si je précise ma pensée, c'est que le français actuel, ce n'est pas UNE norme mais c'est un mélange de plusieurs normes. Et dans le cas du relatif, je reste persuadé qu'il y a effectivement plusieurs normes qui se recouvrent. Il y a, disons, un emploi du relatif qui est l'emploi normé, celui en gros dont nous nous servons quand nous écrivons : "c'est l'homme *qui* est venu, *que* j'ai vu, *avec qui* j'ai parlé de ça et *dont* j'ai retenu la solution"; et cela, tout le monde l'écrit. Il y a un système avec "que" que tout le monde comprend, pratique quelquefois sans s'en rendre compte; c'est une autre norme du français.

V.X. — Là, vous parlez de systèmes mais ce ne sont pas des systèmes en langue; la langue étant un système de systèmes ?

J.S. — Non, non. Tout le problème est de savoir si vraiment j'ai besoin de poser deux systèmes du relatif. Je ne suis pas sûr que je sois tenu de poser deux ou trois systèmes du relatif. Il y a peut-être un système du relatif et plusieurs normes différentes du relatif. Disons un système du relatif qui serait en gros "l'homme qui est venu", qui semble bien quelque chose de solide, d'établi, et ensuite différentes normes qui, à partir de cela, admettent ou n'admettent pas un certain nombre de constructions.

Je n'en sais rien. C'est vraiment un problème très très difficile, étant donné que, sur le relatif, incontestablement, s'exercent de puissantes actions de l'école, de la contrainte normée, etc.

V.X. — Mais, à partir de ce problème-là, on peut poser, en général et en schématisant, qu'il y a deux systèmes, un pour le français écrit, un pour le français parlé et on peut aussi dire qu'il n'y en a qu'un. Sur quoi reposeraient l'une et l'autre hypothèse ?

J.S. — Il faut bien le dire, avant Chomsky, les hypothèses reposent, qu'on le veuille ou non, sur l'idée d'apprentissage. L'idée, à laquelle Guillaume tenait beaucoup, que, lorsqu'on apprend sa langue, on ne peut l'apprendre que parce qu'il y a un système et parce qu'on construit un système. C'est la formule que reprendra Chomsky en disant "un moment vient où le petit enfant a un nombre de règles qui lui permettent de comprendre des phrases qu'il n'a jamais entendues et de faire des phrases qu'il n'a jamais entendu faire". Et Guillaume disait très volontiers : "sur l'emploi du subjonctif en français, des collègues, très savants, des universités allemandes ou anglaises qui ont lu des milliers et des milliers de pages d'excellent français etc., ont des doutes". Et il disait : "si je m'amuse à faire volontairement une faute d'emploi modal en français, le petit gosse de sept ans qui l'entend viendra se moquer de moi à la cuisine en disant 'il a dit je veux qu'il vient'." Le petit enfant de sept ans n'hésite pas là-dessus, il a le système du subjonctif du français. Et je crois que c'est vrai.

V.X. — Donc vous pencheriez plutôt pour dire qu'il s'agit d'un système, qu'il y a des normes différentes et que ces normes utilisent le même système. Mais actuellement, les études sur le français parlé ne permettent pas de l'affirmer, de le démontrer ?

J.S. — On voit mal comment on démontrerait l'identité d'un système à travers des effets de sens forcément différents. Lorsque je dis, par exemple, qu'en français, l'imparfait de l'indicatif me permet de dire indifféremment qu'un événement a eu lieu ou n'a pas eu lieu dans le passé (exemple qui a encore été repris ces jours-ci par les conférenciers du C.N.R.S.¹⁹). C'est l'exemple fameux de "cinq minutes après, le train déraillait". Cet exemple est parfaitement fondé, parfaitement vrai; donc on a là un temps, l'imparfait de l'indicatif, dont les possibilités d'emplois sont telles qu'elles vont d'une position à la contradictoire²⁰.

Alors, je pose en théorie que le système est le même, mais on est en droit de m'objecter qu'on ne voit pas très bien l'utilité de

poser un système qui aboutit à des effets de sens absolument antithétiques, en disant "c'est très joli, vous dites qu'il y a un système mais moi, je vous dis qu'il y a deux emplois que je juge incompatibles; et ce n'est pas parce que vous m'aurez dit qu'ils relèvent du même système que je vais admettre qu'ils sont compatibles".

Je serai très réservé sur le caractère contraignant de la démonstration. J'admets très bien que quelqu'un refuse la formulation que Guillaume a donnée du système des temps et des modes du français. Il existe quelques objections à ce système. Mais enfin il faut bien voir qu'à un moment donné, il y a une sorte de prise de position, d'option quasi-métaphysique sur la linguistique. On dit "Je choisis d'opérer avec la notion de système". Et Guillaume le dit lui-même très clairement : "les seules choses que nous constatons, ce sont des emplois de discours. Par hypothèse, je rattache ces emplois du discours à une position systématique et je garde ce système toutes les fois que vous n'arrivez pas à avancer contre ma théorie un contre-exemple formel, caractéristique, définitif". Il est toujours très difficile d'avoir des contre-exemples vraiment définitifs et sur lesquels on ne puisse discuter et revenir. L'exemple de la grammaire générative récente est là pour le montrer. Il y a toujours des gens qui discutent en disant "oui, ça c'est un contre-exemple apparent mais si etc., si on le reprend d'un autre point de vue ...".

Je veux dire en d'autres termes qu'après tout, la théorie guillaumienne n'a pas convaincu tous les lecteurs à la lecture et que même les disciples de Guillaume n'ont pas convaincu davantage le public. Il est bien certain que l'échec de Guillaume en son temps est dû à l'état très difficile de l'Université française de ce temps. Il faut bien se rendre compte que la guerre de 1914-1918 a été pour ce pays un coup catastrophique. Un million et demi de morts choisis parmi les classes les plus vigoureuses, en meilleure santé, les gens les plus intelligents; ce sont toujours les meilleurs qui partent. Il reste les infirmes, les idiots de village, ceux-là, on ne peut pas en faire des soldats, ils ne sont pas tués. En 1914-1918, il n'y a qu'à voir le nombre des élèves de Meillet qui y restent, qui n'en revien-

nent pas en 1914-1918. Il y a quelques mots généralement dans le bulletin de la Société de Linguistique indiquant "pauvre Untel, il a été tué sur l'Argonne etc., il avait écrit un article très prometteur". Alors dans ce milieu peu ouvert, fermé, ratatiné des gens qui restent, où règne Dauzat, où règnent des médiocres, il est bien certain que les gens étaient peu ouverts à accepter une théorie innovatrice, qui demandait un certain effort intellectuel, de compréhension. Ajoutons que Guillaume n'était pas du sérail. Ce n'était pas un universitaire, il n'avait pas ces séries de compagnonnages, de souvenirs de jeunesse etc. qui forment cette réalité sociale, ce corps social qu'est l'Université. Aujourd'hui, il y a davantage de linguistes intelligents et il est certainement beaucoup mieux reçu. Mais évidemment il faut bien se rendre compte que *Temps et Verbe* date de 1929 et que, par conséquent, en 1989, c'est-à-dire tout bientôt, cela aura soixante ans; et évidemment, à ce moment-là, les gens ne font pas toujours l'effort nécessaire pour comprendre une théorie dont ils se disent qu'elle a peut-être été fort intéressante en son temps mais que tout de même, ils vivent en 1984.

V.X. — Bien que ce soit une position difficile à tenir.

J.S. — Disons le problème sous une autre forme. Peut-on penser que dans la France affaiblie de l'après première grande guerre mondiale, il ait pu naître une théorie alors que normalement, les grandes théories scientifiques sont réservées au monde anglo-saxon, ou au monde russe, ou aux grands, comme on dit, de l'époque contemporaine.

V.X. — Oui mais à l'époque où Guillaume a élaboré sa théorie il y en a quand même d'autres qui ont marché si l'on peut dire !

J.S. — Vous savez, la France n'occupe plus le devant de la scène. Lorsque Meillet meurt, il n'y a plus de grand linguiste de taille internationale, à l'exception de Benveniste. Et Benveniste est un grand linguiste en matière de grammaire comparée. La gloire de Benveniste, linguiste de linguistique générale, est factice, due en partie à la parution des *Problèmes de linguistique générale*, c'est-à-dire

d'articles déjà anciens, à l'action de Nicolas Ruwet et elle donne finalement de Benveniste probablement une image assez fautive. Le vrai Benveniste, le grand Benveniste, c'est le comparatiste, c'est le Benveniste de "la formation des noms" ²¹, c'est-à-dire le Benveniste qui est déjà un grand linguiste en 1935.

V.X. — Tout comme le grand Saussure, c'est aussi le Saussure comparatiste des voyelles ²².

J.S. — Mais en tout cas c'est le seul qui soit Saussure, c'est-à-dire qui ait signé et écrit cette oeuvre. Le reste, c'est un travail composite qui donne une image de Saussure mais qui n'est pas de Saussure au sens où on dit "ce livre est de monsieur Untel".

V.X. — Les domaines de la linguistique évoluent différemment. En France, au niveau de la syntaxe, la remise en cause de la grammaire traditionnelle se fait depuis longtemps. Pourtant, en 1984, on peut dire qu'aucune méthode encore ne propose une description plus ou moins complète du français. Je pense que ça s'insère dans le cadre plus vaste du problème de la description syntaxique. Mais pourquoi est-ce que son évolution est très lente ?

J.S. — Là, je crois que c'est un phénomène strictement français. Il est bien certain que les Anglais disposent de très satisfaisantes descriptions de la syntaxe anglaise. En France, il n'y a eu personne pour la faire. Et Wagner a écrit un bon chapitre là-dessus, des différentes façons d'écrire une syntaxe ²³. Il a très bien montré, par exemple, que Dubois commence à écrire une grammaire structurale ²⁴ et puis, apprenant les derniers développements de la grammaire générative, il change son fusil d'épaule, il ne termine pas sa grammaire structurale et il entame, avec sa femme, survenue entre-temps, une grammaire générative du français. Le résultat, c'est qu'il n'y a pas de grammaire complète, structurale du français sinon, dans une certaine mesure, celle de Tøgeby, c'est-à-dire une grammaire faite au Danemark ²⁵ ! Et cette carence en est uniquement aux linguistes français, à ceux qui occupent le devant de la scène.

V.X. — Ah, ce n'est pas un problème proprement syntaxique, au sens où la syntaxe serait confrontée à des problèmes plus complexes.

J.S. — Il ne faut jamais séparer une discipline de ceux qui la font. Il y a un problème des linguistes français qui est en même temps celui de la linguistique française.

V.X. — Mais même en grammaire générative, si beaucoup de linguistes français ont changé leur fusil d'épaule, ceux qui ont appliqué la grammaire générative ne proposent pas une description complète du français ?

J.S. — Ah, elle est inscrite au programme du C.N.R.S. Programme d'une dizaine d'années qui est prévu pour une grammaire scientifique du français. Nous attendons. Si Dieu est bon, il me permettra de vivre jusqu'à la parution de cette grammaire. Ce sera toujours ça de pris.

V.X. — Restons dans les problèmes de description, mais cette fois de description du français parlé. On sait que les études sur le français parlé sont récentes et Wagner ²⁶ explique ce retard psychologiquement par une gêne inavouée du côté du public et du côté des grammairiens devant les différences entre la langue écrite et la langue orale. Mais est-ce qu'on peut l'expliquer autrement ?

J.S. — Oh, je pense que Wagner a raison en l'attribuant à la forte éducation littéraire des Français. Il était très symptomatique que, lorsque Claire ²⁷ a fait sa conférence dimanche dernier (il n'y a pas très longtemps donc), parmi les questions posées par le public, manifestement ce qui les intéressait, c'était de savoir l'utilisation littéraire qu'on pouvait faire de la chose. En particulier, ils ont été frappés parce que l'un des orateurs avait expliqué que les textes apparemment parlés notés par Céline n'étaient pas du vrai français parlé; et que par conséquent il fallait essayer de faire mieux, pour faire quelque chose de littérairement plus satisfaisant parce que plus proche de la réalité et correspondant à une meilleure peinture, au sens où on peut dire que Balzac est un meilleur descripteur que Char-

les Sorel ou que tel autre romancier de siècle antérieur. Voyez par conséquent, toujours ce souci littéraire.

Il est entendu qu'il y a un primat du beau français, l'épithète est très caractéristique. Aucun Français n'a de doute sur ce qu'on doit appeler le beau français.

V.X. — Il me semblait qu'aujourd'hui tous les linguistes travaillent sur le français parlé, s'y intéressent !

J.S. — Tout le monde s'y intéresse mais ajoutons enfin que techniquement les études de français parlé ont beaucoup dépendu des progrès techniques. Il est évident que réunir un corpus de français parlé, c'est relativement facile lorsqu'on dispose d'un magnétophone, c'était beaucoup plus compliqué à l'époque antérieure. Lorsque Ferdinand Brunot s'intéresse à l'oral, disons à l'oral pas forcément au français parlé, il a des instruments qui sont vraiment très rudimentaires. Il a fallu d'ailleurs des progrès techniques pour que ses productions soient utilisées. Vous savez que maintenant avec l'aide des calculs d'ordinateur on arrive à prendre des vieux disques et en faire des disques beaucoup plus précis.

Une étude comme par exemple celle de Denise François sur le parler d'Argenteuil²⁸, cela suppose un nombre d'enregistrements considérable et il faut pouvoir les faire.

V.X. — Depuis 1965, 1970, il y en a beaucoup de corpus et vous pensez que c'est une tradition littéraire qui empêche

J.S. — Vous savez, pour qu'un objet d'étude soit choisi et adopté, il faut qu'il y ait un consensus universitaire. Il faut tout simplement et pratiquement que les gens qui dirigent des thèses acceptent qu'on prenne pour sujet de la thèse le français parlé. Petit détail tout à fait matériel et très précis. Et il est intéressant de faire un tour de France pour voir quelles sont les universités où l'on a étudié le français parlé. Ajoutons d'ailleurs que, de par leur formation, et bien naturellement, beaucoup de professeurs d'université sont mieux préparés à étudier le style de Corneille ou de Musset que le

parler des dames du marché d'Argenteuil ou des émigrés algériens ou portugais de 1984 sur un chantier du R.E.R. On a déjà expliqué comment les gens qui, en principe, professionnellement étaient préparés à ce genre de chose — je veux dire les dialectologues — y étaient en fait mal préparés parce que c'était un autre type d'approche, plus folklorique, plus rurale, etc.

V.X. — Au-delà d'une nécessité scientifique liée à une méthode spécifique de description, le recours à une terminologie n'est-il pas un besoin de reconnaissance, d'identification des différents courants ? Et pourquoi actuellement y a-t-il un refus de consensus sur la terminologie ? Est-ce que ce refus n'empêche pas la linguistique de progresser ?

J.S. — Incontestablement, il y a aujourd'hui différentes écoles linguistiques et, bien naturellement, chaque école linguistique a sa terminologie, étant donné que très souvent la terminologie manifeste une différence d'option théorique. Je veux dire par exemple que (j'en parlais au début du séminaire en attendant Claire) le fait que, comme Martinet, vous décidiez, et de façon tout à fait arbitraire et théorique (c'est dit clairement, il dit "c'est une option scientifique"), vous décidiez que le langage sert à communiquer, essentiellement, fondamentalement, en tout cas que c'est l'aspect sous lequel doit l'étudier le linguiste; à partir de ce moment-là, vous définirez le phonème par exemple à partir de ce principe : le phonème, c'est ce qui dans la communication ne fait pas sens par soi-même mais permet une opposition de sens. C'est la définition du phonème faite du point de vue du langage comme moyen de communication, et ainsi de suite du reste; et ce sera évidemment une terminologie bien précise et fondée sur ce principe de méthode posé au départ.

Si vous êtes un générativiste : pour un générativiste, le langage n'est pas un moyen de communication; il l'est, mais il est également autre chose; alors, à ce moment-là, vous allez avoir des définitions différentes et donc une terminologie différente.

V.X. — Oui, mais que ce soit un générativiste, ou que ce soit un guillaumien, ou que ce soit, disons, un "pronominaliste" ²⁹ ou que ce soit autre chose, on peut quand même penser que tous recherchent la langue, le système de la langue. Donc, ils recherchent la même chose; les méthodes sont différentes, d'accord, mais après tout, si on recherche la même chose, on peut penser que la terminologie peut être la même.

J.S. — C'est un point de vue réaliste naïf. Il est bien évident que ce que vous allez trouver dépend étroitement de ce que vous cherchez. Prenons des exemples tout à fait naïfs. Vous pouvez être un ethnologue et un anthropologue de l'époque classique (il n'y avait pas alors de véritable anthropologie) et à ce moment-là, vous pouvez faire un classement en disant : il y a des femmes brunes, il y a des femmes rousses, il y a des femmes blondes, etc.; c'est un classement. Mais il est évident qu'un anthropologue contemporain vous éclatera de rire au nez en disant "certes, on peut faire des classements mais ils sont sans intérêt; moi, je vais classer d'après les groupes sanguins, je sais classer d'après des trucs qui paraîtront beaucoup plus scientifiques". Et c'est exactement la même chose. Pensez à ce qu'est la syntaxe de Martinet avec des systèmes de rection, de complémentation, etc., et ce qu'est, par exemple, la syntaxe de Claire ³⁰. Ils opèrent avec des catégories tout à fait différentes; ils ne donneront pas la même analyse de la même phrase. D'accord ?

Tout dépend de la finesse des classements. Il y a des cadres théoriques qui vous imposent de distinguer des choses qu'un autre cadre théorique vous impose de mettre dans le même sac.

Je vais prendre un exemple que j'ai déjà pris — et, fait caractéristique, jamais personne chez Martinet ne l'a pris en compte. Martinet vous dit textuellement que, dans une phrase à verbe *être*, c'est la même chose si vous dites par exemple "le cousin de ma tante est le beau-frère de mon oncle" — je ne sais pas du tout ce que ça réalise mais cela n'a pas d'importance — et que vous pouvez faire l'inverse. Or, je ne me rappelle plus dans quel compte rendu, j'avais

mis que dans certains cas, c'est vrai, mais dans d'autres cas, ce n'est pas vrai du tout.

Et tous les générativistes, par exemple, qui ont discuté sur la phrase "le centre de l'univers est la terre" ou "la terre est le centre de l'univers" savent très bien que ce n'est pas la même chose. Ils sont arrivés à la notion de "sujet profond" et de "sujet de surface".

Voyez, par conséquent, comment, sur une même phrase, suivant les exigences de l'analyse, on arrivera à réunir en une seule catégorie ou au contraire à distinguer de façon très précise. Les générativistes vous disent : je peux dire 'c'est la terre qui est le centre de l'univers', ça colle. J'ai forcément le sujet entre *c'est* et *qui*, tandis que je ne peux pas dire 'c'est le centre de l'univers qui est la terre' — ou alors j'ai un sens tout à fait différent, difficile à concevoir d'ailleurs.

V.X. — C'était peut-être plus au niveau du vocabulaire utilisé pour parler des choses.

J.S. — Certes, à partir du moment où on ne parle pas des mêmes choses, on a forcément un vocabulaire différent. Ce sont les mêmes choses dans une réalité extérieure mais la réalité extérieure, c'est un simple donné. La théorie scientifique construit des faits, c'est-à-dire un donné interprété. Le fait n'est jamais donné, il est construit.

C'est la même chose dans toutes les sciences. Un fait n'est jamais donné, il est construit.

Quand il y a un consensus terminologique dans une science, cela veut dire que la science est plus avancée. Il est bien certain qu'en chimie, il y a un consensus beaucoup plus fort.

En linguistique, c'est lié à l'état d'une science où les oppositions théoriques sont encore considérables.

Trouver UNE terminologie serait trouver LA théorie linguistique. Mais LA théorie linguistique, c'est pas facile, non ? Mon ami Moignet disait : "la psychomécanique, c'est-à-dire la linguistique",

mais enfin, il fallait un certain culot, qu'il avait, il faut le reconnaître.

V.X. — La répartition terminologique peut donc être liée à la répartition des courants en écoles. Mais aujourd'hui, le classement par écoles n'est-il pas un peu désuet ? Ne peut-on pas donner une répartition plus pertinente à ce qu'on trouve aujourd'hui ?

J.S. — Je ne le pense pas dans la mesure où, par exemple, une formule de Guillaume a fait fortune, c'est celle d'effet de sens. A peu près tous les linguistes contemporains parlent d'effet de sens. En tant que guillaumien, je suis toujours douloureusement affecté quand j'entends cette expression dans une interprétation qui n'est manifestement pas l'interprétation que donne de l'expression un guillaumien. Je reste attaché à l'interprétation que Guillaume donne de l'expression "effet de sens". A mon avis, ce n'est pas un passe-partout, cela ne veut pas dire n'importe quoi et, après tout, parler d'effet de sens si on ne pose pas un sens au départ, d'où se tire cet effet, cela ne me paraît pas très intéressant. A ce moment-là, on peut dire tout simplement, la signification dans ce passage n'importe quoi; pas la peine de parler d'effet de sens. Je parle d'effet de sens si c'est vraiment un effet que je peux rattacher à un sens et si j'ai toute une théorie pour dire comment on passe du sens à tel et tel et tel effet, et comment tel effet est possible avec ce sens et pas tel autre. A partir de l'imparfait, je peux tirer des effets de sens bien définis. Si je reprends mon exemple "un instant après, le train déraillait", je ne peux pas obtenir le même effet de sens à partir de "un instant après, le train dérailla"³¹.

V.X. — Mais si on prend la psychomécanique de Guillaume par exemple, aujourd'hui est-ce qu'on n'a pas différentes psychomécaniques ?

J.S. — Non, il peut y avoir quelques utilisations, quelques emprunts à la psychomécanique faite dans des cadres non psychomécaniques. Je ne connais personne qui soit en état de dire : tel est l'aboutissement normal de la psychomécanique et tel est le point de vue qu'aurait adopté Gustave Guillaume s'il avait vécu trente ans de plus. Ce que

d'ailleurs marque fort bien Wagner, en disant "Guillaume a fait cela en son temps, que ferait-il aujourd'hui ?". Prenons un autre exemple. Quittons l'exemple guillaumien, prenons l'exemple de la grammaire générative.

Il y a, aujourd'hui, en grammaire générative, un certain nombre de notions qui n'ont de sens qu'en grammaire générative, et je dirai dans un état de la grammaire générative. La notion de "trace", par exemple, elle n'a pas de sens avant 1977. Elle apparaît un peu avant dans les cours de Chomsky mais disons que, pour le grand public, elle date en gros des années 77. Et c'est vraiment quelque chose qui est vraiment chomskien. Il faut être assez au courant de la théorie chomskienne pour savoir ce que c'est. Pour quelqu'un qui n'est pas chomskien, cela n'a pas de sens et il n'en a pas besoin. C'est une notion qui est pour lui inutilisable. Ce qui explique qu'on ne peut pas faire une terminologie omnibus qui serait utilisable par tous les linguistes dans n'importe quelle circonstance. Un linguiste chomskien va avoir besoin à un moment donné de notions dont tel autre se passera.

Dans la linguistique de Martinet, au point de vue syntaxe, il y a quelques grandes options théoriques dans lesquelles on fait rentrer à peu près tout. C'est une analyse faite à un certain degré de finesse, pas très grand, ce qui permet de faire rentrer plusieurs choses dans la même catégorie.

Il me paraît très difficile de lire une grammaire quelconque, à l'heure actuelle, à un certain niveau, sans s'inquiéter de l'appartenance théorique de l'auteur.

V.X. — Des sciences qui ont influencé la linguistique, il y a eu une influence au XIXe siècle des sciences naturelles, biologiques, ensuite de la sociologie et de la psychologie³². Aujourd'hui, c'est peut-être l'informatique ou tout ce qui est LA mathématique. Quelle prévision peut-on faire sur la prochaine influence ?

J.S. — D'abord je voudrais revenir sur l'action de ces différentes sciences. On se contente généralement de dire "à un moment

donné, les linguistes prennent, par exemple au début du XIXe siècle, pour modèle les sciences naturelles". Qu'est-ce que cela veut dire au juste ? Cela veut dire en l'occurrence, pour la biologie, qu'ils importent dans le domaine linguistique des notions, des catégories, qui sont des notions des biologistes, des naturalistes. Ce qui implique qu'ils font de ces notions un usage métaphorique. Lorsqu'on parle de la vie et de la mort des mots, cela veut dire qu'on prend la notion de vie et de mort telle qu'elle est à peu près clairement définie pour un biologiste. Un biologiste est capable de dire d'un organe vivant, plante, animal, homme, qu'il est mort ou qu'il est vivant; à l'extrême rigueur, il dira que peut-être à un moment donné, il ne peut pas très bien se prononcer (c'est un peu entre les deux); mais enfin, en gros, il sait parfaitement de quoi il s'agit et c'est parfaitement identifiable dans la réalité. La vie et la mort des mots, ce sont des métaphores. Alors, le propre de la métaphore c'est d'évoquer des idées chez les gens, de faire rêver les esprits etc., où cela devient très dangereux, c'est lorsqu'on prend la métaphore au pied de la lettre. La vie et la mort, chez un être humain, c'est quelque chose de parfaitement programmé. Dès l'instant où un vivant vient au monde, le processus de mort entre en jeu. Avec le petit enfant qui naît, les processus biologiques qui vont aboutir à faire de lui un mort entrent en action. Il n'y a absolument rien de tel dans un mot. Un mot est là, et il ne peut mourir, si on veut prendre cette métaphore, que pour une cause purement externe. Il mourra par exemple si la réalité à laquelle il réfère, pour une raison ou une autre, cesse d'exister. En gros par exemple, le mot "père", le mot "mère" aussi d'ailleurs, ont traversé les siècles, avec probablement des valeurs différentes, c'est-à-dire l'idée qu'on peut se faire à chaque époque de ce que c'est qu'un père, de ce que c'est qu'une mère. Pour les mères, ça me paraît assez bien attaché à des réalités physiologiques, qui pour l'heure marchent encore, probablement pas pour très longtemps, puisqu'on envisage de faire porter les enfants par d'autres que la mère qui a conçu, etc. Mais enfin, en gros et pour la majorité du public, ce sont des notions qui restent, les mots restent. Il

n'y a aucune fatalité d'ordre biologique qui impose de prévoir la mort du mot "mère" ou du mot "père" alors qu'il y a une fatalité biologique qui impose de prévoir la mort de tel père ou de telle mère qui eux, inévitablement, mourront. Toutes les sciences ont servi de modèles, mais pas de la même façon. La biologie a fourni des modèles d'ordre, je dirais, presque poétique, "les importations métaphoriques". Cela a importé des notions dont la survie reste dangereuse. Le nombre de gens qui utilisent encore spontanément des métaphores biologiques, qui vous parlent de mots qui perdent leur force comme quelqu'un peut perdre sa force après une maladie, ou n'importe quoi. Or c'est quelque chose de très réel, dans la vie physiologique des gens; pour les mots, cela n'a vraiment aucun sens, cela n'a aucun sens; ce sont des explications fausses, qui n'en sont pas.

Le modèle des sciences physiques, celui des néo-grammairiens, est beaucoup plus intéressant car ce qu'il apporte — et c'est quelque chose de beaucoup plus abstrait — c'est la notion de loi, de quelque chose qui est inévitable. Et cela, méthodologiquement, reste excellent, et pourquoi ? Parce que ça pose non pas des notions qui permettent d'animer le discours, de le poétiser, de le rendre plus clair et plus compréhensible mais cela apporte une exigence sur la méthode. Si je pose une loi phonétique, je n'ai pas le droit d'accepter une seule exception à cette loi. Et il est intéressant de se donner cette contrainte, c'est une contrainte de travail. Cela, c'est fécond.

A mon avis, la sociologie, c'est différent. Puisque la sociologie, ils l'ont utilisée simplement en disant comme Meillet "nous estimons que les phénomènes de langage sont des phénomènes de l'ordre sociologique" et pour Meillet ce sont même les phénomènes qui correspondent le mieux à la définition du sociologique telle que l'avait donnée Durkheim. Les phénomènes de langage s'imposent à l'individu exactement comme les lois sociales s'imposent à l'individu. La société commande l'individu, de même le langage; je n'ai pas le droit de choisir mon langage, etc.; il y a des contraintes sociales; je dois écrire avec l'orthographe de tout le monde sous peine de ne pas avoir d'emploi, etc. Il est très difficile de nier qu'il y ait tout un as-

pect du langage qui plonge profondément dans la sociologie. De même dans la psychologie; qu'il y ait des rapports étroits entre la vie mentale et la psychologie, nous en avons des preuves de plus en plus évidentes. D'après l'étude du livre de Fauconnier ³³, on arrive à des rapprochements intéressants, pour l'ordre de l'hypothèse. Fauconnier dit à peu près et en gros (je schématise) : les phénomènes de langage correspondent probablement à des opérations très simples, à peu près de l'ordre du modèle neuronal proposé par quelqu'un comme Changeux ³⁴, par exemple pour la neurologie.

On a de très bonnes raisons de penser que, dans la réalité concrète, dans la vie concrète de l'esprit, ces phénomènes sont assez compliqués, mais je peux m'en proposer un schéma qui n'est pas faux; comme n'est pas fautive une carte de France au 1/20 000 qui nous donne les grands traits de la France. Après tout, un aviateur peut se débrouiller avec ça, la nuit, par clair de lune. Cela ne vous permettra pas d'aller trouver la rue des Trois Mages dans une petite ville de France, mais vous aurez une idée générale de la situation de la France. C'est un peu la même chose pour ce modèle neuronal ou pour ce que Fauconnier appelle "les espaces mentaux". Des phénomènes très très simples de contacts mais qui peuvent rendre compte d'un certain nombre de choses. Vous savez, c'est l'histoire de "l'omelette est partie sans payer".

Pour le modèle informatique, il y a plusieurs choses. Il y a d'abord, non pas le modèle informatique, mais la théorie de l'information. Elle a joué un rôle significatif dans la linguistique il y a vingt ans, peu de temps après que les ingénieurs des télécommunications aient mis sur pied leur théorie. Vous savez que la théorie de l'information est une théorie probabiliste. Un élément quelconque dans un système de communication a une charge d'information d'autant plus grande qu'il est moins probable. Ce qui est fréquent est insignifiant, par exemple un mot comme "homme" ou comme "jardin"; par contre un mot comme "antiélectromagnétique", déjà, a plus de charge d'information. Autre exemple : un jeune homme dit "je vous aime" à une jeune fille, la quantité d'information est voisine de zéro. Il dit "Dieu seul est

grand ma soeur", la quantité d'information est énorme. Ce n'est généralement pas le propos attendu entre un jeune homme et une jeune fille un soir au clair de lune. C'est la théorie de l'information. C'est mon ami Guiraud qui, en France — même dans le monde —, en a fait la première application en essayant de calculer par exemple la quantité d'information apportée par les différents phonèmes du français. "x" ou "y" a beaucoup plus d'information que "a" ou "e", toujours dans cette théorie mathématique qui identifie information et probabilité³⁵. L'avantage, c'est que c'est très clair parce que le calcul des probabilités, on sait très bien le faire. Le seul ennui, c'est que cela ne correspond manifestement pas à tout le fonctionnement du langage. Cela explique un certain nombre de choses, la loi de Zipf : les rapports entre la longueur d'un mot et sa fréquence, etc.

Deuxièmement, l'informatique a pour l'instant un intérêt simultané. On a dû constater — et ce n'est pas la conférence de Kaiser³⁶ d'hier sur l'analyse informatique du langage qui me fera changer d'avis —, que les grands rêves des années 50 sont morts et restent, semble-t-il, bien morts. En particulier, la traduction d'une langue naturelle dans n'importe quelle autre langue naturelle. Le seul avantage non négligeable, c'est qu'on sait de mieux en mieux les raisons pour lesquelles ce n'est pas possible. C'est-à-dire qu'on connaît de mieux en mieux certaines propriétés du langage naturel par opposition au langage artificiel, aux différents langages informatiques. On a élaboré des langages informatiques de plus en plus perfectionnés et en particulier celui de notre ami Colmerauer de Luminy qui est en train de conquérir le marché mondial — avec le PROLOG — pour traiter les problèmes de linguistique proprement dits, les problèmes de langue. En revanche, l'informatique gagne énormément de terrain sur tout ce qui est de l'ordre du sonore, c'est-à-dire tout ce qui peut être analysé mathématiquement. Nous avons entendu par exemple des analyses de sons faites sans le moindre organe créant le son. C'est uniquement une analyse mathématique qui le rend ; des équations qui vous donnent des sons, qui produisent n'importe quel son à l'heure actuelle : toute l'équipe de Grenoble sait analyser à peu près n'importe quoi. Ce qui

fait qu'il va y avoir des gadgets d'analyse de la parole. Vous pourrez demander à votre informateur "à quelle heure part le train pour Lyon" en voix naturelle, il vous répondra également en voix naturelle "il part à 7 h 23".

Et nous savons d'autre part que du côté de l'informatique documentaire et du côté de l'intelligence artificielle, on peut faire un tas de choses.

V.X. — Et quelle pourra être la prochaine influence sur la linguistique ?

J.S. — Eh bien, l'analyse de tout ce qui reste très flou dans le langage. Ce n'est pas pour rien qu'une des bonnes conférences était celle de Culioli et Julia Kristeva sur "Eloge du malentendu" ³⁷. Ce que permet la langue naturelle, c'est de ne pas s'entendre. C'est un avantage très considérable. Dans la vie des gens, ça marche, parce que les trois quarts du temps, ils ne se comprennent pas — sans cela il n'y a plus d'amour, il n'y a plus rien. Les trois quarts des grandes rencontres reposent sur un malentendu. (Ce n'est pas le cas de la nôtre, tout a été dit clairement !)

V.X. — On critique le recours que fait la grammaire générative aux témoins, à l'intuition des sujets parlants lié à la grammaticalité des énoncés. On constate une généralisation de cette critique. Ainsi, le recours aux locuteurs, à leur intuition, a sa place dans une analyse prescriptive mais pas dans une analyse des énoncés. Or il est possible de considérer un tel recours sous un autre angle, par exemple dans un souci de précision, de confirmation d'une hypothèse.

Pensez-vous que le recours aux locuteurs n'est que de l'ordre du socio-culturel ou pensez-vous qu'il a sa place dans une analyse ?

J.S. — Premièrement, je pense que dans la bonne tradition anglo-saxonne, le recours à ce qu'on appelle l'informateur était naturellement strictement obligatoire, s'agissant de langues amérindiennes par exemple, parlées et parlées seulement, non écrites, et parlées par des

gens qui souvent étaient le ou les derniers à parler encore cette langue. Il n'y avait donc pas d'autre moyen de recueillir les données.

Deuxièmement, les linguistes anglo-saxons, instruits par cette longue expérience de l'enquête sur le terrain, ont très vite compris et formulé très clairement ce qu'on pouvait demander à l'informateur avec des chances d'obtenir des données valides. Ils se sont aperçus que, avoir recours à l'activité qu'on peut dire métalinguistique d'un locuteur, c'est-à-dire lui demander un commentaire, une paraphrase d'une phrase qu'il vient de dire spontanément, cela ne peut avoir évidemment de valeur qu'indicative et que très probablement le même informateur donnerait un autre commentaire, une autre paraphrase, un jour avant ou un jour après.

Mais sur le plan théorique, quelqu'un comme Culioli dira que les données qu'il appelle épi-linguistiques, les commentaires que chacun peut faire et fait spontanément sur son propre discours ("Je dis ça mais au fond" ou "comme on dit", "comme on a l'habitude de répéter" etc.) font partie de l'activité linguistique normale de tout sujet parlant. Par conséquent, on ne voit pas comment un linguiste pourrait ne pas en tenir compte. Premier point.

Deuxième point : les générativistes, puisque c'est d'eux qu'il est question, ont pris le plus grand soin de demander à leurs témoins, à leurs informateurs, simplement des réponses par "oui" ou par "non". Il est toujours très dangereux de demander à un informateur "que veut dire ce mot ?". C'est en somme lui demander de faire spontanément et sans réflexion un travail qui est déjà très difficile pour le lexicographe, donner une définition de mot. En revanche, quand on demande à un informateur "est-ce que vous diriez ça ?", "est-ce que vous entendez dire ça ?", "est-ce que cette forme appartient à votre langue ou n'y appartient pas ?", des réponses par "oui" ou par "non" ont une chance d'être valides et sérieuses. Et finalement, la grammaticalité, c'est cela. Cela consiste à sonder la conscience d'un auditeur en lui demandant : "est-ce que cet énoncé vous choque ou ne vous choque pas ?", "Est-ce que vous diriez, vous, cela ? ou vous ne le diriez pas ?". Certes il faut savoir que ce jugement peut effectivement

varier, que suivant les circonstances, quelqu'un admet ou n'admet pas un énoncé mais il faut reconnaître aussi que, dans la majorité des cas, la réponse a une certitude quasi totale. Si vous demandez à un sujet français s'il peut dire "je ne vois pas cheval le" (par exemple employer un article après un substantif, tournure normale pour un Roumain), eh bien, tous les Français vous répondront la même chose. Si un Français vous répond différemment, il y a des chances que vous puissiez considérer son propos comme nul et non avenu.

V.X. — Mais vous ne pensez pas qu'on puisse utiliser le recours aux locuteurs pour appuyer une hypothèse ? Par exemple, certains locuteurs, auxquels j'avais soumis des tests concernant l'opposition d'aspect entre imparfait et passé-simple, ont employé le mot "déjà" alors que je ne leur avais jamais parlé de ce que pouvait représenter ce mot pour la valeur de l'imparfait. C'est à l'intérêt d'un tel recours que je pense.

J.S. — Bon et par conséquent, somme toute, c'est un recours à vos yeux bénéfique. Je peux vous citer un exemple, celui d'Haudricourt. Haudricourt, dialectologue des parlers de l'Extrême-Orient, explique toujours que de temps en temps — distraction mais souvent bénéfique, à valeur heuristique — il forme un mot dont rien ne laisse prévoir qu'il appartient à ce dialecte et il demande à son informateur "qu'est-ce que ça veut dire ?". Et il dit : "Une fois sur trois, c'est un terme à valeur érotique, comique, spirituelle, etc., et c'est une façon de faire sortir du vocabulaire". Après tout, pourquoi pas ? Il y a une justification théorique donnée par un enquêteur qui est un homme très sérieux, directeur au C.N.R.S. C'est-à-dire qu'on peut quelquefois forger de l'apparemment inexistant pour essayer de sonder l'existant, poser des questions bizarres etc., pour voir bien ce que cela donne.

V.X. — Ah oui. Ce serait plutôt alors, pour l'exemple que je donnais, ce serait plutôt du hasard ?

J.S. — Eh certes ! Et qui a dit que le hasard était exclu de la science ? Certainement pas notre ami Feyerabend³⁸. Feyerabend

souligne le rôle du hasard dans la recherche scientifique. Il est souvent considérable.

V.X. — Et vous, vous pensez que ça peut être bénéfique, un recours au locuteur ?

J.S. — Pourquoi pas ? Lorsqu'on enquête sur le langage, on ne voit pas quelle production linguistique devrait être par principe et d'avance éliminée.

V.X. — En ce qui concerne les parties du discours : le nombre des parties du discours varie selon les personnes — quinze pour Brøndal, huit ou neuf pour la grammaire traditionnelle, quatre parties considérées essentielles pour la grammaire générative. D'autre part, certaines d'entre elles sont des parties de langue, par exemple le verbe; et, dans l'article "Approche du guillaumisme" ³⁹, vous dites qu'il vaudrait mieux alors parler de "parties de langue".

J.S. — Oui, c'est une précision guillaumienne.

V.X. — Quelle relation cela suppose-t-il entre partie de langue et partie du discours ? Quand peut-on dire qu'une partie du discours est une partie de langue ? Est-ce quand elle fait système ?

J.S. — Première réponse que je tiens à faire : d'un point de vue guillaumien, toutes les langues ne comportent pas des parties du discours. Il y a des langues à parties du discours et il y a d'autres langues — langues à racines, langues à caractères — qui ne comportent pas de parties du discours. Pour les langues qui ont cette particularité de comporter des parties du discours, il est bien certain que, si on oppose langue et discours, qu'une linguistique qui accepte l'opposition saussurienne doit obligatoirement distinguer partie de langue et partie du discours (il y a des linguistiques qui refusent la distinction langue-discours, celle de Culioli par exemple).

Je m'explique. Partie du discours, le terme évoque une procédure d'analyse distributionnelle, celle à laquelle procède, par exemple dans l'Antiquité, le grand théoricien latin Priscien. La partie du discours, c'est la partie que l'on obtient lorsqu'à partir d'une

phrase, à partir d'un énoncé, on essaie d'analyser cet énoncé, de le découper en ses parties les plus petites. C'est exactement la procédure structurale pratiquée aux Etats-Unis à partir des années trente-quarante. Procédure éternelle, qui aboutit à la notion de phonème, à la notion de morphème.

Les seuls problèmes qui se posent, et ils se posent à Priscien comme aux structuralistes américains, c'est, dans certains cas précis, de savoir si ce que nous appelons vulgairement un mot doit continuer à être analysé par exemple en préfixe, radical, suffixe. Et à ce moment-là, il y a des options différentes suivant les différentes approches. Alors, je répète que, dans une approche qui ne distingue pas langue et discours, il est évident que la partie du discours, c'est la partie obtenue, par cette procédure d'analyse, dans une science qu'on peut dire atomistique. C'est le principe de l'atomistique antique, qu'on a fait une analyse convenable lorsqu'on a analysé un tout en ses différentes parties. Etant entendu que l'analyse s'arrête lorsqu'on ne peut plus séparer, lorsqu'on ne peut plus obtenir des parties encore plus petites. C'est en vertu de ce principe, d'ailleurs, je répète, qu'on arrive à la notion de morphème en première articulation ou de phonème en deuxième articulation.

Pour quelqu'un comme Guillaume, qui distingue les niveaux langue et discours, il est évident qu'il va distinguer des parties de langue, c'est-à-dire des divisions qui existent dès le niveau de langue. En langue, il existe une notion, un concept, une réalité probablement substantive et une autre réalité verbe. Cela existe dès le niveau de langue. Alors, rien n'empêche, dans le discours, de transcender ces divisions et d'opérer un nouveau classement en quelque sorte. Il est évident que "il y a en elle un je ne sais quoi qui charme et qui trouble", cela consiste à faire de ce qui est en langue une proposition "je ne sais quoi" un substantif, mais un substantif de discours. Donc, la partie de langue va se définir en langue de façon très précise et elle n'empêche pas une activité seconde au niveau du discours, qui peut modifier ces partitions.

V.X. — Donc toutes les parties du discours déterminées par la grammaire traditionnelle sont aussi des parties de langue ?

J.S. — Oui, en gros, étant entendu tout de même qu'on peut faire changer un vocable de partie du discours dans le passage langue-discours. Il suffit de mettre par exemple un article devant un adjectif pour le transformer, c'est bien connu, en substantif de discours ("le joli n'est pas le beau"), ou de faire un substantif de toute une phrase ("le bonjour, comment vas-tu que tu m'as dit négligemment en passant aurait dû être remplacé par je ne sais quoi"). C'est pourquoi il paraît normal de distinguer partie de langue, partie de discours.

V.X. — Certains refusent l'opposition langue-discours. Mais qui ne l'accepte pas ? Vous avez cité Culioli.

J.S. — Oui, Culioli considère qu'il est plus efficace de parler de différentes opérations. Il considère en quelque sorte que la dynamique qui fait passer de la langue au discours est une dynamique pauvre et qui trahit la réalité infiniment complexe des opérations diverses qui se déclenchent lorsqu'à partir de la nébuleuse saussurienne d'un vague besoin de dire quelque chose, on déclenche une série d'opérations par lesquelles on arrive à aboutir à du discours.

V.X. — Ceux qui acceptent la distinction en tiennent-ils toujours compte dans leur méthode, dans leur description ? N'y a-t-il pas une différence entre le posé de cette opposition et l'application qu'on peut en faire ?

J.S. — Il arrive très souvent — je prends le cas de Martinet — que, reconnaissant théoriquement le bien fondé de l'opposition langue-discours, dans sa pratique de linguiste, il n'en tient pas un très grand compte. Quelquefois on peut se demander s'il est au niveau de la langue ou au niveau du discours; cela ne lui paraît pas essentiel.

V.X. — Les niveaux de description : dans l'approche pronomiale, je distinguerais deux niveaux de description, celui des formes de discours et celui des systèmes de formes. Dans la grammaire générative, je distinguerais également deux niveaux, celui des structures de sur-

face et celui des structures profondes. Par contre, pour Guillaume, j'en nommerais trois. Je vais sûrement mélanger les termes mais j'espère que vous ne m'en voudrez pas trop. Il y a les faits de discours, les systèmes de langue et aussi les signifiés de représentation. Il me semble que Guillaume est le seul à faire état ou à essayer de décrire ce troisième niveau. N'est-ce pas parce qu'il a touché ce niveau que sa théorie a suscité beaucoup de réserves ?

J.S. — En réalité, effectivement, le reproche a été formulé contre Guillaume, à l'époque, sous la désignation de théorie mentaliste. En gros, si on veut, c'est que, manifestement, pour Guillaume, il existe, en quelque sorte, un pensé antérieur à l'exprimé. C'est-à-dire qu'on pense et qu'on est ensuite, en quête d'expressions linguistiques pour ce penser. C'est évidemment un problème dont un linguiste peut dire qu'il ne le concerne pas mais il y a quelque hypocrisie là-dedans. Et si on regarde un peu la pratique, on s'aperçoit que beaucoup d'analyses contemporaines en réalité, plus ou moins ouvertement, plus ou moins explicitement, recourent à cette espèce de troisième niveau qui serait celui du représenté, du pensé, de l'imaginé *. Par exemple après tout Guiraud fait remarquer que lorsque son ami Pottier décrit les sièges à partir de traits comme "avec dossier, avec des pieds, avec des accoudoirs, etc.", il fait appel à quelque chose qui n'est évidemment pas du domaine du linguistique mais qui est du domaine de la réalité représentée.

V.X. — Oui mais Pottier, on peut dire qu'il est

J.S. — Guillaumien. Bon. Lorsque les sémanticiens générativistes se donnent au départ une série de représentations logiques, lorsqu'ils ramènent une phrase comme "Pierre a tué Paul" à "il existe un x nommé Pierre tel que x, par rapport à y, établit une relation de x fait que y n'existe plus ou que y passe de vivant à mort", il est évident que ce n'est pas un niveau linguistique qu'ils font intervenir. C'est une sémantique qui n'a strictement rien de linguistique

* Nous aurions pu écrire aussi *penser* pour insister sur la notion guillaumienne.

puisqu'ils précisent bien que lorsqu'ils expriment ces formules que je viens de dire "x tel etc.", ce sont de simples aides pour la mémoire et que ça ne correspond à aucune réalité linguistique. C'est pour ça qu'ils écrivent soigneusement par exemple "TUER-FAIRE MOURIR" en lettres majuscules pour dire — ce n'est pas le vrai verbe "tuer", lexicalemement existant en français ou en anglais ou n'importe quoi — c'est une notion, un certain type de relations et — je répète — ce sont des types de relations sémantico-logiques et beaucoup plus logiques que sémantico.

V.X. — Mais pour Guillaume, ce troisième niveau, vous diriez aussi qu'il relève de la sémantique ?

J.S. — Il relève du représenté. L'idée de Guillaume étant que l'homme ne peut parler que parce qu'il a, au préalable, un certain nombre de représentations. Et je crois qu'à l'heure actuelle, plus personne ne fait de difficulté pour estimer que, en grande partie, ce qu'on appelle l'activité symbolique de l'homme, c'est l'activité qui lui permet d'avoir un certain nombre de représentations qui sont des représentations d'élaborations à la fois individuelles et collectives et à partir desquelles il peut parler, qui sont impliquées par la langue. Il y a différentes approches linguistiques. Certes, dans certaines approches, dans certaines théories, on niera l'existence de ce niveau en se disant : ce niveau ne peut exister qu'à partir du moment où il y a des mots pour le dire, où à la représentation mentale correspond une expression. On ne pense pas avant d'avoir parlé.

L'approche guillaumienne — et ça, jadis Wagner l'avait bien montré — admet très bien qu'il y a d'autres moyens de penser que le langage et qu'après tout le peintre, le sculpteur, l'artisan a une certaine forme d'imagination et de pensée qui a d'autres moyens d'expressions que le langage.

V.X. — Le sens et la méthode : est-ce que le rapport au sens, je dirais au sémantique, n'est pas une des causes des différentes écoles ?

Pour les structuralistes de 1930 et même peut-être encore maintenant, l'exclusion du sens des mots est une garantie pour l'analyse. Mais pour tous, j'ai l'impression que le sémantisme intervient dans la description. Par exemple, pour le G.A.R.S., on distingue bien sémantique a priori et souci de sémantique. Et même si le G.A.R.S. veut absolument se défier du sens, il fait appel à ce souci de sémantique. Pour Guillaume, il s'agit de sémantique de la pensée et non pas de la pensée toute faite en effets de sens. Peut-on dire que cette intervention du sémantisme dans les différents courants se fait soit au niveau du lexique, soit au niveau de la partie du discours, soit à celui du système ?

J.S. — Il est bien certain que toutes les théories linguistiques contemporaines ont pris une option sur le sens. En gros, les positions peuvent aller de ceux qui, fidèles à un certain Wittgenstein ⁴⁰, reprennent la formule, qui était déjà celle de Meillet à un moment de la vie de Meillet "les mots n'ont pas de sens, ils n'ont que des emplois". Le grand avantage de ce genre d'approche, c'est qu'il évite de parler du sens; ce qui normalement ne peut se faire qu'en termes linguistiques et qui ramène au problème central de la linguistique qui est le fait que la linguistique décrit le langage au moyen du langage (ce qui pose bien des problèmes). Et par conséquent, elle consiste à dire : tout ce que je constate, c'est qu'un certain nombre d'énoncés correspondent manifestement à des situations, à des états du monde. Le monsieur qui dit "passez-moi mon pardessus et ma canne, je vais sortir", eh bien je pense qu'il prononce ces phrases dans des circonstances bien données, en vue d'un résultat bien donné qui est qu'on lui donne son pardessus et sa canne, etc. Et, à ce moment-là, vous connaissez la réponse de Bloomfield : "il s'agit de décrire le monde, or décrire le monde, c'est le travail du physicien" et comme chacun sait, les physiciens en sont au tout début. Ils décrivent du monde quelques corps élémentaires et quelques phénomènes élémentaires mais la tâche est loin d'être terminée. Par conséquent, on ne peut pas se fonder sur les résultats de la physique pour décrire ce monde et ces états du monde auxquels correspondent des énoncés linguistiques. Faute de

moyens, on néglige ces états du monde et cet extra-linguistique pour s'en tenir à une description immanente de la langue. On décrit la langue telle qu'elle est en tant que langue suivant les rapports qu'entretiennent ses différentes parties, etc. C'est une position.

D'autres vous disent qu'au contraire il paraît difficile de nier que l'on parle pour exprimer des idées, des volontés, des désirs, etc., et que par conséquent, avec un moyen ou avec un autre, plus ou moins bien, il faut tout de même essayer de décrire cette signification, faute de quoi on ne décrit pas le langage puisqu'il est admis que la langue, c'est du signifiant et du signifié indissolublement unis et que, par conséquent, il faut bien décrire et les signifiants et les signifiés. Comment ? ça, c'est un autre problème.

La distinction la plus communément reconnue par les linguistes sous des expressions différentes, c'est la distinction qu'on nomme généralement aujourd'hui "sens" et "signification". On dira que toute phrase en français a un sens au départ, en tant que type de phrase et que, bien sûr, elle prend des significations différentes suivant les moments, les circonstances dans lesquels elle est prononcée, suivant les gens qui la prononcent et les gens qui l'écoutent. C'est l'éternelle histoire sur laquelle, par exemple, les pragmaticiens comme Ducrot ont longuement insisté. "Quelle heure est-il ?" a en français un sens et un seul. Pour un francophone, le sens de "quelle heure est-il ?", c'est une question sur l'heure qu'il est et il n'y a pas moyen de le dire autrement. Mais il est bien certain que, suivant les circonstances, cela peut être une simple question de quelqu'un qui a un train à prendre, cela peut être une question de quelqu'un qui en a marre d'être en face d'une autre personne, etc.; ce sont des significations. Il est bien évident que le linguiste a vocation à s'intéresser davantage au sens qu'à la signification. Et d'ailleurs, cela correspond aux divisions actuelles des études linguistiques entre syntaxe et pragmatique par exemple. C'est au pragmaticien qu'il reviendra de classer les significations, le syntacticien se réservant l'étude du sens. Après tout, l'approche pronominale est bien davantage une approche du sens que de la signification.

V.X. — Le seuil linguistique dont parle Guillaume est défini par Wagner ⁴¹ comme "le sas où ce qui est à penser devient du pensé formulé"; n'est-il pas à mettre en rapport avec les structures profondes de la syntaxe générative ?

J.S. — Je ne crois pas, vous savez, qu'il y a de contresens illustre sur "structure profonde" qui signifie simplement non pas l'évocation d'une profondeur métaphysique première mais tout simplement l'idée que c'est plus profond que la surface. C'est une question de derme et d'épiderme, pas plus, structure superficielle, structure profonde. En grammaire générative classique, chomskienne, la structure profonde est un état linguistique (c'est de caractère linguistique). Tout est déjà joué au niveau de la structure profonde. Je veux dire que la construction fondamentale, linguistique, est faite. Tandis que si vous abordez le problème du passage du pensé à l'exprimé et au dit, vous vous situez bien en aval, c'est au moment où ce qui n'est que pensé trouve son expression. C'est un niveau que la grammaire générative classique n'a jamais cherché à saisir. La question se pose différemment pour la sémantique générative. Mais, pour la grammaire générative classique, celle de Chomsky 1965, et même bien après pour Chomsky, c'est un niveau qu'il n'envisage pas.

V.X. — Pronom et double g n se du mot : un mot a une particularit  lexicale et une particularit  grammaticale. Peut-on dire que le pronom n'a pas de particularit  lexicale ?

J.S. — On ne peut pas le dire tout   fait dans la mesure o , s'il n'y a pas de particularit  lexicale, il y a un contenu d'ordre s mantique. Un pronom comme "il" ou "nous"  voque un certain nombre de r alit s qui sont pr cis ment du domaine du r el extra-linguistique. Sur le plan de l'id og n se, "nous"  voque l'id e de "moi" et d'un "moi" qui se multiplie. Il peut se multiplier de diff rentes fa ons.  a peut  tre plusieurs "moi" si c'est un "nous" de majest  ou  a peut  tre "moi et d'autres", "moi et d'autres" de la deuxi me personne ou "moi et d'autres" de la troisi me personne suivant les circonstances de discours. Et   ce moment-l , c'est ce contenu d'id o-

génése qui va être versé à la morphogénése. C'est-à-dire que cela va prendre la forme d'un pronom, d'un pronom qui sera au pluriel, certaines formes de pluriel, etc. Des traits excessivement généraux qu'il partage avec d'autres parties du discours, parce qu'il y a d'autres mots de pluriel, d'autres mots de personne, etc. Toutes ces catégories grammaticales font partie de la morphogénése. Mais il y a un contenu de pensée antérieur qui est un contenu d'idéogénése, qui fait que "nous" est différent de "vous".

L'idéogénése résulte d'une grande tradition de la grammaire générale qui repose sur cette réflexion et cette constatation que les mêmes notions peuvent se rendre, peuvent être contenues dans des parties du discours différentes — exemple classique, médiéval, celui de D'Erfurt ⁴² : l'idée de douleur peut correspondre à un nom, la douleur; à un adjectif, douloureux; à un verbe, doleo, je souffre, etc. Donc cette idée que reprend Guillaume est l'idée que, primitivement, il y a un certain contenu d'idée — l'idéogénése —, il y a une certaine idée, une certaine notion qui prend forme et cette notion prend forme non seulement sur le plan du contenu, sur le plan du sens si vous voulez, mais elle prend aussi forme sur le plan grammatical, morphologique. Si j'évoque cette idée de douleur comme substantif, eh bien cela va devenir un substantif, c'est-à-dire un mot à incidence interne, du féminin, du singulier ou du pluriel selon les cas, etc. C'est tout.

V.X. — A propos d'antériorité, Claire, dans sa thèse ⁴³, se sert, comme hypothèse de base, de l'antériorité du pronom sur le nom, de la "phrase-mot" définie par Guillaume : antériorité génétique, phrase primitive. Par ailleurs, d'après le schème de l'assemblage des systèmes donné dans *Langage et Sciences du langage* ⁴⁴, le système du pronom est tout proche du centre "o" qui est le centre du discours. Alors, n'y a-t-il pas là une contradiction, d'un côté antériorité de la phrase à pronoms et de l'autre position du système très très proche du discours ?

J.S. — Ce sont de très très vieilles réflexions faites par Antoine Meillet et qu'évidemment Guillaume connaît bien. Antoine Meillet

observe que, dans l'évolution actuelle du français, en réalité le verbe tend à revenir un peu à son statut de mot, de partie de discours suffisant à elle seule à faire phrase, de différentes façons. C'est évidemment vrai pour l'impératif. "Pars" est une phrase. Or, vous me direz qu'il faut des circonstances de discours; il faut qu'il y ait devant vous quelqu'un à qui vous puissiez dire "pars" etc., mais, dit-il, ce qui est très caractéristique du français contemporain, c'est qu'une formule comme "je le vois" (qu'on analyse si on veut traditionnellement comme un verbe avec un pronom sujet et un pronom objet), en réalité est un mot unique — ce qui apparaît bien au point de vue de l'accent, ça se prononce d'une seule émission de voix "je le vois" —, et par conséquent cette catégorie verbale semble bien tendre vers le mot-phrase. "Je le vois" est une phrase complète comportant un sujet, un objet et une forme verbale; or on enseigne depuis toujours que le type de la phrase française, c'est sujet-verbe-objet. Or ce type de la phrase française, je répète, il se bloque dans ce mot phonétique, c'est un seul mot phonétique avec un seul accent "Je-le-vois".

Guillaume a sans cesse réfléchi sur ce passage de la partie du discours telle qu'elle est conçue ordinairement et son rapprochement avec le mot-phrase. Par exemple, il explique que le verbe latin est, lui, un mot-phrase : "pluit" en latin, ça veut dire "il pleut". Et c'est un seul mot uniquement, qui a son support interne etc., que le passage d'obligation du français de dire "il pleut" implique un autre état de langue, dans lequel il y a obligatoirement un mot qui, formellement au moins, doit être un sujet auquel le verbe va apporter justement un apport, va donner un apport. Mais on est obligé de penser très abstraitement ce "il". Mais rien n'indique que l'évolution ne nous fasse pas retourner vers le stade de "pluit". De même que dans le corps même du mot "pluit", il y a ce "-t" final qui est en sorte le support de l'apport de sens de [plu-], de [plui-], la racine de [plu-], de même dans "je le vois", il y a ce support "je le" qui est très réduit et qui est le support de la forme "vois", de l'idée de "voir".

V.X. — Dans votre thèse ⁴⁵, on lit qu'un pronom n'est pas un nom, qu'on ne peut pas mettre une relation d'équivalence entre "je donne un livre à un élève" et "je le lui donne". Il me semble que c'est un refus de ce que peut être la pronominalisation.

J.S. — Très certainement et ceci est également une option sur la théorie du pronom. Dès l'Antiquité, beaucoup de grammairiens refusent l'idée que le pronom puisse se définir par sa seule fonction — indubitable — de substitut du nom dans de nombreuses circonstances.

Je pense aussi que, dans le système français tout au moins, il semble bien que le pronom ait des possibilités refusées au nom. L'exemple le plus simple, puisque j'ai étudié la voix pronominale, c'est que, il se trouve qu'en français "Paul frappe Paul", à supposer que ce soit admissible (en réalité il y a des contraintes très fortes qui obligent à peu près toujours à dire "Paul se frappe"; mais il y a quelques cas du type "Asinus asinum fricat", "l'âne frotte l'âne" qui imposent l'interprétation d'après laquelle l'âne qui frotte n'est forcément pas l'âne qui est frotté). En français, dire une phrase comme "l'âne frotte l'âne", cela suppose qu'il y a deux ânes. S'il n'y a qu'un âne, c'est obligatoirement "l'âne se frotte".

Alors il me paraît quand même intéressant que, dans une formule qui est censément la substitution de l'autre, on aboutisse à un sens tout à fait différent. Ça me paraît une raison de refuser le traitement du pronom tel que l'a proposé, à ses débuts, la grammaire générative, avant de lui substituer très rapidement des formules interprétatives — précisément — pour essayer de rendre compte de ces difficultés.

V.X. — D'ailleurs dans l'approche pronominale ⁴⁶ on ne parlera pas de substitution du nom par le pronom.

J.S. — En théorie guillaumienne, je crois qu'il est très difficile de parler de substitution puisque, comme chacun sait, Guillaume a clairement posé la quasi-identité de l'article et du pronom, et que "l'homme", c'est "le" qui est "homme". En un sens "je vois l'homme", c'est une sorte de développement de "je le vois". On précise simple-

ment ensuite que ce "le" est un "homme" et pas un petit garçon, etc.

V.X. — Pensez-vous que l'approche pronominale ⁴⁷ qui traite de la relation verbe-pronom puisse résoudre complètement le problème de la définition de la voix pronominale ? Car, dans votre thèse ⁴⁸, vous dites que cette définition sera résolue complètement quand on aura résolu, préalablement, le problème du rapport entre verbe et pronom.

J.S. — Incontestablement, l'approche pronominale apporte des éléments nouveaux et décisifs à la définition des verbes pronominaux puisque Claire fournit ce que je ne fournissais pas, une classification et une manière de prévision des verbes qui peuvent ou ne peuvent pas être pronominaux. C'est très clairement exposé dans les paradigmes.

V.X. — Est-ce qu'on peut penser qu'elle va arriver à une classification des verbes quand on sait que Gross, par exemple, a essayé de le faire sans y arriver ?

J.S. — Les deux approches sont totalement différentes. Ce qu'a toujours dit Claire, c'est que dans un cas elle peut se permettre, et elle met, de par sa méthode même, le lexique entre parenthèses, elle le laisse tomber. Or les difficultés des classements des verbes de Gross sont en partie liées à l'emploi du lexique — en partie.

V.X. — Le processus de lexicalisation dans l'approche pronominale ⁴⁹ : le substantif est une lexicalisation du pronom. Est-ce qu'on ne peut pas parler également d'un processus de délexicalisation, dans le cas inverse, en ce sens où le pronom est une délexicalisation du nom ? Et est-ce que ces processus ne sont pas liés au passage de la langue au discours et au passage du discours à la langue ?

J.S. — Il est bien certain que, dans un grand nombre de cas, on assiste, dans l'énoncé même, au passage à la lexicalisation. Toutes les fois que vous dites "je l'ai vu, cet imbécile", il est bien certain que vous allez du pronom à la lexicalisation et que, dans la genèse de la phrase, "je le vois" est antérieur à "cet imbécile", "cet imbécile" développe "le". Exactement d'ailleurs comme vous avez le

phénomène inverse : "Cet imbécile est venu, je lui ai dit que je ne pouvais pas le voir". Mais vous avez incontestablement le phénomène du passage à la lexicalisation – ceci, on peut le constater dans un grand nombre de cas. D'ailleurs, je vais en prendre un exemple – c'était l'exemple d'ailleurs bien célèbre que citait Vendryes⁵⁰ – "il l'a-t-il attrapé le gendarme son voleur". Possibilité évidente du français très spontané. Pour l'instant je me contente de dire que les deux procédés sont possibles dans un sens ou dans l'autre. Ceci ne veut pas dire que je tranche la question délicate de savoir si on peut poser une antériorité de raison dans l'un ou l'autre procédé. Ça, c'est un problème plus difficile.

On vient de terminer sur un point d'interrogation.

★

NOTES

- ¹ MOUNIN, G., 1967, *Histoire de la linguistique*, Paris, PUF, pp. 17 sq.
- VENDRYES, J., 1955, "La Société de Linguistique de Paris (1865-1955)", *Orbis*, IV, 1, pp. 7-21.
- ² STEFANINI, J., 1973, "Sur la conception guillaumienne de l'opposition langue, discours", *Travaux de linguistique et de littérature*, XI, 1, Mélanges offerts à Paul Imbs, Strasbourg, pp. 319-328 (cf. pp. 323-324).
- ³ "Dès ses premiers statuts, la Société de Linguistique de Paris stipulait qu'elle n'accepterait aucune communication concernant [...] l'origine du langage", *op. cit.* note 1.
- ⁴ AUROUX, S., 1984, "Linguistique et anthropologie en France 1600-1900", in Britta Rutt Eisenreich (éd.), *Histoires de l'anthropologie*, Paris, Klincksieck.
- ⁵ LEROI-GOURHAN, A., 1964, *Le geste et la parole*, Paris, Albin Michel.
- ⁶ *Op. cit.* note 2.
- ⁷ CULIOLI, A., 1980, *Cours de D.E.A.*, Université de Paris-VII.
- ⁸ STEFANINI, J., 1962, *La voix pronominale en ancien et en moyen français*, Gap, Public. Faculté des Lettres d'Aix, éd. Ophrys, pp. 94-95 et 696.

- ⁹ MOUNIN, G., *op. cit.* note 1.
- ¹⁰ SAUSSURE, F. de, 1916 (1re éd.), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1962 (5e éd.), p. 185.
- ¹¹ *Ibid.*, p. 18.
- ¹² STEFANINI, J., 1973, "Les modistes et leur apport à la théorie de la grammaire et du signe linguistique", C.R. de BURSILL-HALL, 1971, *Speculative Grammars of the Middle-Ages : The Doctrine of Partes Orationis*, La Haye-Paris, Mouton, dans *Semiotica* VIII, 3, 1973, pp. 263-275 (cf. p. 264).
- ¹³ MOUNIN, G., 1968, *Clefs pour la linguistique*, Paris, Seghers, p. 19.
- ¹⁴ DROIXHE, D., 1978, *La linguistique et l'appel de l'histoire (1600-1800), rationalisme et révolutions positivistes*, Genève, Droz.
- ¹⁵ RASK, Rasmus, Kristian (1787-1832); cf. HJELMSLEV, L., 1966, "Commentaires sur la vie et l'oeuvre de Rasmus Rask", et MALONE, K., 1966, "Rasmus Rask", in SEBEOK, Th. A., 1966, *Portraits on Linguists, Bibliographical Source Book for the History of Western Linguistics (1746-1963)*, 2 vol., Bloomington and London, Indiana University Press, vol. 1, p. 179 et p. 195.
- ¹⁶ GYARMATHI, Samuel (1751-1830); cf. ZSIRAI, M., 1966, "Samuel Gyarmathi, Hungarian Pioneer Comparative Linguistic", in SEBEOK, Th. A., *op. cit.* note 14 (vol. 1, p. 70).
- ¹⁷ WAGNER, R.-L., 1968 et 1973, *La grammaire française*, 2 tomes, Paris, Sedes, t. 1, p. 16.
- ¹⁸ WAGNER, R.-L., 1939, *Les phrases hypothétiques commençant par "si" dans la langue française des origines à la fin du XVIIe siècle*, Paris, Droz.
- ¹⁹ Colloque du C.N.R.S. sur la Communication, le 16 juin 1984 à Paris.
- ²⁰ GUILLAUME, G., 1929 (1re éd.), *Temps et Verbe*, Paris, Champion, 1970, pp. 68-69.
- ²¹ BEAUVENISTE, E., 1935 (1re éd.), *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, 1962 (3e tirage).
- ²² SAUSSURE, F. de, 1879, *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*, Leipzig.
- ²³ WAGNER, R.-L., 1980, "Grammaire - Analyse - Signification", dans *Essais de linguistique française*, Paris, Nathan, pp. 77-83.
- ²⁴ DUBOIS, J., 1965-1969, *Grammaire structurale du français*, T. 1, *Le nom et le pronom*, 1965; T. 2, *Le verbe*, 1967; T. 3, *La phrase et les transformations*, 1969, Paris, Larousse.
DUBOIS, J. et DUBOIS-CHARLIER, F., 1970, *Eléments de linguistique française : Syntaxe*, Paris, Larousse.
- ²⁵ TØGEBY, K., 1965, *Fransk Grammatik*, 1 vol., xxxv-963 pp., Copenhague, Gyldendal Forlag. Traduction française : TØGEBY, K., *Grammaire*

- re française*, publ. par Magnus Berg, Ghani Merd et Ebbe Spang-Hansen, Copenhague, Akademisk Forlag, 1982, 5 vol. (Etudes romanes de l'Université de Copenhague).
- 26 *Op. cit.* note 17 (tome 2).
- 27 BLANCHE-BENVENISTE, Cl., "Ecrit et oral", Colloque du C.N.R.S. sur la Communication, Paris, 16 juin 1984.
- 28 FRANÇOIS, D., 1974, *Français parlé. Analyse des unités phoniques et significatives d'un corpus recueilli dans la région parisienne*, Paris, Selaf, 2 vol.
- 29 BLANCHE-BENVENISTE, Cl., 1975, *Recherches en vue d'une théorie de la grammaire française. Essai d'application à la syntaxe des pronoms*, Paris, Champion.
BLANCHE-BENVENISTE, Cl., DELOFEU, J., STEFANINI, J., VAN DEN EYNDE, K., 1984, *Pronom et syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*, Paris, Selaf.
- 30 *Op. cit.* note 29.
- 31 *Op. cit.* note 20.
- 32 MOUNIN, G., *op. cit.* note 1.
ENGLER, Rudolf, dec. 1980, "Sous l'égide de l'histoire", *Langue Française* n° 48, pp. 100-112.
HOWELL, K.J., 1984, "Linguistics and psychology in the Thought of W.D. Whitney", *Matériaux pour une histoire des théories linguistiques*, PUL.
- 33 FAUCONNIER, G., 1984, *Espaces mentaux. Aspects de la construction du sens dans les langues naturelles*, Paris, Ed. de Minuit, Coll. "Propositions".
- 34 CHANGEUX, J.-P., 1983, *L'homme neuronal*, Paris, Fayard.
- 35 GUIRAUD, P., 1954, *Les caractères statistiques du vocabulaire*, Paris, P.U.F.
- 36 Voir Colloque du C.N.R.S. sur la Communication, Paris, 16 juin 1984.
- 37 *Ibid.*
- 38 FEYERABEND, F., 1979, *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la science*, Paris, Seuil.
- 39 STEFANINI, J., 1967, "Approche du guillaumisme", *Langages* 7, Linguistique française : théories grammaticales, Paris, Didier-Larousse, pp. 74-92 (cf. p. 80 et p. 87).
- 40 WITTEGENSTEIN, L.J. (1889-1951). Principal ouvrage : *Tractatus Logico-Philosophicus*, 1922.
- 41 *Op. cit.* note 17 (T. 2, p. 124).
- 42 Thomas d'ERFURT (aux environs de 1300), *Grammatica speculativa*, ed. with translation and commentary by G.-L. BURSILL-HALL (The Classics of Linguistics), Londres, Longman, 1972.

- ⁴³ *Op. cit.* note 29 (1975, pp. 27 sq.).
- ⁴⁴ GUILLAUME, G., 1964, "La langue est-elle ou n'est-elle pas un système ?", dans *Langage et Sciences du langage*, Paris, Nizet - Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 220-240 (cf. pp. 224 sq.).
- ⁴⁵ *Op. cit.* note 8 (p. 104).
- ⁴⁶ *Op. cit.* note 29 (1975, p. 22).
- ⁴⁷ *Ibid.*
- ⁴⁸ *Op. cit.* note 8 (p. 701).
- ⁴⁹ *Op. cit.* note 29.
- ⁵⁰ VENDRYES, J., 1921 (1re éd.), *Le langage. Introduction linguistique à l'histoire*, Paris, la Renaissance du Livre; Paris, Albin Michel, 1968, p. 106.

LA LINGUISTIQUE HISTORIQUE DEVANT LA VARIATION :
LE CAS DE MEILLET

A la mémoire de Jean Stéfanini

A l'époque où les travaux dialectologiques — en Allemagne, en Suisse et en France ¹ — conduisaient à une critique véhémement de la notion de "loi phonétique" et à des réflexions épistémologiques sur la délimitation, dans le temps et dans l'espace, des dialectes (cf. les discussions entre G. Ascoli, P. Meyer et G. Paris), la linguistique historico-comparative se voyait placée devant un dilemme : fallait-il reconstruire une unité, à partir de correspondances formelles, ou fallait-il projeter les divergences attestées dans les dialectes vers les périodes plus anciennes ? Rudolf Engler ² a bien dégagé, à travers une étude minutieuse des sources, les positions trop peu nuancées de, par exemple, Gaston Paris et Ferdinand de Saussure ³ : trop peu nuancées, parce que ces auteurs n'ont pas reconnu qu'il s'agissait d'un faux problème. La bataille étant dirigée contre une conception naturaliste des langues (en tant que corps organiques), on perdait de vue la possibilité d'une harmonisation des positions. Reconnaître la diversité dans l'unité et, inversement, l'invariance dans la variété : c'était là une voie de solution réaliste — et tellement naturelle, d'un point de vue moderne — qui ne fut guère explorée par ces auteurs. Fait étrange ? Oui, dans la mesure où ces auteurs étaient conscients

de la dimension *sociale* du langage, que les limitations de la méthode historico-comparative ne permettent pas de reconstruire globalement pour les périodes anciennes. Mais cette cécité à l'harmonisation se laisse comprendre : il faudra attendre l'intégration de la sociologie à l'analyse historico-comparative des systèmes grammaticaux pour que le caractère trompeur du dilemme apparaisse. Cette intégration et sa mise en pratique, dans la description linguistique, sont dues à Antoine Meillet ⁴, dont les points de vue sociolinguistiques méritent une étude approfondie. Le but du présent article est de dégager les lignes directrices de la pensée linguistique de Meillet, axée autour de la relation entre l'emploi variable que fait la société d'une langue et la description linguistique.

En 1916 Meillet, dans un compte rendu du *Cours de linguistique générale*, reprochait à Saussure d'avoir construit une théorie du changement linguistique en détachant la langue de son contexte social :

"En séparant le changement linguistique des conditions extérieures d'où il dépend, F. de Saussure le prive de réalité; il le réduit à une abstraction, qui est nécessairement inexplicable [...] Considéré dans la 'diachronie', le fait linguistique est un fait historique qui ne se comprend qu'au milieu de faits historiques. Ainsi, l'on ne peut faire la théorie des successions phonétiques d'une langue qu'au moyen de rapprochements étymologiques. Mais la transmission de chaque mot pose un problème particulier, qui doit être étudié à la lumière des faits historiques. Et si l'on veut décrire une langue actuellement parlée, on ne peut le faire qu'en tenant compte des différences qui résultent de la diversité des conditions sociales et de toute la structure de la société considérée" (Meillet 1916 : 35-36) ⁵.

L'importance accordée au contexte social et à la variation linguistique est une des caractéristiques essentielles de la linguistique moderne, depuis les travaux d'Uriel Weinreich ⁶. On connaît le profit qu'en ont tiré les recherches sociolinguistiques ⁷, et tout particulièrement les travaux sur la langue parlée ⁸. Mais à l'époque où Meillet écrivait son compte rendu du *Cours*, la variation n'était guère reconnue — en dépit des travaux de Schuchardt et de Gauchat ⁹ — comme le facteur essentiel dans le développement des langues ¹⁰ : l'attention

se concentrait sur l'étude de l'armature phonétique et morphologique des langues, considérées comme systèmes de formes nullement affectés par l'usage. Il importe donc d'analyser les efforts de Meillet pour construire une théorie du changement linguistique où serait intégrée la notion de *variation synchronique*.

Meillet n'a guère cessé de répéter que les néo-grammairiens avaient une conception trop étroite de la langue, détachée de son contexte social et culturel. Défaut aggravé par une approche atomiste des faits, envisagés le plus souvent d'un point de vue achronique (se prêtant le mieux à une interprétation comparative). Le bilan des activités néo-grammairiennes, pour positif qu'il soit (élaboration d'une grammaire comparée, figée dans d'excellents manuels et travaux de synthèse; grands progrès dans l'étymologie), ne peut cacher les lacunes théoriques et méthodologiques du comparatisme allemand :

"Il fallait introduire l'histoire dans la linguistique : c'est M.V. Thomsen, de Copenhague, qui a montré combien les emprunts faits par le finnois au germanique et au balte peuvent éclairer l'étude des langues indo-européennes. Il fallait relier l'étude du passé à celle du présent, abattre les séparations entre l'étude des langues anciennes et celle des langues modernes : personne, mieux que l'Italien Ascoli, n'a su associer l'étude des anciennes langues indo-européennes à celle des langues romanes. Il fallait sentir que le langage n'est pas une sorte d'être existant par lui-même, indépendamment des hommes qui l'emploient : le Français Bréal a introduit l'homme dans l'étude de la langue. Mais il fallait aussi reconnaître que chaque langue est un système rigoureusement agencé, où tout se tient, et c'est le Genevois F. de Saussure qui a reconnu le système du vocalisme indo-européen [...] Il fallait constituer une linguistique générale, passant par-dessus les langues particulières. Or, ici, un Américain comme Whitney, un Slave comme M. Baudoin de Courtenay, un Suisse français comme F. de Saussure, un Français comme M. Grammont ont agi particulièrement" (Meillet 1923 = 1936b : 158).

Pour Meillet, la grammaire comparée doit intégrer la réalité linguistique, en tenant compte des différences spatiales, historiques, sociolectiques et stylistiques. Le respect de cette réalité riche et nuancée a évidemment des implications pour la conception de la langue

et du changement linguistique. La langue telle que Meillet la conçoit est une institution sociale, caractérisée par une articulation du message à communiquer et diversifiée dans l'espace (géographique et culturel), dans le temps et dans les individus mêmes.

"Le langage ne se transmet d'individu à individu que par des phrases particulières, soit émises oralement, soit, là où l'écriture joue un rôle, fixées par écrit. Mais la parole qui est toujours chose particulière, n'est comprise que parce que le groupe des sujets parlants où elle est employée prononce sensiblement d'une même manière, se sert sensiblement des mêmes mots, forme ses phrases sensiblement d'une même manière, suivant les mêmes usages grammaticaux, parce qu'ils ont, comme on dit, une même langue. Une langue est un système rigoureusement lié de moyens d'expression communs à un ensemble de sujets parlants; il n'a pas d'existence hors des individus qui parlent (ou qui écrivent) la langue; néanmoins il a une existence indépendante de chacun d'eux, car il s'impose à eux" 11.

On touche ici au problème de la diversification des langues. A ce propos, Meillet distingue très nettement entre différenciation locale ou spatiale (en dialectes), différenciation stylistique (langues spéciales, emplois contextuels) et différenciation par influence externe (contacts de langues, extension d'un "vocabulaire de culture"). Meillet a bien dégagé l'importance cruciale des situations de bilinguisme dans le développement des langues : les travaux de Ščerba sur les Sorabes de Lusace l'ont amené à consacrer deux articles au problème du bilinguisme 12. Dans son analyse des situations de bilinguisme, Meillet montre les effets du bilinguisme dans le domaine de la grammaire et du vocabulaire, et relève l'importance de la notion de bilinguisme pour l'étude historique des langues :

"Les faits qu'on vient de grouper font apparaître un type de complexités dont il est juste de tenir compte. Ils montrent de quel intérêt il serait d'examiner toutes les populations bilingues, en France notamment les provinces où il s'emploie deux langues, et surtout où l'une des deux langues n'est pas défendue par une langue voisine, comme c'est le cas pour le breton et pour le basque. Il ne serait pas moins intéressant d'envisager l'arabe et le berbère par exemple en Algérie et au Maroc. Il y a là un type d'enquête dont l'importance serait capitale

pour la linguistique historique, et dont Schuchardt avait indiqué déjà la portée" (Meillet 1931 = 1936b : 98).

On trouve déjà chez Meillet la notion de *transfert*, qui jouera un rôle crucial dans l'oeuvre d'Uriel Weinreich. Et Meillet ne perd pas de vue le problème important du signe linguistique dans les communautés bilingues : alors que dans une situation unilingue chaque signifié est lié à un signifiant, les sujets bilingues emploient "deux modes d'expression" (c'est-à-dire deux signifiants ou chaînes de signifiants) pour le même signifié (complexe) ¹³. L'autre type d'influence externe, l'imposition d'un vocabulaire de culture, relève d'une étude historique des civilisations, indispensable pour repérer les "interférences entre les vocabulaires" (emprunts, calques, etc.). La complexité de l'histoire des mots — et la difficulté de l'étymologie ou de la morphologie historique — résulte précisément de cette interaction d'influences culturelles et linguistiques dans le domaine du lexique.

L'étude des contacts entre langues permet d'apprécier les vues de Meillet sur la nature des langues. On sait que Meillet a défini, à plusieurs reprises, la langue comme un système où tout se tient ¹⁴. C'est en tant que systèmes — et plus particulièrement systèmes d'associations ¹⁵ — que les langues sont sujettes à des changements. Mais il faut distinguer ici entre, d'une part, la phonétique et la morphologie, et d'autre part, le vocabulaire, dont Meillet nie, à certains endroits, le caractère systématique :

"La prononciation et la grammaire forment des systèmes fermés; toutes les parties de chacun de ces systèmes sont liées les unes aux autres. Le système phonétique et le système morphologique se prêtent donc peu à recevoir 'des emprunts'. En fait il est rare qu'on emprunte à une autre langue soit un phonème (un son du langage), soit une forme grammaticale; quand pareil fait se produit, il ne modifie pas l'ensemble de chacun des systèmes et demeure un accident. Au contraire, les mots ne constituent pas un système; tout au plus forment-ils de petits groupes; on peut soit changer le nom d'un objet, soit introduire un nom nouveau sans que cela retentisse sur l'ensemble du vocabulaire; chaque mot existe pour ainsi dire isolément" (Meillet 1914 = 1921 : 84).

Ceci explique d'ailleurs pourquoi le lexique, se prêtant facilement à une transformation rapide et profonde (Meillet 1913 = 1921 : 29), a une valeur réduite dans la méthode comparative :

"Ce n'est jamais par des différences ou des concordances de vocabulaire qu'on peut établir des parentés de langue" (Meillet 1936a = 1936b : 46).

Les parentés sont "définies techniquement par la persistance de systèmes morphologiques compliqués où tout se tient et qui n'admettent pas aisément l'introduction d'un élément étranger" (Meillet 1936b : 51). Historiquement, la parenté se fonde sur la continuité du sentiment de l'unité linguistique : là où les individus ont, consciemment ou inconsciemment, le sentiment et la volonté d'appartenir à une même communauté linguistique, la parenté se conserve à travers les modifications du système linguistique.

La *variation linguistique* à l'intérieur d'une même communauté est la donnée première pour le diachronicien : elle définit le champ d'application des lois historiques — que Meillet distingue des lois linguistiques, qui n'énoncent que des possibilités¹⁶ — et elle permet de reconstituer une *norme*, dont les réalisations variables sont des approximations. Il ne s'agit pas ici de la police normative exercée par les grammairiens, mais de la constitution, par des processus de standardisation et de substandardisation, d'une norme sociolinguistique, propre au système fonctionnel de la langue¹⁷. Dans *Les dialectes indo-européens*, Meillet est explicite à ce propos :

"On ne rencontre nulle part l'unité linguistique complète. Une même personne parle de manière sensiblement différente, suivant l'état physique et mental où elle se trouve à un moment donné, suivant les personnes auxquelles elle s'adresse, suivant le lieu, le temps et les circonstances extérieures. Toutefois, les habitants d'une même localité tendent à parler d'une même manière, pour autant qu'il n'existe pas de différences de condition sociale qui se manifestent par des différences de langage, ou que certains groupes d'individus ne marquent pas leur autonomie par des particularités linguistiques. Cette unité n'est matériellement saisissable nulle part; elle n'a qu'une existence abstraite, aussi longtemps qu'elle n'est pas formulée et fixée par

des grammairiens; c'est la norme à laquelle chacun tend à se conformer et dont toute déviation, de la part d'un individu, choque les autres habitants indigènes de la localité [...] Or, comme les faits particuliers n'ont pas d'intérêt, ce type idéal — variable suivant les générations — doit être l'objet principal de l'étude des linguistes. Les déviations n'ont d'importance qu'autant qu'elles peuvent servir à rendre compte du développement durant la période précédente et à faire prévoir et à expliquer les changements ultérieurs" (Meillet 1908a : 1-2).

L'histoire des langues n'est donc rien d'autre qu'un ensemble de processus de différenciation et d'unification à partir de normes existantes ¹⁸, auxquels s'ajoutent les effets des contacts linguistiques. La linguistique historique a pour rôle d'étudier les conditions variables qui constituent le contexte historico-social dans lequel peuvent se déployer les lois panchroniques (ou achroniques) de la linguistique générale. Alors que celle-ci explique les tendances générales (possibles), déterminées par des conditions universelles, la linguistique historique et la linguistique descriptive s'occupent de la réalité historique : pour cela, elles font appel à la philologie (qui permet de préciser les données matérielles fournies par la tradition), à la psychologie, à la phonétique (qui permet d'enregistrer les matériaux sonores), à la géographie linguistique (qui fournit de nouveaux détails à la recherche comparative et historique) ¹⁹.

"La grammaire descriptive et la grammaire historique ne diffèrent pas essentiellement l'une de l'autre. D'une part, en effet, toute description est en quelque mesure historique; si un que soit le groupe social où une langue est parlée, les divers sujets qui le composent sont, à certains égards, à des degrés différents de l'évolution qui emporte constamment chaque langue : chaque génération nouvelle apporte quelques menues observations, si bien que le parler des vieillards diffère souvent d'une manière sensible de celui des jeunes gens. De plus il peut y avoir dans le groupe des éléments conservateurs qui maintiennent les archaïsmes, et des éléments novateurs où au contraire l'évolution est en avance. Enfin, il est des usages qui tendent à devenir de plus en plus rares tandis que d'autres n'apparaissent d'abord qu'à l'état de tentatives isolées. Toute description précise et complète d'une situation linguis-

tique à un moment donné comporte donc la considération d'une certaine part d'évolution; et ceci est inévitable puisqu'une langue qui se parle n'est plus par là même en état de stabilité complète" (Meillet 1908b = 1921 : 44-45).

A un moment où la sociolinguistique semble s'interroger de plus en plus sur sa méthodologie et sur les formes très variées qu'elle a prises (cf. Chevalier - Encrevé éds 1984), une relecture de l'oeuvre de Meillet n'est guère un exercice futile. Riche de son expérience de comparatiste, de linguiste descriptif, de polyglotte et d'observateur d'usages linguistiques les plus divers, Antoine Meillet a intégré la notion de *variation* à sa conception des langues en tant que *systèmes*. Systèmes utilisés dans des contextes infiniment variés, et se ramifiant ainsi en des *allo-systèmes* : structures alternantes par lesquelles s'explique le développement. C'est le mérite de Meillet d'avoir vu que la différenciation des langues n'est pas le résultat d'un processus de déchéance : l'histoire — qu'elle soit décadence ou progrès — n'existe pas sans les sociétés, et celles-ci engendrent la variation, par la tension essentielle entre le particulier et le général.

"Il n'est jamais licite de supposer qu'un parler donné résulte seulement de la transmission du langage de génération en génération et des changements qui se produisent du fait de l'usage et de la transmission; partout des parlars dominants sont imités, et des sujets se préoccupent de reproduire le langage d'autres sujets — habitant une autre localité ou ayant une situation sociale plus relevée — qui passent pour *mieux dit*. Si ce souci de reproduire des parlars dominants n'existait pas, la langue se différencierait à l'infini et ne pourrait plus servir de moyen de communication entre de larges groupes d'hommes. En fait, tous les parlars attestés proviennent de généralisations et de différenciations successives" (Meillet 1903, rééd. 1964 : 23).

Que Meillet interprète cette tension en des termes propres à la sociologie durkheimienne — et non, par exemple, à la psychologie wundtienne ou à la psychanalyse freudienne — est moins important pour nous : ce qui importe, par contre, c'est la reconnaissance de la variation

comme concept explicatif, tant en linguistique historico-comparative qu'en linguistique descriptive et typologique.

P. SWIGGERS
F.N.R.S. belge

★

NOTES

- * L'auteur tient à remercier le Fonds national belge de la recherche scientifique (N.F.W.O.), les "Vlaamse Leergangen, K.U. Leuven" et la "Vlaamse Wetenschappelijke Stichting" de leur aide financière.
- ¹ Sur l'orientation épistémologique des recherches dialectologiques à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, voir ENGLER (1980). Sur la perspective méthodologique des travaux dialectologiques, voir le texte important de JABERG (1908); cf. GAUCHAT (1910) et MEYER-LÜBKE (1909).
- ² Voir ENGLER (1976, 1980, 1984).
- ³ Saussure, concevant la diachronie comme la succession de stades synchroniques, n'a jamais élaboré une théorie linguistique où l'histoire des langues est pleinement intégrée; voir à ce propos KLIMOV (1981).
- ⁴ Sur la carrière de Meillet, voir VENDRYES (1937) et MOUNIN (1972 : 38-47). Sur la sociolinguistique de Meillet, voir STEFANINI (1979); à propos de la méthode de Meillet comparatiste, voir SWIGGERS (1985).
- ⁵ Voir, à propos des perspectives ouvertes par Meillet, les remarques de STEFANINI (1979 : 18) : "Meillet annonce la distinction que feront Hjelmslev, Guillaume et Coseriu de la norme et du système. La première, si elle est étroitement fixée en français, limitant considérablement le libre jeu des possibilités du système, les laisse s'exercer pleinement en des idiomes moins strictement réglementés. Ainsi coexistent, à un moment donné, dans une même langue d'innombrables exploitations légèrement différentes d'un même système et d'innombrables virtualités de changement : différences de prononciation suivant les individus et les milieux, nombreux vocabulaires techniques avec restriction de sens. Une synchronie, du seul fait de la dimension sociale de la langue et parce qu'elle est un système intériorisé en des milliers ou des millions d'individus, avec des prononciations diverses, des vocabulaires divers, renferme de nombreuses diachronies potentielles. Seules, la volonté nationale de parler une même langue, les nécessités de la communication,

la stabilité et l'unité de la syntaxe maintiennent la cohésion du système. Cette même dimension sociale tend d'ailleurs à faire varier sans cesse le nombre des sujets parlants : Meillet a non seulement relevé et caractérisé les innombrables exemples d'extension ou de disparition des langues, de création d'une *koïnè* ou d'une grande langue de civilisation, mais il considère que cette tendance à l'unification linguistique est la condition même d'existence de la linguistique".

- ⁶ Voir surtout WEINREICH (1953, 1954) et WEINREICH - LABOV - HERZOG (1968).
- ⁷ Cf. en particulier les travaux de Labov et son équipe, de Cedergren et Sankoff, de Giglioli, de Trudgill, etc. Pour une synthèse assez récente, voir LABOV (1976; 1981). Voir également *Langue Française* n° 34 (mai 1977) : *Linguistique et sociolinguistique*. Récemment, Labov a défini la portée de ses recherches dans les termes suivants : "Je ne dirais pas que je fais de la sociolinguistique. Je fais de la linguistique. Mon travail s'organise essentiellement autour de trois axes qu'on peut distinguer par commodité, mais qui sont inséparables : l'étude des données de la langue spontanée, l'analyse des changements linguistiques en cours et, plus récemment, l'observation des usages de la langue dans les réseaux sociaux. Étudier les changements linguistiques au sein de la communauté parlante n'est pas une idée particulièrement nouvelle. Depuis très longtemps, les linguistes se sont intéressés à ce problème et, d'une certaine manière, je ne fais que poursuivre les travaux d'un Meillet ou d'un Gauchat. Mais à la différence peut-être qu'il y a 80 ans on était dépourvu d'instruments d'analyse phonétique sophistiqués et d'outils sociologiques. Tout comme eux, je cherche à approfondir l'étude du système de la langue à partir du langage concret et non des données de l'introspection. Les données les plus solides, les plus objectives, sont, je crois, les données de la production spontanée [...] Mon objectif final reste bien sûr l'étude du système de la langue, mais pour ma part, je pense qu'il faut renverser l'opposition et privilégier l'étude de la parole, car seule l'analyse de la pratique peut fournir des preuves" (LABOV - BOURDIEU - ENCREVE 1983 : 67).
- ⁸ Pour le français, voir en particulier les publications du G.A.R.S.; le n° 5 des *Recherches sur le français parlé* (1984) est consacré à la méthodologie des approches du français parlé (cf. SWIGGERS 1984).
- ⁹ Sur la contribution importante de Schuchardt, voir LICHEM - SIMON (éds 1980) et SWIGGERS (1982); à propos de Gauchat et de son étude fondamentale (1905) sur le parler de Charmey et de Cerniat, voir ENGLER (1984 : 308-310, 315-316).
- ¹⁰ Il est intéressant de noter à ce propos que les recherches dialectologiques à la fin du XIXe et au début du XXe siècle avaient pour but de corroborer ou d'infirmer (Gilliéron) les lois phonétiques formulées par la grammaire historique-comparative. La variation (avant tout lexicale) n'était guère invoquée comme facteur essen-

tiel dans le développement des langues : résultant d'une diversification historique, elle était considérée comme un phénomène secondaire. Cela explique pourquoi l'étude de l'histoire individuelle des mots n'a pu saper l'édifice de la grammaire comparée.

- 11 "Sa réalité est celle d'une institution sociale, immanente aux individus, mais en même temps indépendante de chacun d'eux, ce qui répond exactement à la définition donnée par Durkheim du fait social" (MEILLET 1929 = 1936b : 72-73). Cf. MEILLET (1933a = 1936b : 85) et le passage suivant : "Ce système est propre à chaque homme et ne se retrouve identique chez aucun autre : mais il n'a une valeur qu'autant que les membres du groupe social auquel appartient l'individu en présentent de sensiblement pareils : sinon celui-ci ne serait pas compris et ne comprendrait pas autrui. La langue n'existe donc que dans les centres nerveux — moteurs et sensitifs — de chaque individu : mais les mêmes associations s'imposent à tous les membres d'un groupe avec plus de rigueur qu'aucune autre 'institution'; chacun évite toute déviation de type normal et se sent choqué de toute déviation qu'il aperçoit chez les autres. Immanente aux individus, la langue s'impose d'autre part à eux; et c'est par là qu'elle est une réalité, non pas seulement physiologique et psychique, mais aussi, et avant tout, *sociale*" (MEILLET 1903, rééd. 1964 : 18).
- 12 MEILLET (1931 = 1936b : 90-98; 1933b = 1936b : 99-103); cf. MEILLET (1931 = 1936b : 90) : "Pendant longtemps, on a volontiers considéré les langues en elles-mêmes, et l'on en a envisagé le développement sans considérer les conditions où se trouvaient les hommes chez qui avait lieu ce développement. Depuis que l'on a observé de près quelques situations linguistiques singulières, on a été conduit à se poser des questions nouvelles et à préciser la position du problème".
- 13 Sur ce problème, voir WEINREICH (1953 : 9-11).
- 14 Sur la notion de système chez Meillet, voir MOUNIN (1966).
- 15 "Le système d'associations qu'est la langue ne se transmet pas directement d'individu à individu; comme on l'a dit, le langage n'est pas une oeuvre, un *ergon*, c'est une activité, une *energeia*. Lorsqu'il apprend à parler, chaque enfant doit se constituer à lui-même un système d'associations de mouvements et de sensations pareil à celui des personnes qui l'entourent; il ne reçoit pas des autres des procédés d'articulation : il parvient à articuler comme eux après des tâtonnements qui durent des années; il ne reçoit pas des paradigmes grammaticaux : il recrée chaque forme sur le modèle de celles qu'on emploie autour de lui" (MEILLET 1903, rééd. 1964 : 18).
- 16 Les lois linguistiques "sont de tous les temps"; elles ne sont pas limitées à une langue donnée, mais s'étendent à toutes les langues (cf. MEILLET 1906 = 1921 : 11). Reste que ces lois linguistiques ont des causes physiologiques et psychiques, comme le reconnaît MEILLET (1908b = 1921 : 48-49) : "Sans doute ces principes devront s'expliquer en dernière analyse par les conditions physiques, ana-

tomiques, physiologiques, psychiques, sociales dans lesquelles se trouvent les sujets parlants. Mais ils ont un caractère purement grammatical et sont par là même de nature à diriger les recherches grammaticales. Pour les dégager, il faudrait un livre qui n'est pas encore fait et qui n'est sans doute pas encore assez préparé par des recherches de détail pour être décrit dès maintenant". Pour Meillet, les lois linguistiques, se situant en dehors de l'histoire, n'ont aucune valeur probante pour la linguistique historico-comparative, qui travaille avec des faits particuliers, résultant d'une interaction de facteurs constants et variables (cf. MEILLET 1906 = 1921 : 16).

- 17 En d'autres mots : tout système linguistique se crée une norme. On comparera sur ce point les conceptions de Meillet avec celles de Coseriu (1952, 1958).
- 18 Voir à ce propos l'introduction de MEILLET (1908a).
- 19 Cf. MEILLET (1911 = 1921 : 110-129; et 1921 : 305-309).

★

REFERENCES

- CHEVALIER, J.-C. - P. ENCREVÉ (éds), 1984, *Vers une histoire sociale de la linguistique (Langue Française, 63)*, Paris, Larousse.
- COSERIU, E., 1952, *Sistema, norma y habla*, Montevideo, Universidad de la República.
- 1958, *Sincronía, diacronía e historia. El problema del cambio lingüístico*, Montevideo, Universidad de la República.
- ENGLER, R., 1976, *Saussure und die Romanistik (= Arbeitspapiere, 16)*, Bern, Institut für Sprachwissenschaft der Universität.
- 1980, "Linguistique 1908 : Un débat-clef de linguistique géographique et une question de sources saussuriennes", K. Koerner ed., *Progress in Linguistic Historiography*, 257-270, Amsterdam, J. Benjamins.
- 1984, "Zum Sprachbegriff der Berner Philologen", *Hochschulgeschichte Berns 1528-1984. Zur 150-Jahr-Feier der Universität Bern*, 299-317, Bern, Universität.
- GAUCHAT, L., 1905, "L'unité phonétique dans le patois d'une commune", *Festschrift Heinrich Morf zur Feier seiner fünfundzwanzigjährigen Lehrtätigkeit von seinen Schülern dargebracht*, 175-232, Halle, Max Niemeyer.
- 1910, compte rendu de Jaberg 1908, *Deutsche Literaturzeitung* 31, col. 1947-1951.
- JABERG, K., 1908, *Sprachgeographie : Ein Beitrag zur Verständnis des Atlas linguistique de la France*, Aarau, Sauerländer.

- KLIMOV, G., 1981, "Zum Prinzip des Historismus in der Sprachwissenschaft", *Logos Semantikos : Studia linguistica in honorem Eugenio Coseriu 1921-1981*, vol. II, 115-121, Berlin-New York, W. de Gruyter; Madrid, Gredos.
- LABOV, W., 1976, *Sociolinguistique*, Paris, Ed. de Minuit.
 - 1981, "Resolving the Neogrammarian Controversy", *Language* 57, 267-308.
- LABOV, W. - P. BOURDIEU - P. ENCREVÉ, 1983, "Le changement linguistique", *Actes de la recherche en sciences sociales* 46, 67-71.
- LICHEM, K. - H.J. SIMON (éds), 1980, *Hugo Schuchardt : Schuchardt-Symposium 1977 in Graz*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaft.
- MEILLET, A., 1903, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, Paris, Champion (rééd. University, Alab. : University of Alabama Press, 1964).
 - "L'état actuel des études de linguistique générale", dans MEILLET 1921, 1-18.
 - 1908a, *Les dialectes indo-européens*, Paris, Champion.
 - 1908b, "Linguistique historique et linguistique générale", dans MEILLET 1921, 44-60.
 - "Différenciation et unification dans les langues", dans MEILLET 1921, 110-129.
 - 1913, "Sur la méthode de la grammaire comparée", dans MEILLET 1921, 19-35.
 - 1914, "Le problème de la parenté des langues", dans MEILLET 1921, 76-101.
 - 1916, compte rendu de F. de Saussure, *Cours de linguistique générale. BSL(P)* 20, 32-36.
 - 1921, *Linguistique historique et linguistique générale* (tome I), Paris, Champion.
 - 1923, "Ce que la linguistique doit aux savants allemands", dans MEILLET 1936b, 152-159.
 - 1929, "Le développement des langues", dans MEILLET 1936b, 70-83.
 - 1931, "Sur une période de bilinguisme en France", dans MEILLET 1936b, 90-98.
 - 1933a, "Linguistique et anthropologie", dans MEILLET 1936b, 84-89.
 - 1933b, "Sur le bilinguisme", dans MEILLET 1936b, 99-103.
 - 1936a, "Le vocabulaire dans la question des parentés de langue", (article inédit), dans MEILLET 1936b, 44-46.
 - 1936b, *Linguistique historique et linguistique générale*, Tome II, Paris, Klincksieck.
- MEYER-LÜBKE, W., 1909, compte rendu de Jaberg 1908, *Göttingische gelehrte Anzeigen* 171 : 2, 138-142.
- MOUNIN, G., 1966, "La notion de système chez Antoine Meillet", *La Linguistique* 2, 17-29.
 - *La Linguistique du XXe siècle*, Paris, Presses universitaires de France.

- STÉFANINI, J., 1979, "Sur une première rencontre de la linguistique et de la sociologie : relecture d'A. Meillet", *Recherches sur le français parlé* 2, 9-24.
- SWIGGERS, P., 1982, "Hugo Schuchardt : le point de vue d'un romaniste dans la querelle autour des lois phoniques", *Beiträge zur Romanischen Philologie* 21, 325-328.
- 1984, compte rendu de *Recherches sur le français parlé V. Linguistics* 22, 930-933.
 - 1985, "La linguistique historico-comparative d'Antoine Meillet", *Cahiers Ferdinand de Saussure* (sous presse).
- VENDRYES, J., 1937, "Antoine Meillet", *BSL(P)* 38, 1-42.
- WEINREICH, U., 1953, *Languages in Contact. Findings and Problems*, New York, Publications of the Linguistic Circle of New York.
- 1954, "Is a Structural Dialectology Possible ?", *Word* 10, 388-400.
- WEINREICH, U. - W. LABOV - M. HERZOG, 1968, "Empirical Foundations for a Theory of Language Change", *Directions for Historical Linguistics*, ed. by Y. Malkiel & W.P. Lehmann, 97-195, Austin, University of Texas Press.

★ ★

LE JOURNAL GRAMMATICAL DE LA LANGUE FRANÇAISE
(1826-1830)
DEUXIEME EPISODE : NOTE SUR LE COURRIER DES LECTEURS

La rubrique où lecteurs et chroniqueurs d'un journal discutent des difficultés du français permet de dégager deux dimensions assez indépendantes de ce genre d'activité normative : tout d'abord la nature des questions débattues, ensuite la conception du rôle du grammairien.

a) Les questions débattues :

Un petit nombre de problèmes apparaissent à un moment donné dans la discussion grammaticale puis sont "réglés" et oubliés. Mais, si l'on excepte le domaine de la prononciation, l'essentiel des points traités semble stable du XVIIe au XXe siècle. Tout se passe comme si les zones d'insécurité linguistique du public cultivé et les "solutions" ¹ préconisées par le grammairien formaient une escorte permanente du discours grammatical.

b)

C'est un tout autre aspect des choses que l'étude du rôle institutionnel que les chroniqueurs cherchent à se donner lorsqu'ils interviennent : selon les époques, on peut, comme Vaugelas, s'identifier au greffier et transférer à des locuteurs qui ne sont pas des professionnels de l'étude de la langue, mais qui forment une élite

politique et sociologique, le soin de fonder la norme ²; on peut, comme Bescherelle en 1835, préférer recourir à des "autorités" littéraires ³; on peut encore revendiquer la charge morale et quasi institutionnelle d'édicter la norme. C'est ce que font les grammairiens du *Journal Grammatical* (J.G.) dans le premier tiers du XIXe siècle. Alors même que les linguistes allemands découvrent le comparatisme qui met en cause les lois quasi biologiques de la filiation des langues, les grammairiens français consacrent leur vie à la rationalisation de l'instrument de communication social qu'est le langage. Leur domaine c'est la règle efficace et non la loi naturelle ⁴.

Je voudrais insister sur cette indépendance relative des exemples retenus et du rôle institutionnel que les grammairiens ont voulu assumer. Je prendrai pour exemple le *Journal Grammatical et Didactique de la langue française* ⁵. J'ai dépouillé le courrier des lecteurs dans les années 1826-1830. Pendant cette période les grammairiens responsables de cette chronique sont Marle, alors directeur de la revue, bien connu pour ses positions radicales en faveur de la réforme de l'orthographe, Dubroca qui est aussi professeur d'éloquence et de diction, Vanier et Bescher ⁶.

I. LES QUESTIONS DEBATTUES

I.1. La prononciation

Les questions sur la prononciation constituent un exemple des questions d'un temps. C'est en effet un des domaines de la langue où la situation évolue relativement rapidement. Des problèmes brûlants sous la Restauration, tels que les rapports entre l'ancienne prononciation "vulgaire" et la prononciation "soignée" cessent de se poser lorsque la prononciation vulgaire s'établit définitivement et devient notre prononciation moderne.

Je donnerai donc simplement la liste des questions posées au journal en signalant les cas, fort rares, où la norme n'est pas encore

considérée comme généralisée de nos jours. Le dictionnaire Larousse de V. Thomas, dans son édition de 1983, me fournira une référence :

• *Prononciation de la Comédie française v. prononciation courante :*

– Le cas de désirer (dezire ou dēzire) (T. I, 237)

Beaucoup de grammairiens ont pris part à la discussion avant et après l'article du J.G. notamment Domergue et F. Wey⁷. La réponse du journal est donnée par Levy.

– Les diphtongues (T. I, 26-27)

Quelle doit être leur prononciation dans la poésie; il s'agit d'une question d'un artiste dramatique. La réponse vient de Dubroca.

– Les liaisons (T. II, 185)

Marle répond à un abonné de Bordeaux que les mots *effort* et *sort* ne doivent pas se lier au mot suivant.

• *Prononciation des consonnes finales :*

– avec ou avé (T. I, 238)

Réponse de Fellens.

– moeurs avec ou sans s final (T. IV, 356)

Bescher recommande la prononciation du s. C'est encore aujourd'hui un cas qui fait l'objet d'une entrée dans le dictionnaire de Thomas qui signale que /moer:/ est vieilli.

• *Prononciation de oign* (T. III, 105)

– Faut-il prononcer poignard ou pognard ? Le J.G. recommande pognard pour des raisons "d'euphonie" : "l'autorité de l'oreille repousse la diphtongue comme barbare".

• *G ou GW* (T. IV, 350)

Faut-il prononcer *sanguinaire* avec G ou avec GW ?

• *La prononciation des voyelles nasales : U-nambitieux eu-nambitieux* (T. IV, 172).

- La prononciation des noms propres étrangers (T. IV, 161).

Marle recommande une prononciation française.

- Quelques questions de détail :

On note une question sur secrétaire (kr ou gr) (T. IV, 356).

A l'exception de *mœurs*, ces problèmes ont disparu des recueils de fautes contemporains.

I.2. L'orthographe

Le problème de l'orthographe est très différent; on peut souligner tout d'abord l'importance de la rubrique : plus d'un tiers des questions s'y rattachent. Il s'agit tantôt d'orthographe "d'usage" (consonnes doubles, emploi du tréma, terminaisons, etc.), tantôt d'orthographe d'accord. Tous ces points correspondent actuellement à des fautes classiques des usagers et donnent lieu à une intervention des grammairiens (manuels scolaires, dictionnaire d'orthographe, etc.). A titre d'exemple, on peut dépouiller les questions de l'année 1826 :

T. I, 1826 :

tion ou sion (p. 10-19); oire ou oir (p. 10-19); ir ou ire (p. 56-58); eur ou eure (p. 186); coûté, valu, pesé (p. 221); ll, nn, tt dans les verbes (p. 244); aim, ain, aint, ein, eing, ien, in, ingt, yen (p. 270); ance, anse, ence, ense (p. 283); très + trait d'union devant adjectif (p. 454); fatiguant, fatigant (p. 457); m devant p et b (p. 500).

Seul le problème de très + adj. est sorti de l'inventaire des points sensibles du système : la difficulté a disparu ... avec le tiret.

I.3. Quelques exemples en morphologie et en syntaxe

I.3.1. Problèmes morphologiques

- Le genre des noms

Il s'agit d'une rubrique qui traverse l'histoire du purisme; certaines formes ne font plus l'objet d'un litige; c'est le cas d'*exemple* (*une exemple* au sens technique de modèle d'écriture v. *un exemple*

au sens général de modèle); Marle s'oppose à l'usage archaïque du féminin (IV, 173). Mais d'autres formes sont toujours rituellement discutées. Il s'agit notamment des noms engageant l'identité professionnelle des femmes :

auteur (III, 276) : le J.G. refuse l'emploi féminin de ce nom de prestige; on ne peut pas écrire :

"Madame la Duchesse de Duras spirituelle auteur".

De nos jours, le *Larousse des Difficultés* éprouve le besoin de préciser que le mot n'a pas de forme particulière pour le féminin, tout en acceptant :

"Cette dame est l'auteur d'un fort joli roman",

il ne précise pas comment faire l'accord.

• Difficultés de conjugaison; verbes défectifs (II, 241) :

Vanier cautionne *veux, voulons, voulez* employés à l'impératif qui lui semblent plus énergiques que *veuillez*. Le Larousse actuel précise dans le même sens qu'au sens affirmatif, cet emploi rare "marque une ferme volonté".

I.3.2. Syntaxe

• Répartition de sens entre deux tournures concurrentes :

- Voilà ce qui arrive (sens plus déterminé) (I, 60)
- Voilà ce qu'il arrive (sens plus vague)

L'hésitation entre les deux formes est étudiée depuis longtemps : on la trouve par exemple dans les remarques de d'Olivet (1738-42); elle est toujours mentionnée dans le Larousse.

- C'est + adjectif (sens déterminé) (II, 67)
- Il est + adjectif (sens vague)

- Un de (unité indéterminée)
- L'un de (unité déterminée) (II, 129)

Il s'agit cette fois d'une tentative de Domergue (*Grammaire* 61) pour promouvoir une distinction sémantique :

"On dira : Ducis l'un des quarante de l'Académie Française, vient d'obtenir un nouveau triomphe sur scène, parce que dans ce cas la détermination est complète; l'unité est doublement déterminée. Il y a tout à la fois un substantif qui précède (Ducis) et un nombre précis (quarante); mais *Un des quarante de l'Académie Française a bien voulu être de mon avis*, quoiqu'il y ait nombre précis, un ne se rapporte cependant à aucun substantif ou pronom qui précède."

Le Larousse ne se réfère plus actuellement qu'à l'euphonie tout en évoquant une répartition, "un de, en parlant de deux", "l'un de en parlant de plusieurs".

- Mettre la main à la plume (métaphorique)
Mettre la plume à la main (sens propre = prendre la plume)
(II, 15)

Ce dernier exemple est absent des inventaires actuels : les normalisateurs essaient d'imposer une répartition de signification pour les alternances qui portent sur des morphèmes grammaticalisés; il semble qu'ils aient renoncé à codifier le détail de l'ordre des mots dans les locutions.

• *Règles d'accord*

Quelques exemples suffiront : ils sont classiques et recourent la lutte des puristes contre les équivoques :

- Répétition des articles devant les adjectifs (I, 501)

On ne doit pas écrire :

"langues française, latine et grecque" : les lois de la concordance se trouvent blessées par cette réunion d'adjectifs qui prennent un autre nombre que leur support."

on ne peut non plus sans risquer l'ambiguïté proposer

"langues latines et grecques"

Il faut donc s'en tenir à

"la langue française, la latine, la grecque".

Au croisement de la fixation des règles, de la combinaison des formes et de la réflexion sur l'ellipse, la règle de répétition de l'article devant les adjectifs reprend une remarque de Vaugelas (Rem. II, 230).

• *Accord de l'adjectif épithète* (III, 19)

Le problème se pose dans des structures où le nom introduit par *de* a une valeur générique; on peut alors se demander si l'épithète qui suit se rapporte à ce nom ou au nom de tête du groupe nominal. L'exemple discuté dans le journal est le suivant : faut-il écrire

bas de soie noire ou *bas de soie noirs* ?

Le grammairien tente d'exclure la possibilité d'une équivoque; ne pouvant régler le problème au niveau de la structure, il fait appel aux propriétés du référent : la soie est naturellement blanche, ce sont les bas qui sont noirs; il faut donc écrire *bas de soie noirs*. Aujourd'hui encore les grammairiens, poursuivant un idéal de désambiguïsation, invitent le lecteur à pratiquer l'accord en fonction des traits référentiels des objets du monde.

• Le recours au référent est censé aussi pouvoir régler le problème des pluriels des noms composés (III, 165) :

un réveille matin
un serre-tête.

Tous ces cas sont encore des "classiques" des recueils puristes. Le scripteur ne peut pas toujours reconstituer le raisonnement tortueux qui interdit *soie noire* (n'a-t-on pas pu teindre la soie avant de confectionner les bas ?); il peut hésiter, penser avec Boiste que *les serre-têtes* sont des objets qui serrent les têtes, et que *les réveille-matins* réveillent *tous les matins*, ou estimer avec Noël et Chapsal que *les réveille-matin* opèrent *le matin* et que *les serre-tête* serrent *la tête*. Cependant tout scripteur sait qu'une autorité a quelque part *la* solution raisonnable. Il sait qu'il ne doit pas compter sur un

automatisme d'écriture qui pourrait le pousser à pratiquer l'accord avec l'article; qu'il ne doit pas non plus s'appuyer sur une intuition de sens. La maîtrise de la norme suppose la conscience "qu'il y a là un problème" et que le choix opéré par la norme est répertorié quelque part.

II. LE ROLE LEGISLATEUR DU GRAMMAIRIEN

L'examen du courrier des lecteurs du *J.G.* permet donc d'avancer que les Français cultivés partagent, la prononciation mise à part, une même expérience des zones d'insécurité linguistique. Cependant sur ce fonds commun, le grammairien construit des discours divers. Or, en matière de norme, le style compte : c'est par lui que se précise le modèle d'unité linguistique recherché par le grammairien. Si une partie de l'argumentation des journalistes du *J.G.* est assez traditionnelle, la raideur de leurs revendications unitaires et les accents vigoureux avec lesquels ils critiquent l'usage font penser aux mots d'ordre linguistiques de la Révolution. Tout se passe comme si la Révolution avait permis la constitution d'un jacobinisme linguistique⁸, qui perdurera, vidé il est vrai de ses aspects égalitaristes, jusqu'à la naissance du courant littéraire symbolisé par la grammaire de Bescherelles.

II.1. Le juge et le tyran

En ouverture du premier numéro du journal, Marle revendiquait pour le grammairien le statut de juge; à la reprise modeste du rôle de greffier, il faut opposer la revendication du métier de juge qui

"rend des arrêts [...] après avoir pesé le pour et le contre."⁹

Il s'agit d'abord de rappeler une autorité : la Révolution encore toute proche a montré à ces hommes d'ordre où menait le "dangereux néologisme"⁹. Le grammairien inscrit sa lutte pour la norme dans le cadre plus large de la lutte contre l'anarchie. De même, contre les Romantiques, l'équipe du *J.G.* défendra le trésor culturel de la France. La dénonciation de l'avant-garde est d'autant plus violente que le néo-

logisme romantique rompt une alliance nécessaire et naturelle entre le grammairien et le poète qui seul peut fixer dans les mémoires tournures et mots choisis.

D'autre part le juge procède selon la loi. Même si cette dernière est normative et donc pas entièrement rationnelle, son établissement suppose des principes de non-contradiction. Les règles de la langue doivent être établies de façon raisonnée, d'un axiome posé au départ doit pouvoir découler l'analyse.

Ce qui permet de reprendre toutes les argumentations classiques; on peut mentionner par exemple le souci d'approuver les formes qui suivent l'analogie du système (par exemple *veux* formé comme tous les autres impératifs sur le paradigme de l'indicatif);

ou bien, le choix d'une forme unique lorsqu'on peut y rattacher la pluralité des sens : si le masculin s'impose pour *exemple = modèle d'écriture*, c'est qu'il s'agit d'un cas particulier de la signification générale : *exemple = modèle*; rien ne justifie d'opposition de genre.

Au contraire deux formes différentes doivent traduire deux significations différentes; ainsi on cherche à exploiter la différence entre *un* et *l'un* pour opposer sens vague et sens déterminé.

Mais, et c'est ce qui avait tant indigné Bruneau (HLP XII), l'équipe du J.G. développe très loin les conséquences de ce genre d'analyse. On en a un exemple particulièrement frappant quand Marle examine les règles d'accord de l'adverbe *tout*. Une fois admise la catégorisation de *tout* parmi les adverbes, Marle se trouve autorisé à en déduire son comportement :

"Un adverbe est-il susceptible de genre et de nombre, voilà toute la question [...] Je conclus que *tout* doit être invariable" (IV, 300)

car l'usage dépend *en droit* de la science grammaticale :

"*Tout* variait autrefois parce que la science grammaticale était dans l'enfance." (IV, 301)

Pourtant la référence juridique reste fragile : le pouvoir de juger est lié à l'existence d'un appareil d'Etat qui investit des juges, qui donne une consistance matérielle à ce pouvoir. Or la légitimité du pouvoir sur la langue a été conférée à l'Académie Française qui a rang d'institution en France. Si l'Académie, comme on sait, se retranche derrière l'usage, seul législateur, et n'intervient pas suffisamment ou intervient mal à propos par suite de l'incompétence (souvent dénoncée) de ses membres, elle n'en reste pas moins détentrice de la fonction juridique. Quant aux journalistes, seul le lecteur qui les consulte peut donner quelque existence à leur fantasme juridique. Il y a d'ailleurs un secteur où Marle avoue qu'il n'est pas en position d'imposer une loi rationnelle. Il s'agit de l'orthographe pour quoi l'on sait que l'Académie impose alors sa norme.

Aux répétiteurs, maîtres de pension, régents de collège qui forment la masse des auteurs de questions, sur l'orthographe, Marle répond par des recettes empiriques :

"Ecrivez *-tion* toutes les fois que cette syllabe finale est immédiatement précédée de l'une des 6 lettres qui composent le mot COUPAI." (I, 19)

Ce procédé purement mnémotechnique et qui n'a rien de rationnel ne suffit pas et doit être accompagné d'une liste d'exceptions. Pour pouvoir orthographier une finale en /sj/, il faut s'assurer que le mot n'appartient pas à la liste d'exceptions puis appliquer la règle :

"j'écris *convulsion* par s, 1°) parce que il n'est pas porté sur la liste exceptionnelle; 2°) parce que la syllabe finale est immédiatement précédée de *l*, lettre qui ne fait pas partie du mot *coupai*" (I, 19)

Marle n'a que le pouvoir de protester contre la déraison de l'édifice : il sait bien qu'aucun des principes invoqués par les défenseurs de l'orthographe n'est constamment appliqué. L'étymologie est sans cesse violée, puisqu'on écrit *homme* avec deux *m*, alors que l'étymon n'en a qu'une (I, 174); les familles de mots sont lacunaires : *numéroter* n'entraîne pas *numérot* et *tabac* ne correspond à aucun *tabachique* (I, 174); l'orthographe française se caractérise par son irrégularité; ses

défenseurs invoquent l'*usage*, mais Marle voit dans l'usage l'image du pouvoir nu et arbitraire. A la métaphore judiciaire s'ajoutent alors les images de l'oppression politique :

"Je respecte l'usage toutes les fois qu'il est d'accord avec la raison et j'obéis à l'usage toutes les fois qu'il est contraire à la raison et plus fort qu'elle [...] Si j'obéis c'est parce que *je suis le plus faible*, je me réserve le droit d'élever perpétuellement la voix contre le tyran qui m'opprime." (I, 181)

On perçoit encore dans ces violentes protestations quelque chose des révoltes de la fin du XVIIIe siècle, lorsque s'impose la distinction entre la tyrannie qui n'appelle que le refus et le pouvoir légitime assis sur la loi. Cette loi est d'ailleurs toute humaine et le modèle d'évolution des langues ne renvoie donc pas à des processus naturels; l'évolution du français résulte de la lutte entre l'esprit et la routine.

II.2. Le refus des particularismes de prononciation

Face au conservatisme général, les chances des réformateurs de l'orthographe semblent si limitées que le grammairien consent à en indiquer les formes les plus aberrantes à ses correspondants. Au contraire quand il s'agit de prononciation, il semble penser qu'il peut intervenir dans le jeu linguistique. On peut signaler une fois de plus l'opposition avec la perspective de la grammaire comparée naissante, mais aussi peut-être suggérer qu'il y a là un indice du statut mineur de l'oral, face à un écrit dont le figement est devenu définitif.

Les positions du *J.G.* concernant la prononciation sont dans la droite ligne de ce rêve de langue systématisée; elles sont cependant originales car elles poussent très loin le refus des styles divergents : tout flottement des pratiques est déclaré illégitime, qu'il s'agisse de l'opposition entre norme ancienne et norme récente, ou de façon plus intéressante du refus des variantes de prestige; c'est ainsi qu'est condamnée la façon classique de lire des vers.

On peut résumer par deux principes cet idéal :

- *Marquage binaire*

Il n'y a pas toujours d'argument pour écarter une prononciation; mais toute prononciation double doit être découragée : on opposera de façon binaire ce qui est fautif, incorrect et ce qui exact ou correct (exemple des paires efor/efort; sanguinaire/sangwinnaire).

- *La justification par la règle générale*

Là où l'usage hésite, Dubroca se réfère aux phénomènes voisins pour opérer des régularisations : lorsque les voyelles nasales se lient à des voyelles

"La voyelle qui précède l'n final reprend sa prononciation naturelle et l'n s'attache comme une consonne pure à la voyelle initiale." (Supplément, p. 38)

Cette norme est établie sur l'observation de groupes tels que *certèn homme, soudèn obstacle* ... Dubroca établit comme un principe que la règle doit toujours s'appliquer : on peut déduire la prononciation de *un homme* : u n'homme !

C'est dans cette perspective que Dubroca aborde le problème de la prononciation déclamée; le repos à l'hémistiche, l'accent marqué à la rime, la réalisation en diérèse de certains groupes vocaliques, les liaisons sont autant de traits qui distinguent la prononciation des vers. La Comédie française représente une certaine tradition de cette prononciation rituelle. Dubroca récuse la compétence des acteurs :

"Nommez-moi les acteurs du Théâtre Français qui, à l'exception de Talma et d'un petit nombre d'autres aient fait les études indispensables à la beauté et à la pureté de la diction." (I, 242)

Au groupe fermé des comédiens, maintenant une technique professionnelle, Dubroca oppose la communauté nationale composée d'individus interchangeables soumis aux mêmes règles :

"En général, il n'y a qu'une manière d'énoncer les mots dont le caractère grammatical est fixé et dont la prononciation est admise, reconnue et consacrée." (II, 86)

Cet idéal, tout juridique, d'une prononciation nationale ne laisse même pas de place à l'opposition d'une norme quotidienne et d'une norme de prestige; il est donc interdit au lecteur de

"Violier la prononciation monosyllabique des diphtongues dont la poésie renverse le caractère grammatical. Ce renversement peut être bon pour le poète qui a besoin de trouver quelque allègement sous le poids des chaînes qu'il s'impose, et dans la facture difficile de son vers, mais il doit être indifférent au lecteur." ¹⁰

☆

Que conclure de ce sondage dans les chroniques de langage ? Cette pratique a sans doute pour fonction essentielle de mettre en place ce que nous appelons le français et qui, à côté des règles partagées, est constitué par un certain nombre de zones où la décision linguistique n'est pas automatique. Il faut alors ouvrir grammaire et dictionnaires pour trouver "la solution".

Certes les "solutions" du grammairien sont souvent précaires; les choix du *J.G.* ont été récusés. Mais, plus que les réponses, importe le rappel constant qu'il y a problème et qu'un français cultivé doit "s'inquiéter" d'un certain nombre de points chauds du système.

D'autre part, l'activité puriste dans ses formes variées renforce aussi chez le lecteur une image globale de la langue : il n'est pas indifférent que la règle rappelée par le grammairien renvoie au parler des princes et des personnages de la cour, ou aux choix des écrivains. Pour sa part, le *J.G.*, ayant supprimé toute référence sociale, a cru pouvoir, au nom de la loi, attaquer jusqu'aux pratiques codifiées, comme la diction poétique.

Sonia BRANCA-RÓSÓFF
Université de Provence

★

NOTES

- ¹ Tel est le titre de la partie du *J.G.* où l'on répond aux questions des lecteurs.
- ² Sur Vaugelas, cf. l'étude de Z. MARTZIS (1984), *Claude Favre de Vaugelas, La préface des Remarques sur la langue française, éditée avec une int. et des notes*, Droz, Genève.
- ³ BESCHERELLE (1835), *Grammaire Nationale ou Grammaire de Voltaire, de Racine, de Bossuet, de Fénelon, de JJ Rousseau, de Buffon, de Bernardin de St Pierre, de Chateaubriand, de Casimir Delavigne et de tous les écrivains les plus distingués de la France*.
- ⁴ A. REY (1972), "Du discours à l'histoire : l'entreprise philologique au XIXe siècle", *Langue française*, n° 15, pp. 105-115.
- ⁵ J'ai étudié l'activité de commentaires d'auteurs pour la même période, cf. *GARS* n° 6, 1985, pp. 23-44.
- ⁶ Marle est surtout connu pour ses positions en faveur de la réforme de l'orthographe; en 1828, il publie une *Ortografe raizonable*, dans le *Journal Grammatical*; la Société Grammaticale l'appuie en 1827; il parvient à fonder une Société pour la propagation de la réforme orthographique (cf. *Journal Grammatical* III, 1828, p. 63; IV, 1829, p. 283-284); mais les propositions de Marle n'aboutissent pas. Cf. à ce sujet notamment BRUNEAU, *HLF*, XII, 537 et BRUNOT, *Histoire de la littérature de Petit de Julleville*, t. VIII, p. 851-854.
Louis Dubroca serait né à St-Sever en 1757; il fait d'abord partie de la congrégation des prêtres de la doctrine chrétienne, devient professeur, mais abandonne l'état ecclésiastique pendant la Révolution. Il devient libraire à Paris (1802-1810), puis se fait professeur d'éloquence et de diction. Il laisse des pièces de vers, de discours patriotiques, des drames, un éloge de l'Empereur. En 1802, il fait paraître des *Principes raisonnés sur l'Art de lire à haute voix* qui connaît une deuxième édition en 1824 et un Supplément en 1825 (cf. CABANES, *Galerie des Landais*).
Le grammairien Vanier a été notamment président de la Société Grammaticale.
Quant à Bescher, nous l'avons vu s'illustrer par ses positions antiromantiques (cf. *GARS* n° 6).
- ⁷ F. WEY (1845), *Remarques sur la langue française*, II, 128.
- ⁸ Cf. en particulier le rôle de Domergue étudié notamment par F. DOUGNAC, *F.U. Domergue, Le Journal de la langue française et la néologie lexicale, 1784-1795*, thèse de 3e cycle, Paris III, 1981, dactyl., et J. BUSSE, "Domergue et le Jacobinisme linguistique", dans *Colloque de la Freie Universität de Berlin*, octobre 1983, à paraître chez Benjamins. Cf. aussi SONIA BRANCA, "Changer la langue ?", *HEL, Les Idéologues*, 1982, IV, 1.
- ⁹ *J.G.*, I, 1826, avant-propos.
- ¹⁰ L. DUBROCA (1824), *De l'Art de lire à haute voix*, p. 411.

LA DISTRIBUTION SYNTAXIQUE DE *un N* SUJET EN FRANÇAIS PARLÉ

Dans le français de conversation, la forme *un N* apparaît assez rarement comme sujet d'un verbe tensé, dans un dispositif direct. Ce phénomène peut en partie être rapporté aux propriétés des différentes catégories morphologiques possibles en sujet : *le N il* est plus fréquent que *le N*, qui, à son tour, est plus fréquent que *un N* etc. ¹

Cependant *un N* sujet n'en est pas moins utilisé dans les conversations les plus ordinaires, même chez les enfants. Je voudrais montrer ici que cet emploi est favorisé par certains contextes. Mon hypothèse est que ces contextes sont analysables à partir des propriétés de la construction verbale. Pour la tester j'ai fait l'analyse distributionnelle de quelque 1500 énoncés relevés dans des corpus divers, du point de vue de la situation et du statut du locuteur.

Dans mon analyse je ne me sers pas des concepts logiques ou pragmatiques souvent utilisés pour traiter de la question : ils ne sont pas opératoires pour rendre compte de mes données. Par exemple, dans mes données, pas d'énoncés génériques comme *un homme est mortel*, *un cheval est docile*, énoncés sur lesquels raisonne Riegel (1985, p. 119); les énoncés avec *être* que j'ai trouvés ne comportent en général pas d'adjectif attribut, et, quand ils en comportent un, ils n'ont pas la forme canonique attendue : le plus souvent, il n'y a pas de co-occur-

rence entre présent de l'indicatif et forme affirmative (si le verbe est au présent de l'indicatif il est généralement à la forme négative, et, s'il est à la forme affirmative, il apparaît au subjonctif); on remarque aussi pas mal de "choses en plus" :

- 1 un grand film n'est jamais systématiquement sombre (LM)
- 2 puritain qu'une femme le soit je veux bien l'admettre (A1 18)

Je n'ai pas non plus trouvé d'énoncés spécifiques comme *un homme sautillait, un cheval hennit* (id.). Ici aussi, il y a beaucoup de "choses en plus" :

- 3 ainsi hier un homme politique disait je ne peux pas parler avec un ministre qui n'a pas de gouvernement (FI 12)
- 4 en avril 1983 une jeune femme de Montpellier porte un enfant pour sa soeur jumelle (FI 227)

Quant à la notion d'ancrage référentiel (id.) je n'arrive pas à savoir sur quels critères formels elle peut se fonder. Par exemple, pour les deux énoncés suivants, qui ont le même verbe constructeur :

- 5 une question se pose c'est quelles sont les réactions de l'enfant lorsqu'il saura la vérité (FI 227)
- 6 peut-être un problème va se poser un très gros problème (DJ 74)

faut-il dire que *un N* est référentiellement ancré en 5 parce que le locuteur précise de quelle question il s'agit, et qu'il ne l'est pas en 6 parce que le locuteur ne précise pas (ni dans l'énoncé, ni ailleurs) à quel problème ou gros problème il pense ? Si oui, ce "critère" obligerait à analyser les énoncés 1 à 4 comme l'énoncé 6, est-ce raisonnable ?

A propos des "choses en plus" contenues dans les énoncés réels, Culioli (1976, p. 16) affirme : "on ne pourra pas dans ce cas se contenter d'une métalangue proche de la surface, parce qu'il va falloir chercher ce qu'il y a de commun à *ça, toujours, certes, -rait,* à la présence de *lui*" dans :

un bouquet fait toujours plaisir
 un bouquet ça fait toujours plaisir
 certes un bouquet fait plaisir
 un bouquet lui ferait plaisir

et il recommande (p. 8) : "dans une première étape de l'analyse on est obligé, comme on le fait en linguistique structurale de type classique, de poser que les langues doivent être étudiées comme des êtres spécifiques". C'est une modeste contribution à cette nécessaire entreprise de description que je présente ici.

Pour classer mes données j'ai utilisé les critères fournis par l'Approche Pronominale et par l'analyse de Guillaume : propriétés de la catégorie verbale (modes, aspects, temps, modalités d'assertion, verbes modaux), propriétés des classes de verbes (phases, traits des valences, formulations), distinction entre "indépendantes" et "subordonnées", distinction entre construit et non construit (compléments dans la valence ou la rection du verbe, compléments associés à la construction verbale, compléments du nom, modalités sur ces compléments, autres structures syntaxiques comme formules appréciatives, incises, etc.), propriétés des différents types de prédéterminants, de prépositions, de conjonctions ². Par exemple pour l'énoncé suivant :

7 mais tout-à-coup un chasseur entra dans la maison
 (ASD 1, 11)

je considère que :

- le verbe est à l'indicatif, à la forme affirmative, au passé simple; c'est un verbe de seuil ³, qui a un sujet /+ pers/ et un complément locatif,
- l'énoncé est indépendant,
- *dans la maison* est dans la valence du verbe, *tout-à-coup* est un associé antéposé; il y a *mais* en tête,
- *un N* n'a pas de complément, *dans la maison* non plus,
- *dans la maison* comporte *dans* et *la*; *tout-à-coup* marque l'irruption dans le temps.

Ce classement m'a permis de dégager des régularités dans la co-occurrence, ou au contraire dans la non co-occurrence de certains éléments. Par exemple, avec *un N* sujet, la présence d'un complément antéposé comme *hier* est souvent liée à celle d'un clitique *me* ou *nous* :

- 8 *hier* un commerçant à Pontarlier à qui j'avais demandé un verre d'eau minérale *nous* a lancé avec tout ce que j'ai gagné aujourd'hui je peux bien vous l'offrir (FI 107)

mais, quand il y a le modal *peut*, on trouve d'autres compléments de temps et d'autres clitics, avec diverses formules appréciatives :

- 9 *après tout* un aviateur *peut se débrouiller* avec ça *la nuit* par clair de lune (VX 24)
- 10 *si vous voulez* un célibataire *bon* *peut y aller* s'il en a envie (FI 155)

J'ai comparé les énoncés comportant *un N* sujet à des énoncés comportant d'autres formes sujets, notamment *le N*. C'est dans les indépendantes actives⁴ que les différences sont les plus frappantes. Par exemple, avec *un N*, il y a 10 fois plus de *peut* qu'avec *le N*, 3 fois plus d'accomplis, pas mal d'associés antéposés comme *hier*, qu'on trouve rarement avec *le N*; avec *le N* au contraire, il y a 3 fois plus d'imparfaits, 4 fois plus d'associés antéposés comme *quand P*. Mais ce ne sont là qu'indices quantitatifs. Le plus intéressant c'est la différence entre les schémas syntaxiques; ainsi, avec *le N* il y a pas mal d'énoncés interrogatifs ou négatifs du genre :

- 11 *L'enfant se trouve où madame* (Cas 6, 1)
- 12 *il y avait le docteur Parpalaïd la vieille dame l'aimait pas* (Pér. 1, 6)
- 13 (avec intonation interrogative) :
et *le bateau n'a pas coulé* (Vul. Mar. 21, 16)

On ne trouve pas *un N* sujet dans ces schémas; dans mes données aucun énoncé comme :

un enfant se trouve où madame
il y avait le ... une vieille dame l'aimait pas
et un bateau n'a pas coulé (intonation interr.)

L'analyse exhaustive des indépendantes actives à sujet *un N* a servi de base à la description de toutes mes données; c'est cette analyse que je présente dans cet article.

Sur critères formels, je distingue deux grands groupes dans ces indépendantes : les énoncés événementiels et les énoncés non événementiels. Dans le premier groupe je distingue en outre les énoncés localisateurs et les énoncés non localisateurs. Dans mes données, il y a le même nombre d'énoncés événementiels et d'énoncés non événementiels. Dans les événementiels, il y a sept fois plus de localisateurs que de non localisateurs. Tous ces énoncés sont à l'indicatif.

I. LES ENONCES EVENEMENTIELS

Les propriétés communes aux énoncés événementiels touchent aux modalités verbales; celles qui différencient les deux sous-groupes (énoncés localisateurs et énoncés non localisateurs) touchent aux classes verbales.

Dans les énoncés événementiels le verbe est toujours à la forme affirmative. Il y a bien trois énoncés avec *jamais* mais c'est un *jamais* qui porte sur le sujet *un N*, un peu comme le ferait *pas de pas un N*⁵ :

- 14 jamais un Allemand m'a demandé les papiers (Alb. I)
pas un Allemand m'a demandé les papiers

Dans mes données aucun énoncé comme :

un Allemand ne m'a *jamais* demandé les papiers

où *jamais* porte sur le verbe.

Dans plus de la moitié des cas le verbe est à l'aspect accompli (du présent ou de l'imparfait); le temps de loin le plus fréquent est le présent; il y a pas mal de passés-simples et quelques imparfaits; il n'y a ni futur ni conditionnel. Le verbe est parfois précédé du modal *vient de*; il n'y a pratiquement pas d'autres modaux; le seul cas c'est celui de *a pu* dans l'énoncé suivant :

- 15 jamais un président de la République n'a pu s'opposer
au Conseil Constitutionnel (GE 281)

Cette occurrence de *a pu* est liée à la présence de *jamais un*; on ne trouve pas d'énoncés comme :

un président de la République a pu s'opposer ...

et, dans mes données, c'est le seul cas où le modal "pouvoir" est au présent accompli.

I.1. Les énoncés localisateurs

Ici les verbes sont caractérisés par les valences suivantes :

- Le sujet est généralement /+ pers/, dans un paradigme *je, tu, il ...* : *un chasseur entra ... (j'entraï, tu entras ...)*. Cette propriété est indépendante du caractère + ou - "humain" du nom : dans *un taxi est venu là* le sujet est /+ pers/ parce qu'on peut avoir *je suis venu, tu es venu ...* Parfois le sujet est /- pers/, dans un paradigme *ça* : *un exposé roulait sur ... (ça roulait sur ...)*; c'est un paradigme /- pers/ qui exclut le "processus" : il n'y a pas de verbes comme *ça me platt, ça m'arrive*, où *ça* est en relation avec des formes comme *de Inf., que P (ça me platt de voyager, ça m'arrive de voyager)*. Ce sujet /- pers/ est toujours lié à un complément /+ loc./.
- Il y a au moins un complément. Quand il n'y en a qu'un c'est généralement un complément /+ pers/, de paradigme *me, te, le/lui ...*, ou un complément locatif, de paradigme *ici, là* : ... *m'appelle, ... la contacte, ... est venu là, ... s'est produit sur la Nationale Seize*; ce peut être parfois un complément /- pers/, de paradigme *ça, de ça* : ... *ramassa sa pièce (ramasser ça, ramasser de ça)*. Ce complément unique n'est jamais de type "processus" : ici pas de verbe comme *décider de Inf.* On trouve bien ... *est venu nous dire ...*, mais en ce cas l'infinitif n'est pas un "vrai" complément ⁶. Quand il y a deux compléments, l'un des deux est toujours /+ pers/ ou /+ locatif/, l'autre ne l'est pas forcément (*te présenter à moi, me dire ça/que P, l'enfermer là-dedans*). En aucun cas il n'y a de complément de type

adverbial : on trouve *m'appeler (au téléphone), se présenter à moi, se lever (sur Paris), mais non m'appeler comme ça, se présenter ainsi, se lever du mauvais pied.*

Le sujet n'a généralement pas de complément (*un chasseur entra ... , jamais un Allemand m'a demandé ...*). Quand il en a un, celui-ci n'est pas grammaticalement indispensable. Par exemple, en 16, le complément *vilain* pourrait être absent, la structure grammaticale de l'énoncé serait la même que celle de 7 :

- 16 mais tout-à-coup un vilain monsieur attrapa le pauvre
petit Didou (ASD 11, 15)
... un monsieur attrapa le pauvre petit Didou
7 ... un chasseur entra dans la maison

En 17, le complément de *brise* est obligatoire :

- 17 car une petite brise légère vient de se lever (FI 117)
* car une brise vient de se lever

mais cela tient à la classe lexicale de *brise*; en complément, *une brise* serait tout autant inacceptable (*j'ai senti une brise* ⁷). Un cas à signaler, c'est celui du complément *seul* dans :

- 18 jamais un seul taxi n'est venu là (E 66)

Ici, ce complément est lié à la présence de *jamais un N*, comme il le serait à celle de *pas un N* (*pas un seul taxi n'est venu là*); en l'absence de *jamais* ou de *pas* on ne trouve pas ce complément, pas d'énoncé comme :

un seul taxi est venu là

Toutefois, *seul* n'est pas un complément obligatoire; sans ce complément 18 aurait le même schéma que 14 :

- 14 jamais un Allemand m'a demandé les papiers
18 jamais un taxi n'est venu là

Les compléments /+ pers/, /- pers/ et /+ locatif/ ont généralement une forme de type *me, le/lui, là, Npr* ou *le/son N* (toujours au singulier) :

- 19 et un petit garçon m'a dit qu'est-ce qui vous fait vivre (FI AJ 85)
- 20 entre temps un gouverneur général était venu nous rendre visite (Lév. 3, 16)
- 21 en 1943 une camarade de classe la contacte (A2 85)
- 16 ... attrapa le pauvre petit Didou
- 22 mais tout-à-coup une jeune-fille charmante ramassa sa pièce (ASD 5, 69)
- 18 ... est venu là
- 23 le 4 juin dernier un train est parti de la gare Saint-Lazare en direction de Pékin (FI 237)
- 7 ... entra dans la maison

Parfois le complément n'apparaît pas en discours, bien que le verbe puisse en construire un; je dirai que le paradigme complètement est réalisé \emptyset . En ce cas il s'agit toujours d'un paradigme /+ pers/ ou /+ loc./; par exemple, il y a réalisation \emptyset du paradigme /+ pers/ "à moi ..." de *se présenter* (à moi) dans :

- 24 chez moi au rez-de-chaussée un homme s'est présenté \emptyset (FC, EV)

Il y a réalisation \emptyset du paradigme /+ loc./ "sur-" de *se lever* (sur Paris) dans :

- 17 c'est certain car une petite brise légère vient de se lever \emptyset (FI 117)

Quand le paradigme complètement est /- pers/ il n'y a jamais de réalisation \emptyset ; le complément a presque toujours la forme de type *le/son N*; un seul cas où il ait une autre forme, la forme *un N* dans :

- 25 trois siècles après un chercheur de trésors vient de retrouver un galion espagnol (A2 227)

Quand le complément est réalisé \emptyset ou *un N*, le verbe est à l'aspect accompli ou bien il est précédé de *vient de* (cf. : 24, 17 et 25). La seule exception c'est le verbe *dire* + "*paroles rapportées*", qui, dans deux énoncés, est au présent non accompli avec une réalisation \emptyset de son complément "me, lui ...". Dans les deux cas il y a une sorte de compensation à cette absence; en 26 il y a un *je* et en 3 un

hier qui réfèrent respectivement à la personne et au temps du locuteur :

- 26 et après une jeune femme que *je* connais pas *dit* cent francs après mon tonton il dit encore qui dit mieux (Br 6, 35, 3)
- 3 ainsi *hier* un homme politique *disait* je ne peux pas parler avec un ministre qui ...

Sans "paroles rapportées", le verbe *dire* suit la règle des autres verbes; par exemple, en 27, l'accompli est marqué par *est venu* :

- 27 un Italien est venu dire ensuite que monsieur X était un dangereux voyeur (FI 227)

Enfin, quand le sujet a la forme *jamais un N*, le paradigme complément a toujours la forme *me*, *là* ou *Npr* (cf. *m'a demandé* en 14, *est venu là* en 18, et *a pu s'opposer au Conseil Constitutionnel* en 15) et le verbe est toujours à l'accompli.

L'ensemble de ces distributions peut être résumé comme suit :

ENONCES LOCALISATEURS					
VERBE	à l'indicatif : présent, imparfait ou passé simple à la forme affirmative				
	avec	sujet	/+ pers/ ou /- pers - processus/ (lié à un complé- ment locatif)		
		complément	/+ pers/, /+ loc./ ou /- pers - processus/ - adverbial/ avec éventuellement 2e complément /- adv./		
Forme sujet :	paradigmes compléments		formes compléments		aspect + acc. ou <i>vient de</i>
	/+ pers/ ou /+ loc./	/- pers/	<i>me/ là/ Npr/ le, son N</i>	∅ <i>un N</i>	
<i>un N</i>					
a)	+		+		±
		+	+		±
b) <i>dire</i> + <i>par. rap.</i>	+			+	±
autres verbes	+			+	+
		+		+	+
<i>jamais un N</i>	+		+		+

Dans les énoncés localisateurs il y a très souvent un associé antéposé, à valeur temporelle ponctuelle, qui marque un repère soit par rapport au locuteur (*hier, en 1943, etc.*), soit par rapport au discours (*entre-temps, après, etc.*). Dans deux énoncés ce repère temporel est postposé au verbe. En 28, il est dans la valence du verbe, mais pas en 27 :

- 28 un exemple qui illustre l'utilisation de ce système remonte par exemple à *la visite de Monsieur K. à Marseille où j'ai fait une démonstration* (Cot)
- 27 un Italien est venu dire *ensuite* que ...

Le connecteur *et* peut faire office de repère temporel :

- 19 j'avais terminé *et* un petit garçon m'a dit ...

Certains énoncés n'ont aucun repère temporel. Ce sont des énoncés de radio ou de télévision qui commentent un événement en direct, ou bien des débuts d'histoire interprétables comme tels dans le contexte. Il y a trois énoncés du premier type, tous les trois avec un verbe en *se*, à complément locatif en *sur-*, à l'aspect accompli ou avec *vient de* :

- 29 une corde *s'est rompue sur la raquette de Yannick* (HD 685)
- 30 bien que cela n'ait aucun rapport avec les départs en week end un accident grave *s'est produit en Vendée sur la Nationale Seize* (FI 127)
- 17 ... car une petite brise légère vient de se lever (le complément en *sur-* est réalisé \emptyset)

Les quatre autres énoncés ont un verbe à complément /+ pers/ ou /+ loc/, qui peut ou non être à l'aspect accompli. Deux d'entre eux ont un associé antéposé qui marque un repère ponctuel locatif, les deux autres n'en ont pas :

- 24 - mais vous avez peur toujours d'être attaquée ou des choses comme ça
- je l'ai été il n'y a pas très longtemps *chez moi au rez-de-chaussée un homme s'est présenté* il a bougé la tête en étendant les bras j'ai beau avoir soixante huit ans j'ai bondi par la fenêtre et j'ai

été chez la concierge (le complément "à moi" de *s'est présenté* est réalisé \emptyset)

- 31 imaginez vous allez bien rire *au téléphone une fille m'appelle* elle me dit vous avez gagné la valise je lui dis pas possible (D. OM 1)
- 32 j'ai joué une semaine aux billes / *un garçon m'a passé une bille* à la fin de la semaine j'en avais c'était effrayant (Mtr 87, 8)
- 33 oui peut-être vous la connaissez / *une dame arrive chez le notaire* elle fait je viens tirer les choses / au clair, au clerc/ désolé il est parti (Dec. 45, 3)

Quand le verbe a un complément /- pers/ il y a toujours un associé antéposé ponctuel. Dans ce cas, on l'a vu, il n'y a jamais de réalisation \emptyset du complément. Ces faits montrent que ce type de verbe est peu approprié aux énoncés événementiels. On va voir pourquoi.

Les distributions que j'ai énumérées semblent hétérogènes. En fait elles révèlent des propriétés qui, toutes, convergent vers l'expression de valeurs discrètes. J'appelle discrète toute forme qui exprime une frontière temporelle, locative ou nominale. Ici, ces valeurs se trouvent à tous les niveaux : au niveau de la grammaire et au niveau du discours.

Pour les classes verbales, le discret est lié à la valeur aspectuelle du lexème verbal et aux constructions.

Tous les verbes des énoncés événementiels sont non duratifs; ils impliquent une limitation ponctuelle du procès, autrement dit une limitation discrète : pour les verbes de seuil c'est une valeur discrète interne; pour des verbes comme *m'appeler*, *ramasser ça* c'est une possibilité qui se révèle dans des constructions comme *tu m'appelles à huit heures ce soir*. Deux verbes seulement ont une valeur aspectuelle durative : *rouler sur-* et *porter un enfant*; ils admettent toutefois une limitation ponctuelle du procès : pour *rouler sur-* c'est une limitation spatiale marquée par *sur*, pour *porter un enfant* c'est une limitation temporelle, *porter un enfant jusqu'à terme*.

Tous ces verbes ont un paradigme sujet discret : soit parce que ce paradigme est /+ pers/ à valeur individuelle, soit parce que, étant /- pers/ il exclut le processus non discret⁸. C'est la même chose pour les compléments. Ou bien le verbe a un complément /+ pers/ à valeur individuelle; ou bien il a un complément locatif qui exprime la localisation spatiale, ou bien il n'a qu'un seul complément /- pers/ qui exclut le processus.

Au niveau morphologique on retrouve le discret : j'appelle discrète une forme pronominale ou nominale non quantifiable (*me, te, le/lui ...*, *là*, Npr) ou bien la forme *un N*, où *un* marque la quantification discrète. Dans les énoncés localisateurs, presque tous les compléments de valence ont, soit la forme *me, te, ...*, *là*, Npr, soit la forme *le, son N* au singulier avec du lexique refusant la quantification non discrète⁹. A noter, pour les compléments locatifs, la très grande fréquence des formes en *sur-*, où la préposition *sur* marque précisément une frontière spatiale. Il n'y a qu'un cas de complément quantifié : *un galion*; c'est une quantification discrète. La forme \emptyset du complément équivaldrait à du non discret dans *il mange (\emptyset)*, *il attend (\emptyset)*, mais on ne la trouve jamais ici dans ce contexte, à l'"état pur" : elle est toujours liée au trait /+ pers/ ou /loc/, si bien que l'ensemble est discret. Par exemple dans *un accord est intervenu (\emptyset)* on peut interpréter \emptyset dans le sens de "entre eux" mais non dans le sens de "de ça" ou de "que P" (qui seraient possibles avec *mange* et *attend* : *il mange de ça*, *il attend qu'il vienne*).

Contribuent également au discret, l'indicatif, l'accompli, *vient de*, le passé-simple, l'imparfait, la forme affirmative, en fait tout ce qui, selon Guillaume, va dans le sens du "poids de réalité". Il est significatif que, dans ces énoncés, il n'y ait ni futur, ni conditionnel (temps de l'hypothèse), ni modal *peut* au présent (modal du probable, du possible), ni forme négative portant sur le verbe (assertion du non réalisé).

Au total, ici, toutes les constructions verbales sont marquées par le discret à plusieurs niveaux. Il n'est pas étonnant, dans

ces conditions, que le contexte suive la même orientation, c'est une question de cohérence discursive; cela explique la présence de compléments associés à valeur ponctuelle (*hier, après, chez moi*, etc.) et les contextes "reportage en direct" ou "début de récit" d'effet analogue. Cette cohérence discursive n'est pas propre aux énoncés localisateurs, ce qui est propre à ces énoncés, ce sont les propriétés grammaticales discrètes.

On comprend maintenant pourquoi, dans ces énoncés, un *N* sujet peut être interprété comme spécifique : il est pris dans une construction verbale qui lui impose le discret. Cette organisation grammaticale fait qu'on cherchera dans le contexte une référence compatible avec ce discret : à la limite n'importe quoi peut faire l'affaire (le contexte linguistique, la situation, les intentions du locuteur, etc.). Mais ce n'est pas cette référence qui donne sa valeur discrète à un *N* sujet, c'est la grammaire. La preuve c'est que dans les énoncés avec *jamais un N, pas un N*, qui comportent tous beaucoup de valeurs discrètes, la question de l'ancrage référentiel ne se pose pas.

I.2. Les énoncés non localisateurs

Ces énoncés ont des propriétés communes avec les précédents : verbe à la forme affirmative, qui peut être à l'accompli; compléments pouvant avoir la forme *me*; présence de repères temporels ou locatifs ponctuels. Tout cela oblige à classer ces énoncés dans les énoncés événementiels. Mais ils se distinguent des énoncés localisateurs sur deux points : ils n'ont pas les mêmes types de verbes; ils comportent une structure adjointe.

Ici, les verbes sont moins chargés en valeurs discrètes : s'ils ont un paradigme /+ pers/, ils n'en ont qu'un (en sujet ou en complément, mais pas dans les deux à la fois); ils peuvent avoir un sujet ou un seul complément à valeur de processus; enfin ils peuvent avoir un complément adverbial :

- verbes à sujet /+ pers/ et complément /- pers/ à valeur de processus :

un abbé a décidé de créer une oeuvre ...
(*j'ai décidé de Inf.*)

une documentaliste aborde un aspect ...
(*j'aborde la question de Inf.*)

un sondage établit ces choses-là
(*j'établis que P*)

- verbes à sujet /- pers/ à valeur de processus et complément /+ pers/ :

un article m'intéresse
(*lire cet article m'intéresse*)

une histoire m'est arrivée
(*d'être attaqué (ça) m'est arrivé*)

une question se pose (Ø)
(*la question de savoir si ... se pose à moi*)

- verbes à sujet /- pers/ (sans valeur de processus) et complément adverbial :

un ménage à trois fonctionne (Ø)
(*ça fonctionne comme ça*)

Les énoncés du corpus incluant ces verbes comportent tous, soit une apposition au sujet, soit un *c'est-* d'équivalence (ou une forme ayant le même effet), soit un dispositif en *c'est-que* :

- 34 un abbé *l'abbé Lemière* a décidé de créer une oeuvre philanthropique (FI 145)
- 35 et là une documentaliste *madame C.* aborde un aspect très peu connu de sa vie (JC 985)
- 36 un article m'intéresse *c'est sur la perception* (C 785)
- 5 mais une question se pose *c'est quelles sont les réactions de l'enfant ...*
- 37 mais une question se pose *contrôle-t-il vraiment la communauté chiite* (FI 246)
- 38 *c'est la première fois* qu'un sondage établit ces choses-là (FI 227)
- 39 *c'est ainsi* qu'un ménage à trois fonctionne chez les oies depuis plusieurs années (FI 21, 11)

Ces structures adjointes sont interchangeable¹⁰; par exemple, on peut avoir *c'est-que* à la place de l'apposition en 36 :

c'est la première fois qu'un article m'intéresse

Elles pourraient également se trouver dans les énoncés localisateurs :

un taxi est venu là
 un taxi *le taxi rouge* est venu là
 un taxi est venu là *c'est le taxi rouge*
c'est la première fois qu'un taxi vient là

Cependant elles n'y apparaissent pas. Il y a une sorte de distribution complémentaire entre : d'une part, les verbes chargés en discret et l'absence de structures adjointes; d'autre part, les verbes peu chargés en discret et la présence de structures adjointes. Tout se passe comme si, dans les énoncés non localisateurs, la syntaxe du discours compensait la déficience grammaticale en discret.

Cette compensation se fait sur le sujet avec l'apposition et le *c'est* d'équivalence, elle se fait sur le verbe avec le dispositif en *c'est-que*. L'apposition et le *c'est* d'équivalence empêchent la négation du sujet :

pas un taxi n'est venu là
 *pas un taxi *le taxi rouge* n'est venu là
 *pas un taxi n'est venu là *c'est le taxi rouge*

Ils confèrent ainsi à la forme sujet un caractère discret qu'elle n'aurait pas autrement ¹¹. Le dispositif, quant à lui, autorise la construction de compléments locatif et/ou temporel, qui, sans lui, seraient peu acceptables :

? un ménage à trois fonctionne *chez les oies depuis plusieurs années*
c'est ainsi qu'un ménage à trois fonctionne *chez les oies depuis plusieurs années*

Ces compléments marquent une frontière locative et temporelle du procès; *c'est* une façon de marquer le verbe comme discret ¹².

Ces faits montrent que, pour l'analyse, il faut tenir compte aussi des compléments de rectification (*chez les oies, depuis plusieurs années*).

Dans un dernier énoncé *c'est* l'adjectif *semblable* qui joue le rôle de compensation; sans lui, l'énoncé ne serait pas acceptable :

40 disons une histoire semblable m'est arrivée (Tri
108, 2)

* disons une histoire m'est arrivée

Ici l'apposition et le *c'est* d'équivalence feraient l'affaire, mais pas le dispositif :

une histoire m'est arrivée *c'est celle que* ...
une histoire m'est arrivée *celle que voici*

* c'est ainsi qu'une histoire m'est arrivée

Par ailleurs *semblable* ne fonctionne pas dans n'importe quelles conditions : il fonctionne mal si *m'arriver* est à l'aspect non accompli et, avec un verbe comme *m'intéresser* il fonctionne mal dans tous les cas :

? disons une histoire semblable m'arrive
? un article semblable m'a intéressé
? un article semblable m'intéresse

Cela tient aux propriétés des verbes : le paradigme sujet de *m'arriver* n'est pas le même que celui de *m'intéresser*, bien que, dans les deux cas, ce soit un paradigme de type processus¹³. L'analyse doit prendre en compte tous ces "petits détails".

Le tableau suivant résume la distribution des formes sujets avec ou sans structure de compensation :

	<i>un N</i>	<i>un N + appos./ c'est-/ c'est-que-</i>	<i>un N + semblable/ app./c'est-</i>
<i>Enoncés localisateurs</i> verbe ± acc.	+	+	- 14
<i>Enoncés non localisateurs</i> <i>m'arriver</i> + acc.	-	-	+
autres V ± acc.	-	+	-

II. ENONCES NON EVENEMENTIELS

Dans ces énoncés le non discret prédomine, à la fois dans les propriétés grammaticales (classes de verbes et modalités portant sur la catégorie verbale), et dans le discours (formes des compléments du verbe, autres compléments).

La très grande majorité des verbes appartient à des classes que l'on ne trouve pas dans les énoncés localisateurs, ou qu'on n'y trouve que très rarement :

- Verbes à sujet /+ pers/ et complément de type processus :

un médecin comprend à qui il a affaire
(*je comprends à qui P*)

Parmi ces verbes, des verbes de phase II, essentiellement statifs :

un infirmier sait le faire ça
(*je sais le faire*)

- Verbes à sujet /+ pers/ et complément /- pers/ (autres que de type processus) :

un lombric mange 0,8 gramme de nourriture
(*j'en mange tant*)

un enfant ne peut jouer avec un jouet ...
(*je joue avec ça*)

- Verbes à sujet /+ pers/ et complément adverbial :

un patron et un employé s'appellent par leurs prénoms
(*ils s'appellent comme ça*)

un avion se déplace par rapport au vent
(*je me déplace comme ça*)

- Verbes à sujet /+ pers/ sans complément :

une troupe n'avance pas
(*j'avance*)

- Verbes à sujet /- pers/ de type processus avec complément /+ pers/ :

un problème va se poser (Ø)
(*la question de savoir si P se pose à moi*)

- Verbes à sujet /- pers/ de type processus, avec complément /- pers/ de type processus et complément /+ pers/ :

une majorité ... peut contraindre un président de ...
à écourter sa fonction
(*je te contraains à Inf*)

Les verbes de seuil (*aller ...*) et les verbes à sujet et complément /+ pers/ (*je te le donne ...*) sont très rares dans les énoncés non événementiels; ils y figurent toujours avec des modalités non discrètes (cf. ex. 41 à 43).

Dans les énoncés non événementiels, la modalité de loin la plus fréquente est le modal *peut*; il y a quelques occurrences de *doit* et une occurrence de *va*; ces modaux sont généralement au présent non accompli, sinon ils sont au conditionnel; leur propriété est de situer le procès dans le probable ou le possible. Il y a pas mal de conditionnel, qui situe le procès dans l'hypothèse. Enfin le verbe est assez souvent à la forme négative, qui situe le procès hors réalité. Presque toujours le verbe est à l'aspect non accompli; l'accompli n'apparaît qu'avec le conditionnel, c'est un accompli situé dans l'hypothèse. Il n'y a pas de passé-simple, pas de modal *vient de* et il n'y a qu'un seul imparfait (non accompli). Le temps le plus fréquent est le présent (non accompli), temps non marqué.

Dans ces énoncés le verbe apparaît presque toujours avec *peut*, le conditionnel et/ou la forme négative. Ces modalités sont assez souvent combinées à la forme interrogative :

- 41 donc un passager à l'arrivée *peut* donner un paquet à un passager au départ (FI 246)
- 42 non remarquez trois mètres dix un camion *doit* rentrer non (Cop 23, 1)
- 43 est-ce qu'un système automatique *n'aurait pas* offert plus de garanties aux voyageurs (FI 101)
- 44 une nationalisation *conduirait* à une situation plus difficile encore (Th 10)
- 45 est-ce qu'une majorité nouvelle et combattante *peut* contraindre un président de la République à écourter sa fonction (FI 21, 11)

- 46 car au fur et à mesure où l'on projette un film un étudiant *devrait pouvoir* noter écrire (Cot)
- 47 un juge *ne se motive pas* par sa morale personnelle (A2 P, 21, 11)

Certains verbes apparaissent parfois sans les modalités *-rait, peut-, ne-pas*. Le premier cas, c'est celui des verbes statifs de phase II ¹⁵ :

- 48 c'est pas une intraveineuse un infirmier *sait* le faire ça (Rav. 29, 6)

Les verbes en *se* à complément adverbial ont le même comportement :

- 49 un avion *se déplace par rapport au vent* (FI 136)
- 50 aux Etats-Unis un patron et un employé au bout de cinq minutes *s'appellent par leurs prénoms* (VX)

Cette propriété tient au complément adverbial, qui oriente le verbe du côté du non ponctuel : sur le modèle de *ce soir ils s'appellent / il se déplace à 8 heures précises*, on aura difficilement *ce soir ils s'appellent par leurs prénoms / il se déplace par rapport au vent à 8 heures précises*.

Le second cas c'est celui des verbes duratifs comme *comprendre, conserver*, qui, contrairement à des verbes comme *parler, rouler*, acceptent mal une limitation ponctuelle de la durée. Sur le modèle de *ce soir il cesse de parler à 8 heures précises*, on aura difficilement *ce soir il cesse de comprendre ça / conserver ça à 8 heures précises*. Ici le sujet *un N* est accompagné d'un complément à effet statif :

- 51 un médecin *qui a cinquante ans* comprend tout de suite à qui il a affaire (FP 69)
- 52 aux Etats-Unis un professeur *à la retraite* conserve exactement les mêmes droits qu'il avait auparavant (IS 84)

Dans le même schéma on trouve le verbe itératif *redistribuer* et aussi le verbe statif *savoir* :

- 53 comme je l'ai dit un ministre africain *qui a reçu de l'argent par de la corruption* le redistribue aussitôt à sa famille (FC 25)
- 54 un historien *qui a étudié le domaine* sait quel est le bel objet (FI 186)

Le troisième cas c'est celui des verbes à complément partitif marqué comme non discret (*de l'ordre de ...* en 55, *une ou deux ...* en 56). Cette propriété fait que le verbe peut prendre une valeur durative ou itérative qu'il n'aurait pas autrement¹⁶. En 55 et 56, il y a un associé qui marque la réitération (*par jour, quand P (-acc)*) :

- 55 un lombric mange *par jour* / je n'ai plus très bien les chiffres en tête mais je crois que c'est *de l'ordre de zéro gramme huit de nourriture* (Br B 31, 4)
- 56 par exemple *quand on distribuait des tracts* un copain amenait une valise ou deux de tracts (Dug 22, 1)

Les trois schémas typiques des énoncés non événementiels sont donc les suivants :

Schémas syntaxiques :	Classes verbales :			Autres verbes
	Ph. II/ se+Cpt Adv.	sujet /+pers/ et		
		Cpt +part. -disc.	dur./ itér.	
<i>un N, V</i> { <i>peut-</i> <i>-rait</i> } <i>ne-pas</i> }	+	+	+	+
<i>un N, V, Pt-acc.</i>	+			
<i>un N, V</i> { Pt { <i>-acc.</i> , { <i>P. jour</i> } Imp. } }		+		
<i>un N + Cpt, V-acc., Adv. Tps</i>			+	

Dans ces énoncés, les formes du discours sont quantifiées et/ou non discrètes. Ici, aucune forme *me, là, Npr*, beaucoup de formes *-de N, le, ce N* au pluriel, *ça, Inf.* etc. La forme *son N* réfère toujours au sujet. Il y a beaucoup de formes *un N*, beaucoup de formes \emptyset .

Il n'y a aucun associé ponctuel comme *hier, chez moi*, mais des associés comme *quand P (- acc.), par jour, aux Etats-Unis*. Il y a aussi beaucoup d'appréciatifs :

- 42 *non remarquez ... un camion doit rentrer ∅ non*
 44 *une nationalisation ... à une ... plus difficile encore*
 46 *car au fur et à mesure où ... noter ∅ écrire ∅*
 48 *... sait le faire ça*
 50 *aux Etats-Unis ...*
 51 *... par jour / j'ai ... en tête mais je crois ... de l'ordre de zéro ...*
 54 *... à qui il a affaire*
 55 *... exactement les mêmes droits ...*
 53 *comme je l'ai dit ... à sa famille*

Dans les énoncés non événementiels, un N sujet appartient à une construction verbale non discrète. Il peut parfois être interprété comme générique. Mais, dans mes données, les énoncés qui permettent cette interprétation sont rares; il y a peu d'énoncés comme 47 :

- 47 *un juge ne se motive pas par sa morale personnelle*

Inversement, certains énoncés induisent une interprétation spécifique; c'est le cas de 6 :

- 6 *peut-être un problème va se poser un très gros problème*

qui, pourtant, a toutes les caractéristiques d'un énoncé non événementiel : le modal *va* situe le procès dans le probable, le complément "à moi" de *se poser* est réalisé ∅, il y a l'adverbe *peut-être* en tête qui exprime également le probable, le possible; enfin il y a l'incise *un très gros problème* qui a un effet appréciatif. Ces propriétés distinguent nettement cet énoncé de l'énoncé 5, qui est un énoncé événementiel, non localisateur :

- 5 *une question se pose c'est quelles sont ...*

Ces faits montrent que la différence sémantique entre les deux emplois de un N sujet ne peut être directement décrite à partir des effets de sens produits en discours. Dans les énoncés événementiels,

tiels *un N* sujet est saisi par sa valeur discrète, c'est-à-dire par *un* exprimant l'unité discrète minimale. Si l'on trouve également en ce cas les formes *jamais un (seul) N* ou *pas un (seul) N* c'est qu'il s'agit ici encore d'une quantification discrète¹⁷. Dans les énoncés non événementiels *un N* sujet est saisi dans sa valeur non discrète, c'est-à-dire par le genre (féminin ou masculin) qui marque *un/une*. C'est le genre en effet qui permet à *un* de fonctionner comme article et par là-même permet à *N* d'être marqué comme non discret par des compléments de type adverbial, adjectival ou verbal¹⁸. Ici, *un N* est envisagé du côté du "qualitatif", et non du "quantitatif"; on comprend ainsi pourquoi il y a très souvent un complément de ce genre dans les énoncés non événementiels; et pourquoi aussi, quand ce complément n'apparaît pas, *un N* est interprété en fonction de son lexique, en opposition à un autre lexique. Par exemple en 42,

non remarquez trois mètres dix un camion doit rentrer non

ce n'est pas le fait "qu'il y ait un seul camion" qui importe, mais le fait que "un camion est plus gros qu'une voiture".

• CONCLUSION

J'ai essayé de montrer que l'emploi de *un N* sujet est prédit par les propriétés du verbe qui le construit. Ces propriétés se répartissent en deux grands groupes que j'ai appelés valeurs discrètes et valeurs non discrètes. Elles ont été dégagées à partir des distributions formelles, notamment à partir des catégories morphologiques utilisées dans les énoncés. Elles sont établies sur les analyses de Guillaume et de l'Approche Pronominale.

Mon analyse vaut pour tous les énoncés de mes données. Dans cet article je n'ai présenté que la description des "indépendantes actives", mais c'est une description exhaustive dont je n'ai voulu éliminer aucun fait gênant. Cette analyse montre que, pour l'étude de *un N* sujet, des notions comme spécifique ou générique sont totalement in-

adéquates; elles peuvent être même tout-à-fait trompeuses. Par exemple elles ne permettent pas de comprendre ce qui se passe dans des énoncés comme 5 et 6 : elles ne permettent pas de prédire pourquoi, en 5, le locuteur précise "quelle question se pose" et pourquoi, en 6, il ne le précise pas. Ce qu'il faut, c'est entrer dans le détail de chaque construction verbale, même si ce n'est pas très gratifiant. C'est ce que j'ai commencé à faire ici; je reprendrais volontiers à mon compte ce que dit Gross à ce propos (1980, p. 77) : "la tradition en linguistique consiste plus à se montrer original qu'à approfondir et développer les connaissances antérieurement acquises. Il est aisé de devenir original en fabriquant une terminologie ou un formalisme nouveau. Il est plus pénible d'examiner des centaines de verbes dont la combinatoire varie avec des facteurs imprévus". Je n'ai pas pu exposer ici l'analyse de tous les verbes de mon corpus; je les ai regroupés en fonction de propriétés communes, mais avec le risque de simplifier les données. J'ai cependant traité quelques cas "singuliers", comme celui du verbe *m'arriver*, dans une *histoire semblable m'est arrivée*.

Au bout du compte, un *N* sujet a deux valeurs bien distinctes : une valeur "quantitative", exprimée par un quantifieur, quand un *N* est dans une construction verbale discrète; une valeur "qualitative", exprimée par le genre (*un/une*), quand un *N* est dans une construction verbale non discrète. Je pense pouvoir dire que ces deux valeurs correspondent à ce que Guillaume appelle valeur de singulier et valeur d'universel. Ces valeurs sont des valeurs "en langue", dans le sens que Guillaume donne à ce terme; elles sont identifiables à partir des réseaux de relations qui s'établissent au sein de la construction verbale. Ces réseaux sont complexes; ils impliquent aussi bien les propriétés particulières à chaque type de verbes (valeur aspectuelle, paradigmes de construction) que les propriétés de la catégorie verbale tout entière (mode, temps, aspect, modalités d'assertion, verbes modaux).

En discours les choses ne sont pas évidentes à voir, car les énoncés du français parlé sont foisonnants. Mais, quand on ne l'esca-

mote pas, ce foisonnement révèle des régularités exemplaires, qui évitent de se fourvoyer — comme cela arrive quand on invente des exemples trop "simples" ...

Je n'ai pas abordé ici la question du statut propre au sujet. J'ai traité du sujet *un N* en tant qu'élément construit par tel ou tel verbe et non dans la relation "générale" sujet-verbe. Il me semble que c'est une étape nécessaire si l'on veut aller plus loin.

Colette JEANJEAN

★

NOTES

- ¹ Cette fréquence relative est liée en particulier au degré de perméabilité de la forme sujet à la négation : *le N il* est moins perméable à la négation que *le N*, qui l'est moins que *un N*, etc. (cf. C. JEANJEAN, 1980 et 1981). Pour la définition du dispositif direct, cf. Cl. BLANCHE-BENVENISTE *et alii*, 1984).
- ² Cf. Notamment GUILLAUME (1929) et BLANCHE-BENVENISTE *et alii* (1984). Par "indépendante" j'entends simplement ici toute construction verbale, précédée ou non d'associés, sans conjonction en tête, ni élément en *que*, ni relatif. Dans l'étude des "subordonnées", que je ne présente pas ici, je distingue les "subordonnées" construites par le verbe ou par le nom, et les "subordonnées" non construites.
- ³ Ce terme est employé par GUILLAUME pour caractériser les verbes, autres que les verbes en *se*, conjugués à l'actif avec l'auxiliaire *être*. Ces verbes (*sortir*, *partir*, etc.) impliquent leur propre limitation interne du procès.
- ⁴ Par "indépendante active" j'entends ici toute "indépendante" comportant un verbe autre que *être* et *avoir*, non conjugué avec l'auxiliaire *être* du passif. J'y inclus tous les verbes en *se*, même s'ils ont un effet de passif (cf. BLANCHE-BENVENISTE, 1984).
- ⁵ Dans *jamais un N*, *jamais* a un statut analogue à celui qu'il a dans *jamais homme n'a autant travaillé*, où il fonctionne comme une sorte de prédéterminant de N (on n'aurait pas, avec *jamais* portant sur le verbe, et N sans prédéterminant : *homme n'a jamais autant travaillé*). Dans *pas un N*, *pas* fonctionne comme un prédéterminant quantitatif : sur le modèle de *plusieurs hommes sont venus / plusieurs*

sont venus, on peut avoir *pas un homme n'est venu / pas un n'est venu* (cf. JEANJEAN, 1980).

- 6 Sur le modèle de *j'ai décidé de faire ça / je l'ai décidé* (où *faire ça* appartient au même paradigme de construction que *l'*), on n'a pas *je suis venu faire ça / je le suis venu*. Ici, *venir* est un verbe pivot (cf. BLANCHE-BENVENISTE *et alii*, 1984). Pour l'analyse il faut tenir compte des propriétés de *venir* et des propriétés de l'infinitif. Par exemple, en 27, il faut tenir compte de l'aspect accompli marqué par *est venu* et des compléments de *dire* : *est venu dire ensuite que ...*
- 7 Avec intonation suspensive, interprétable comme "une de ces brises extraordinaires", cette forme pourrait être acceptable.
- 8 Pour la définition du trait /+ individuel/, cf. BLANCHE-BENVENISTE *et alii*, 1984. Il existe des paradigmes /+ pers/ qui n'ont pas ce trait /+ individuel/; ce ne sont pas des vrais /+ pers/ (cf. JEANJEAN, 1984, à propos de *tu m'étonnes*). Un paradigme /- pers/ est de type processus quand il admet une forme comme *inf.*, *que P*, *quand P*, *le fait que P*, *sa manière de Inf.*, etc. Ce n'est pas le cas ici : sur le modèle de *chanter (ça) me platt*, on n'a pas, par exemple, *chanter (ça) m'appelle*.
- 9 Le lexique qui admet la quantification non discrète c'est celui qui, au singulier, admet par exemple le quantifieur *un peu de* ou *trop de*; c'est le cas de *argent* : *un peu d'argent*, *trop d'argent*. Dans les énoncés événementiels ce lexique n'apparaît pas; on a *ramassa sa pièce* et non *ramassa son argent* : *pièce* au singulier n'admet pas la quantification non discrète (* *un peu de pièce*, *trop de pièce*), *argent* l'accepte (*un peu d'argent*, *trop d'argent*).
- 10 Il faudrait cependant étudier en détail les propriétés de chacune de ces structures. Par exemple, pour *une question se pose*, le dispositif fonctionne mieux quand le complément "à moi" de *se pose* est réalisé :
- ? c'est la première fois qu'une question de pose \emptyset
c'est la première fois qu'une question se pose à moi.
- 11 Quand il est niabile, *un* appartient à un paradigme \pm discret : on y trouve des formes discrètes mais aussi des formes non discrètes comme *beaucoup*, *trop ...* (*un/pas un*, *deux/pas deux*, *beaucoup/pas beaucoup*, etc.). On peut dire que, en ce cas, *un* a une valeur paradigmatique non marquée du point de vue du discret et du non discret. Avec l'apposition et le *c'est* d'équivalence il perd cette valeur paradigmatique parce qu'il devient non niabile; il fonctionne alors uniquement comme marqueur de l'unité discrète minimale. C'est en ce sens qu'il acquiert une valeur discrète qu'il n'a pas autrement.

- 12 Le verbe *fonctionner* est de type non discret parce qu'il admet un complément de valence adverbial : *fonctionner comme ça*. Ici, *chez les oies* et *depuis plusieurs années* sont des compléments de rectification qui ont pour effet d'orienter le verbe vers le discret, propriété qu'il ne possède pas autrement. L'effet resterait le même si ces compléments étaient eux-mêmes insérés dans le dispositif : *c'est chez les oies qu'un ménage à trois fonctionne depuis plusieurs années*.
- 13 Ces deux verbes peuvent avoir un infinitif en sujet : *de travailler ça m'arrive*, *de travailler ça m'intéresse*. Mais *m'arriver* n'accepte pas la forme *quand P* dans son paradigme sujet : dans *quand je travaille ça m'arrive*, *quand P* est un complément de temps, ce n'est pas un sujet. Le verbe *m'intéresser* accepte *quand P* en sujet : dans *quand je travaille ça m'intéresse*, *quand P* peut fonctionner comme sujet (cf. JEANJEAN, 1982 et 1984).
- 14 Avec les verbes situés dans les énoncés localisateurs, *semblable* ne me paraît pas très acceptable : ? *une fille semblable m'appelle*, ? *pas un taxi semblable n'est venu là*.
- 15 Cf. BLANCHE-BENVENISTE *et alii*, 1984. En 48, *sait* fonctionne un peu comme un modal. Dans d'autres cas il fonctionne avec un "vrai" paradigme complément : *un historien qui connaît le domaine sait quel est le bel objet* (FI 186).
- 16 Cela se voit très bien par exemple dans le paradigme sujet du verbe *arriver là*. Quand ce verbe apparaît sans complément *là*, il accepte mal *toujours* si la forme sujet est de type *son N* : *son ami arrive toujours*; si le sujet est partitif (à la forme impersonnelle), *toujours* devient possible : *il en arrive toujours (un ou deux) etc.*
En 55 et 56 les formes *par jour* et *quand P* pourraient facilement être remplacées par *toujours*; *un lombric mange toujours zéro ...*, *un copain amenait toujours une valise ou deux de tracts*, etc.
- 17 *Pas un* ne peut être interprété autrement que comme quantité nulle, contrairement par exemple à *pas deux* qui peut être interprété comme quantité *un* ou quantité nulle. Cette propriété est liée au fait qu'on peut avoir *pas un seul* mais non *pas deux seuls* (*il n'y a pas un seul homme*, * *il n'y a pas deux seuls hommes*) (cf. JEANJEAN, 1980).
- 18 Quand le nom apparaît sans article il accepte mal ces compléments : *j'ai peur*, * *j'ai peur bleue*; *il m'a rendu visite*, * *il m'a rendu visite qu'il m'avait promise*. Quand il apparaît avec article, c'est-à-dire avec une marque de genre, il les accepte : *j'ai une peur bleue*, *il m'a rendu la visite qu'il m'avait promise*. Le morphème *un* ayant la propriété de fonctionner à la fois comme quantifieur (il exprime la quantité discrète minimale) et comme article

(il est marqué en genre) peut être saisi dans l'une ou l'autre de ces deux propriétés.

★

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHE-BENVENISTE, Cl., 1984, "Commentaires sur le passif en français", *Travaux 2, Le passif*, CLAIX, Université de Provence, p. 1-24.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl., DEULOFEU, J., STEFANINI, J. et VAN DEN EYNDE, K., 1984, *Pronom et Syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*, Paris, SELAF, AELIA, CNRS.
- CULIOLI, A., 1974, "A propos des énoncés exclamatifs", *Langue française*, 22, p. 6-15.
- CULIOLI, A., 1976, *Transcription du cours de DEA 1975-1976*, Paris-VII.
- GROSS, M., 1980, "Deux remarques sur l'aspect", in J. DAVID et R. MARTIN (dirs), *La notion d'aspect*, Paris, Klincksieck, p. 69-82.
- GUILLAUME, G., 1919, *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Paris, Hachette.
- GUILLAUME, G., 1929, *Temps et Verbe*, Paris, Champion.
- JEANJEAN, C., 1980, *Les formes sujets de type nominal : étude sur le français contemporain*, thèse de 3e cycle, Université de Provence.
- JEANJEAN, C., 1981, "L'organisation des formes sujets en français de conversation : étude quantitative et grammaticale de deux corpus", *Recherches sur le français parlé*, 3, p. 99-134.
- JEANJEAN, C., 1982, "Qu'est-ce que c'est que 'ça' ? Etude syntaxique de 'ça' sujet en français parlé : la construction *quand P + ça*", *Recherches sur le français parlé*, 4, p. 117-154.
- JEANJEAN, C., 1984, "'Toi quand tu souris' : analyse sémantique d'une structure du français peu étudiée", *Recherches sur le français parlé*, 6, p. 109-131.
- KURODA, S.Y., 1973, "Le jugement catégorique et le jugement thétiq : exemples tirés de la syntaxe japonaise", *Langages*, 30, p. 81-110.
- LI, N. (éd.), 1975, *Subject and Topic*, New York-San Francisco-London, Academic Press.
- RIEGEL, M., 1985, *L'adjectif attribut*, Paris, PUF.

★★★

C'EST ... QUI, C'EST ... QUE :
LE JEU DES QUATRE FAMILLES

Le but de cette étude est de donner une description syntaxique des différents emplois de *c'est ... qui / que* dans des corpus de français parlé. Nous avons procédé à un relevé systématique. Les difficultés tiennent d'abord aux problèmes d'identification de ces formes. Les énoncés en *c'est ... qui / que* constituent un domaine où les choses sont loin d'être claires. Où la plupart des études ne donnent que deux, voire une seule solution, nous allons proposer quatre possibilités d'analyse. Aucun énoncé ne doit être écarté, même ceux qu'on pourrait qualifier d'"inattendus"

c'est des oeufs l'aïoli qu'on mange ça avec des pommes de terre de la morue c'est bon (Jacottet 14/1-3)

ou d'"incomplets"

[...] *c'est pour ça que # #*

Ces types d'énoncés nous obligent à nous poser des questions nouvelles, éliminées d'avance par certains linguistes qui n'extraient des corpus que ce qui cadre avec une analyse toute faite. Nous n'avons pas voulu nous priver d'un matériel qui pourrait être utile dans un stade ultérieur de l'analyse. Le corpus que nous avons constitué (600 exemples environ) est donc très hétérogène :

- 1 *c'est à la RATVM qu'il faut s'adresser* (BM E, 18/1-2)
- 2 *on change et ce ne sont plus les pays qui intéressent
mais les gens* (GARS II, 224)
- 3 *c'est un CES qui n'a plus de rideaux* (BM A, 5/9-10)
- 4 *en haut c'est les Sibylles que à la même époque Michel-
Ange les peignait à la chapelle Sixtine* (CR-LS)
- 5 *la dernière en date c'est une dame du 3e âge qui a été
envoyée en l'air par un bonhomme qui roulait avec une
DS* (BM C, 4/10-12)
- 6 *c'est une fleur magique qui était triste* (GARS I, 29/6)
- 7 *c'est pas de l'affluent qui arrive directement c'est du
truc traité* (Mousset 130/18)
- 8 *il y avait les manèges encore sur les chevaux les vagues
de l'océan là ≠ c'était un cheval qui faisait tourner
les autres* (Jacottet 8/1-2)

• LE CLASSEMENT PROPOSE PAR L'ANALYSE "TRADITIONNELLE"

Ce type d'analyse (chez Grevisse, Wagner et Pinchon par exemple ¹⁾ place au tout premier plan la distinction entre les emplois de *c'est ... qui/que* "mise en relief" et ses emplois en *c'est N + relative*.

Quand on parle de "mise en valeur", on le fait par rapport à la phrase "simple"; le seul critère formel proposé est la possibilité d'un contraste portant sur l'élément mis en "relief" :

c'est l'erreur que je fuis [pas la vérité] (Boileau in Grevisse, § 227)

(on verra plus loin que l'on peut trouver un traitement plus large pour ce "critère" du contraste).

Les énoncés en *c'est N + relative* reçoivent deux types d'analyse, suivant la nature de la relative : restrictive / déterminative ou appositive, de type parenthétique :

*ce sont les sentiments qui naîtraient d'un coeur qui serait
plein d'équité et de justice* (Pascal in Grevisse, § 1009)

^{vs} *son cocher, qui était ivre, s'assoupit tout à coup* (Flaubert in Grevisse, § 1010).

Cette analyse en trois types correspond aux quatre premiers exemples de notre liste :

- "mise en relief" (c'est X qui P [pas Y]) :
 - 1 *c'est à la RATVM qu'il faut s'adresser* [pas à la RATP]
 - 2 *ce ne sont plus les pays qui intéressent* [mais les gens]
- *c'est N* + relative restrictive / déterminative :
 - 3 *c'est un CES qui n'a plus de rideaux*
- *c'est N* + relative appositive :
 - 4 *c'est les Sibylles que à la même époque Michel-Ange
les peignait à la chapelle Sixtine*

L'analyse ne convient pas aux autres énoncés de la liste; pour 5 et 6 par exemple :

- 5 *la dernière en date c'est une dame du 3e âge qui a été
envoyée en l'air par un bonhomme ...*
 - *? la dernière en date c'est une dame du 3e âge qui a été
envoyée en l'air [pas un linguiste suisse]
 - ? la dernière en date c'est cette dame du 3e âge
 - ? la dernière en date c'est une dame du 3e âge (elle a
été envoyée en l'air par un bonhomme)
- 6 *c'est une fleur magique qui était triste*
(= début d'une histoire en situation de "conte" 2)
 - *? c'est une fleur magique qui était triste [pas un arti-
chaut de Bretagne]
 - ? c'est cette fleur magique
 - ? c'est une fleur magique (elle était triste)

Dans les deux cas, aucune des trois interprétations n'est vraiment impossible; mais elles paraissent un peu forcées. Pour un exemple comme :

- 9 *la corrida c'est le matador qui s'amuse avec le tau-
reau* (Boteilla 1/14-16)

cette gêne apparaît encore plus; cet énoncé refuse plus nettement les trois modèles d'analyse proposés :

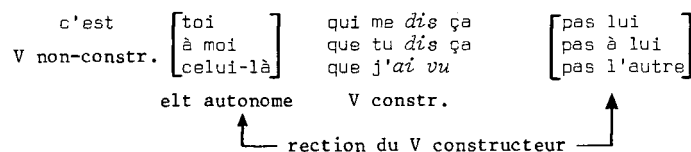
- *? la corrida c'est le matador qui s'amuse avec le tau-
reau [pas le public]
- *? la corrida c'est ce matador
- *? la corrida c'est le matador (il s'amuse avec le tau-
reau)

Il paraît dès lors évident que cette analyse en trois clas-
ses est insuffisante.

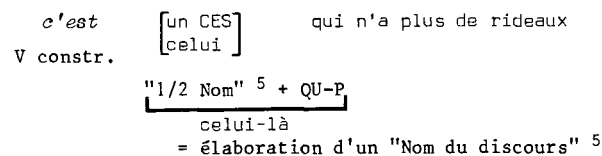
• LE CLASSEMENT PROPOSE PAR L'ANALYSE DISTRIBUTIONNELLE

Il nous a paru nécessaire de réviser les propositions de
l'analyse traditionnelle, et surtout de trouver un nouveau modèle syn-
taxique pour "notre matador" (exemple 9, ainsi que 5 et 6). Nous
avons adopté une démarche distributionnelle, basée sur les proposi-
tions de l'"hypothèse pronominale" ³. Nous avons alors revu notre
classement en lui donnant des bases strictement formelles. Nous avons
dégagé quatre types de fonctionnement :

• Fonctionnement I : dispositif d'extraction ⁴



• Fonctionnement II : *c'est* + relative nominale



Remarque :

Cette notion de "Nom du discours" implique une solidarité entre le
"1/2 Nom" et la QU-P. Ce qu'on appelle habituellement "antécédent"

est syntaxiquement autonome ou non-autonome :

- (a) c'est *ce* que je dis
 (b) c'est $\left\{ \begin{array}{l} \text{l'homme que j'ai vu} \\ \text{celui que j'ai vu} \\ = \text{celui-là} \neq \neq \end{array} \right.$

L'"antécédent", autonome ou non, est proportionnel à [ce, celui] (proNs non autonomes); par contre, l'ensemble du "N du discours" est proportionnel à [celui-là] (proN autonome) : ceci est un critère formel pour affirmer que dans ce type de construction le nom "antécédent" n'est "complet" qu'avec la qu-P, même s'il semble autonome comme en (b).

Il n'empêche que parfois une certaine ambiguïté peut subsister :

- (b) c'est l'homme que j'ai vu
 c'est celui que j'ai vu
 (b') c'est l'homme que j'ai vu, pas la femme
 c'est celui-là que j'ai vu

• Fonctionnement III : *c'est N* + "greffe"

<i>c'est</i>	les Sibylles	que Michel-Ange les peignait ...
V constr.	celles-là	C-V détachée
	elt lexical autonome	pas de solidarité avec le N
	N "complet"	pas de constitution d'un "Nom du discours"

Remarque :

En fait, l'élément QU- joue ici un rôle de "connecteur", comparable à celui de la "relative d'enchaînement" du latin. La construction verbale ainsi greffée peut donc être complète, dans le cas d'un dé-cumul du relatif ⁶ :

- 10 *c'était des gros bidons que à la Madeleine je crois qu'ils les déchargeaient* (Garcin 11/5-6)

• Fonctionnement IV : *c'est* + groupe verbo-nominal

- 5 *la dernière en date c'est une dame du 3e âge qui a été envoyée en l'air par un bonhomme qui roulait avec une DS*

- 6 *c'est une fleur magique qui était triste*
 9 *la corrida c'est le matador qui s'amuse avec le taureau*

Pour élaborer ce nouveau type, qui doit recouvrir ces énoncés jusqu'à présent inclassables, il nous a été utile de revenir à l'analyse traditionnelle qui aboutit à une "définition négative" de ce fonctionnement particulier :

- *? la corrida c'est le matador qui s'amuse avec le taureau pas le public
- *? la corrida c'est ce matador
- *? la corrida c'est le matador (il s'amuse avec le taureau)

On voit ici

- que l'élément nominal n'est pas contrastable seul (l'unique contraste que l'on puisse restituer porte en fait sur tout le groupe N QU-P : "la corrida c'est le matador qui s'amuse avec le taureau, et pas seulement une mise à mort");
- qu'il ne peut être analysé comme un nom "simple" déterminé par une relative;
- qu'il ne tolère aucun détachement de la QU-phrase.

Ces trois constatations mettent en évidence une solidarité entre l'élément nominal et la construction verbale introduite par *qui/que*. Le terme "solidarité" prête à confusion. Il ne s'agit pas de ce que nous avons rencontré dans le fonctionnement II : une solidarité entre un "demi Nom" et une QU-P pour "compléter" le N. Ici, la solidarité opère entre deux termes autonomes qui forment ensemble la valence du verbe. En clair, la valence est constituée pour le fonctionnement II par l'addition des deux termes, pour le fonctionnement IV par la relation entre les deux termes. Cette distinction dans les relations syntaxiques a déjà été développée chez Jespersen (*Philosophy of Grammar* : "junction" ~ "nexus"), qui l'étend à de nombreux phénomènes. De même, l'étude du français parlé nous permet de faire des rapprochements avec :

- les énoncés en *j'ai ... qui/que* et *il y a ... qui/que* :

- 11 *j'ai Monsieur Bouchis qui a demandé à me prendre dans son service*
 relation de solidarité (Durand 37/8-9)

* j'ai Monsieur Bouchis

- 12 *il y a des manades qui ont disparu* (Boteilla 6/2-5)
 relation de solidarité

* il y a ces manades

- les énoncés en *N c'est quand ...* :

- 13 *une dénase c'est quand on prend la rame et on la met à l'arrière* (Lopez 15/1-4)
 9' la corrida c'est quand le matador s'amuse avec le taureau

Quand on prend en considération ces différents faits, il semble tout à fait fondé de forger un nouveau regroupement pour nos énoncés en *c'est ... qui/que* : le fonctionnement *c'est* + groupe verbo-nominal.

Ce fonctionnement possède un autre trait spécifique : le groupe verbo-nominal construit par *c'est ... qui/que* entretient une relation anaphorique avec un élément placé en tête; on obtient ainsi une structure de définition de type *A c'est B*. Mais il existe des cas où l'anaphore n'est pas réalisée en discours; on la reconstituera facilement en se référant au contexte ou à la situation d'énonciation. On peut imaginer à ce propos le tableau classique de l'apprentie couturière qui se pique le doigt et la "réponse" inévitable de la couturière expérimentée : "C'est le métier qui rentre". L'interprétation est nettement verbo-nominale :

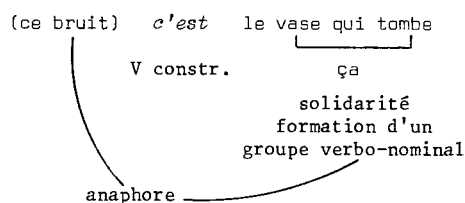
\emptyset c'est le métier qui rentre
 (se piquer avec une aiguille) ça
 = anaphore "reconstituée"

et non pas :

- *? c'est le métier qui rentre, pas l'aiguille
- *? c'est ce métier
- *? c'est le métier (il rentre)

Nous pouvons maintenant dégager le schéma de fonctionnement propre à cette classe :

- Fonctionnement IV : *c'est* + groupe verbo-nominal



- 5 la dernière en date *c'est* une dame ... qui a été envoyée ...
(l'événement) *c'est* ça
- 6 Ø *c'est* une fleur magique qui est triste
(l'histoire) *c'est* ça
- 9 la corrida *c'est* le matador qui s'amuse avec ...
la corrida *c'est* ça

• CARACTERISATION SYNTAXIQUE

Dans les domaines les plus divers (temps des verbes, modaux, "décumul", anaphore, déterminants ...), nous avons pu dégager des tendances — parfois même de véritables critères distinctifs — qui permettent d'opposer les quatre types.

Nous proposons ici une liste de ces quelques caractéristiques :

- Temps de V_1 et V_2 :

La concordance aspectuelle (présent / présent-passé composé; impft / impft) est respectée dans les fonctionnements I, II et IV. Seul le type III, la "greffe", offre des combinaisons plus "libres" :

- 14 *c'était* un journaliste qui bon heu *est* dans la presse syndicale (Tricon 97/2-4)

- Modal sur V₂ :

Il y a opposition entre les fonctionnements I, II et III qui acceptent le modal et le fonctionnement IV qui "résiste" :

15 *la maladie du cupitrep ce sont les doigts qui se tordent* (Douleur 47/9-10)

*? la maladie du cupitrep ce sont les doigts qui
peuvent } se tordre
doivent }

- "Décumul du relatif" ⁶ :

Les relatives "à décumul" ne constituent pas un système autonome, qui concurrencerait tous les emplois normés de *c'est ... qui/que* : tous les exemples de "décumul" de notre corpus (seulement 6 : ce n'est pas un "tour" aussi fréquent que P. Guiraud le laisse entendre) appartiennent au type "greffe"; les autres fonctionnements ne sont pas concernés :

a) Fct I : "extraction"

- * c'est ma mère qu'*elle* m'a passé la voiture (pas mon frère)
- * c'est moi que *j'*ai fait ça

b) Fct II : relative nominale

- * c'est une dame qu'*elle* est gentille
- * celui qu'*il* a dit ça

c) Fct IV : groupe verbo-nominal

- * (ce bruit) c'est le vase qu'*il* est tombé

- N /± det/ :

On a une opposition assez nette entre le dispositif d'"extraction" (N /+ det/) et la relative nominale (N /- det/) :

- "extraction" :

c'est *le vase en porcelaine de Delft* que j'ai cassé

SN très déterminé
autonome
contrastable

? c'est *un truc* que j'ai cassé

[N pas déterminé
pas vraiment autonome
pas contrastable]

(glissement vers l'interprétation nominale ou verbo-nominale)

- relative nominale :

c'est *un truc* qui marche en appuyant sur le bouton rouge

? c'est *ce four à micro-ondes Moulinex* qui marche en ...

(glissement vers l'interprétation "extraction")

On a quasiment une distribution complémentaire des différents types de N qui apparaissent dans ces deux emplois :

"extraction"	relative nominale
[Noms Propres]	* [Noms Propres]
[moi toi]	* [moi toi]
[ce N ce N-là]	* [ce N ce N-là]
[ça ce truc-là]	* [ça ce truc-là]
* [ce, celui]	[ce, celui]
* [quelqu'un ⁷ quelque chose]	[quelqu'un quelque chose]
+ [le la N les]	- [le la N les]
- [un une N des]	+ [un une N des]

Mais ces catégories ne peuvent pas sélectionner à coup sûr l'un ou l'autre fonctionnement, même celles qui n'appartiennent pas au domaine de la "tendance" (comme ± [le N], ± [un N]) mais à celui de l'"interdiction formelle" (par exemple pas de [NP] ni de [moi] en relative nominale) : en effet, ces différentes catégories peuvent presque toutes apparaître dans un groupe verbo-nominal (sauf le pa-

radigme [ce, celui] qui est donc le seul à opérer une discrimination catégorique).

• L'"anaphore" :

Le schéma [N₁ c'est N₂ qui CV] concerne plus particulièrement le fonctionnement IV (*c'est* + groupe verbo-nominal), mais aussi le fonctionnement II (*c'est* N + relative nominale). Il est possible d'opposer les deux types d'anaphore :

– Fct IV : l'élément anaphorique N₁ est [+ générique]; pas de contrainte sur les déterminants de N₁ et N₂

16 *Les aiguillages c'est un moteur électrique qui dé-*
(/ + gen/) *place les aiguilles*
 (Albert 14/6-9)

– Fct II : l'élément anaphorique N₁ est [- générique]; contrainte sur les déterminants de N₁ et N₂

Les rhumes que je traîne le plus longtemps, c'est ceux du
(/- gen/) *printemps*
 *c'est un rhume
 des foins⁸

• Le contraste :

Tous les énoncés en *c'est ... qui/que*, excepté ceux du fonctionnement III "greffe", sont contrastables (et on pourra distinguer plusieurs types de contrastes – cf. p. 000) :

– Fct I : "extraction", contrastable :

c'est mon frère qui m'a passé la voiture pas ma mère

– Fct II : relative nominale, contrastable :

c'est un CES qui n'a plus de rideaux pas un collège moderne

– Fct IV : groupe verbo-nominal, contrastable :

la corrida c'est le matador qui s'amuse avec le taureau
pas une simple mise à mort

– Fct III : "greffe", non contrastable :

c'est des oeufs l'aïoli ≠ qu'on mange ça avec des pommes
de terre de la morue

? pas qu'on les mange avec des pâtes

• Les incisives :

Le fonctionnement III se distingue des trois autres par la possibilité très réalisée d'insérer des phatiques, des adverbes et autres modificateurs entre le *c'est N* et le *que*, ou entre le *que* et la CV. Ce fait confirme le "détachement" de la greffe :

10 *c'était des gros bidons que à la Madeleine je crois qu'ils les déchargeaient*

Les deux remarques qui suivent ne concernent pas directement le système d'opposition que nous avons établi à partir des tendances recueillies. La première est générale et s'applique à tous les fonctionnements. La seconde remarque concerne exclusivement le fonctionnement I, dispositif d'"extraction".

◊ Remarque 1 : Les relatives "standards" non normées

Il s'agit d'un type d'écart par rapport à la norme qui consiste en un élargissement du schéma de formation "canonique" (cf. "réduction de la flexion" chez P. Guiraud) :

l'homme <i>qui</i> est venu	} formation "normale" :
l'homme <i>que</i> je vois	
l'homme <i>que</i> je parle	

N + particule QU- + CV

Après examen de nos données, il apparaît que ce phénomène touche tous les fonctionnements que nous avons distingués; il ne révèle donc aucun critère distinctif.

- Fct I : "extraction" :

17 *c'est la vallée de la Drôme que j'ai peur* (CR-LS)

- Fct II : *c'est N + relative nominale*

18 *c'est la voiture qu'elles sont allées en Italie* (CR-LS)

- Fct III : "greffe" :

19 *c'est le docteur Bourchis quoi que - vraiment j'ai dit la vérité* (Douleur 52/14-15)

— Fct IV : *c'est* + groupe verbo-nominal

- 20 *(ce ticket de caisse) c'est la cliente que j'ai vendu
le stylo Dior (CR-LS)*

Ce type de construction n'est donc pas un "sous-système" : la relative "standard" non normée entre en concurrence avec tous les emplois normés de *c'est ... qui/que*. Cette constatation recoupe tout à fait les résultats obtenus par José Deulofeu dans son étude sur les relatives⁹.

◊ Remarque 2 : L'extraction des rections prépositionnelles

Nous avons observé tout d'abord une très faible représentation des valences prépositionnelles, de type [*lui, à lui*], [*en, de lui*], [*y, à ça*] :

- 1 *c'est à la RATVM qu'il faut s'adresser*

Sur tout notre corpus, nous n'avons répertorié que trois exemples de ce type.

Par contre, nous avons recueilli quelques exemples qui semblent être une réalisation concurrente de cette forme peu représentée :

- 21 *c'est lui qu'elle va succomber (CR-LS)*
22 *c'était lui que tu me faisais allusion (Salon)*

Nous avons également relevé une vingtaine de réalisations lexicales; nous disposons donc d'un corpus assez conséquent de ces constructions particulières, que nous avons baptisées "forcings".

- 23 *le lieutenant c'est bon ≠ l'adjudant à la rigueur ≠
c'est le capitaine que ça va être dur (CR-LS)*
24 *c'est pas la classe d'examen que tu as servi de modèle
c'est les 1^{re} Année (CR-LS)*

Dans ces emplois, le verbe construit directement (c'est-à-dire sans préposition) son paradigme "extrait"¹⁰ — d'où le terme de "forcing", qui rend compte de cette extension du pouvoir du verbe constructeur — et l'absence de préposition introduit un effet de "flou"; faut-il reconstruire :

c'est avec le capitaine que ça va être dur ?
 pour le capitaine ... ?
 au niveau du capitaine ... ?
 ...

Il apparaît abusif de restituer une préposition unique : en cela, cette construction n'a pas d'équivalent normé et elle s'apparente aux relatives "standards" non normées (cf. *supra*) :

25 *c'est la serviette que je me suis essuyé* (Salon)
 la serviette avec laquelle je me suis essuyé ?
 la serviette sur laquelle ... ?
 dans laquelle ... ?

On peut dire alors que l'effet de "flou" naît du système de "réduction de la flexion", dont les constructions en "forcing" sont une réalisation particulière.

• APPLICATION AUX EXEMPLES REELS DU CORPUS

Nous allons nous intéresser maintenant à des énoncés réels du corpus pour lesquels l'analyse est multiple. Il s'agit donc de mettre à l'épreuve les critères distinctifs dégagés, pour réduire, voire lever, les ambiguïtés. Auparavant, il nous faut présenter un autre outil d'analyse, d'ordre pragmatique celui-là : le travail sur le contraste.

• Les différents types de contraste :

- Fct I :

ce n'est pas le chien qui mange la souris	c'est	le chat
		l'aigle
		le serpent
		?moi
		*la table

Le contraste porte ici sur l'élément extrait; N-extrait et N-contraste appartiennent tous deux au paradigme ouvert par le V constructeur. Il est donc possible de répéter la QU-CV après le N-contraste :

	anaphore	C'EST	préposition	S.N.	incises	prep. "affixe"	QUI/QUE	incises	C-V
Fct I BRP	-	c'est c'est	à	celui-là ça	-	ø	que que	-	je pense je dis
			peu de va- lences prep. [LUR], [Y], [EN]	/+ autonome/ /+ contraste/ /+ déterminé/					concordance avec C'EST C-V "incom- plète" (S.N. = ø)
Fct II BRP	(possible)	c'est c'est	ø	celui un truc	-	à	qui qui	-	je pense est bleu
								= comme ça	
	/- générique/			/± autonome/ /- déterminé/					concordance avec C'EST C-V "incom- plète"
Fct III BRP	?	c'est c'est	ø	? un type celui-là	tu vois	?	que	des fois	il perd les pédales
				/+ lexique/ (difficulté à pronomina- liser)	phatiques			phatiques cplts "en incise"	pas de conc. avec C'EST "décumul" possible
Fct IV BRP	(ce bruit) (l'événement)	c'est c'est	ø	des trucs un truc	-	?	qui qui	-	tombent se passe
								ça	
	/+ générique/			/± déterminé/ /± contraste/ /± lexique/ /+ autonome/					concordance avec C'EST V /- modal/ C-V "incom- plète"

C'est ... qui, c'est ... que

ce n'est pas le chien qui mange la souris c'est le chat *qui*
mange la souris

- Fct II :

ce n'est pas de l'eau { qui pétille c'est de l'eau du robinet
 1/2 N { comme ça

Le contraste porte sur l'ensemble du groupe nominal : 1/2 N + C-V.

Il est dès lors impossible de répéter la QU-CV après le N-contraste :

* ce n'est pas de l'eau qui pétille c'est de l'eau du robinet
qui pétille

- Fct IV :

- ce bruit c'est encore un voisin qui déménage ?

- non c'est { la police qui fait une rafle
 une descente de police
 les flics

Le contraste porte sur le groupe verbo-nominal, qui constitue le paradigme ouvert par le verbe constructeur *c'est*. Il peut avoir la forme : N + QU- C-V "la police qui fait une rafle"

N à valeur verbale "une descente de police"

N (+ verbe "sous-entendu") "les flics"

= "raccourci harrissien" : le verbe le plus attendu est ici "sous-entendu".

• Quelques exemples ambigus :

7 *c'est pas de l'affluent qui arrive directement c'est*
du truc traité

dispositif d'"extraction" ou relative nominale ?

Le travail sur le contraste permet une désambiguïsation, d'autant plus facilement que le contraste est donné dans l'énoncé et non pas "restitué" :

- "extraction" :

c'est pas de l'affluent qui arrive directement
 c'est du truc traité qui arrive directement

- relative nominale :

c'est pas de l'affluent qui arrive directement
 c'est du truc traité

L'interprétation en relative nominale semble plus acceptable; la restitution de l'"ellipse" de la construction verbale dans le fonctionnement "extraction" fonctionne mal (à cause du "directement" semble-t-il).

26 *c'est cette sacrée casserole qu'on en fout partout*
 (CR-LS)

Les quatre analyses sont possibles :

- Fct I : extraction

c'est cette sacrée casserole qu'on en fout partout pas
 ce broc (qu'on en fout partout)

- Fct II : relative nominale

c'est cette sacrée casserole qu'on en fout partout pas
 la casserole avec un bec verseur (= celle comme ça)

- Fct III : "greffe"

c'est cette sacrée casserole que (entre parenthèses) on en fout
 (je te le dis en partout
 passant)

- Fct IV : groupe verbo-nominal

c'est cette sacrée casserole qu'on en fout partout pas un vase
 renversé
 ÇA

La question est de savoir si les différents tests et critères peuvent réduire les interprétations divergentes. Les études sur la concordance temporelle et les verbes modaux n'apportent ici aucune aide : accord présent / présent; pas de modal.

La construction verbale après QU- n'offre pas non plus d'indice probant : pas de "décumul" qui favoriserait l'interprétation par "greffe".

Si l'on s'intéresse au SN entre *c'est* et *qui/que*, on peut tout d'abord constater que la pronominalisation est possible :

c'est celle-là qu'on en fout partout
 c'est { celle qu'on en fout partout
 (celle-là ≠ ≠

Ce fait nous permet alors de mettre à l'écart une analyse de cet énoncé en terme de "greffe" : comme nous l'avons signalé dans notre tableau récapitulatif, une des contraintes qui caractérise ce fonctionnement c'est que le SN est toujours lexical, jamais pronominal (d'après notre corpus en tout cas).

D'autre part, le SN "cette sacrée casserole" est /+ déterminé/ et /+ autonome/. Or nous avons noté comme caractéristique du fonctionnement par relative nominale une tendance à la non-détermination et à la non-autonomie du SN. En effet, cette construction est définie par un SN à valeur de "demi-Nom", auquel s'adjoit une détermination apportée par la relative. Ces indices nous autorisent alors à écarter le fonctionnement par relative nominale.

Il nous reste donc deux hypothèses concurrentes : celle de l'extraction et celle du groupe verbo-nominal. Les traits /+ déterminé/ et /+ autonome/ sont communs à ces deux fonctionnements; il n'y a donc pas là de discrimination possible.

On peut revenir alors sur le test du contraste :

- Fct I :

c'est cette sacrée casserole qu'on en fout partout
 pas [ce broc] (qu'on en fout partout)
 [ce seau]
 [*moi]
 [*le chien]

Le contraste portant sur l'élément extrait fonctionne bien; on arrive à établir un paradigme de N ouvert par le verbe constructeur "en foutre partout". L'effet d'ellipse est possible. L'analyse par extraction reste donc tout à fait acceptable. On peut

d'ailleurs ajouter qu'il s'agirait ici d'une construction en "forcing" (cf. *supra*).

- Fct IV :

c'est cette sacrée casserole qu'on en fout partout
pas un robinet qui fuit
un vase renversé
une fuite

Dans ce cas aussi, on peut restituer un contraste pertinent; il porte ici sur le groupe verbo-nominal, valence du verbe constructeur *c'est*.

Après avoir passé en revue nos différents critères, l'ambiguïté syntaxique subsiste. Le seul moyen qui nous reste pour sélectionner une seule hypothèse est d'avoir recours au contexte d'énonciation (et ceci nous est possible pour cet énoncé parce qu'il fait partie de notre "collection personnelle"; il est bien évident que pour les autres productions du corpus ce recours n'est pas toujours offert).

Situation : une table inondée

Question : qu'est-ce qui s'est passé ?

Réponse : c'est cette sacrée casserole qu'on en fout partout.

On peut grâce à ce contexte établir une relation de type anaphorique (cf. *supra*), caractéristique de la construction verbo-nominale :

(la table inondée) c'est cette sacrée casserole qu'on en fout partout

réalisation Ø dans le discours	<div style="border-top: 1px solid black; width: 100%;"></div>	ÇA
	└──────────┬──────────┘	
	relation anaphorique	

Il faut cependant remarquer que cet exemple est privilégié : d'une part les critères ont pu opérer des discriminations, d'autre part le contexte permet de réduire l'ambiguïté résiduelle. Souvent, les énoncés du corpus qui présentent une telle gamme de possibilités d'analyse ne sont pas totalement "débrouillables" et demeurent dans un certain "flou" syntaxique ¹¹.

● CONCLUSION

Il nous semble qu'on peut soutenir l'idée qu'il faut au moins quatre types syntaxiques différents pour classer tous les énoncés en *c'est ... qui/que*. Ces quatre "familles" correspondent à quatre domaines bien différents :

- ◊ le domaine purement verbal, avec le dispositif d'"extraction" qui organise différemment la valence / rection du verbe constructeur
- ◊ le domaine purement nominal, avec la relative "nominale" qui est complètement intégrée dans le SN
- ◊ le domaine "détaché" ou "ambiant" ¹², avec la "greffe" qui fonctionne comme un "ajout" sur du lexique déjà "complet"
- ◊ enfin le domaine verbo-nominal, avec le "groupe verbo-nominal" qui pose une relation spécifique où on a du "nom" et du "verbe" sans hiérarchisation.

C'est seulement à partir de ces quatre types irréductibles qu'on peut se lancer dans une sous-catégorisation pertinente : il est clair pour nous qu'on ne peut pas réduire d'emblée le fonctionnement verbo-nominal à un fonctionnement nominal "particulier"; ce serait se priver d'une relation syntaxique qui "marche" et qui en plus intéresse beaucoup d'autres domaines de la syntaxe ¹³.

Christine ROUGET
Laurence SALZE

★

ABBREVIATIONS

<i>N</i>	: nom	<i>proN</i>	: pronom
<i>GN</i>	: groupe nominal	<i>gr. verbo-N</i>	: groupe verbo-nominal
<i>SN</i>	: syntagme nominal	<i>V-contr.</i>	: verbe constructeur
<i>1/2 N</i>	: "demi nom"	<i>V-non constr.</i>	: verbe non constructeur

<i>C-V</i>	: construction verbale	?	: énoncé douteux
<i>QU-P, QU-CV</i>	: "Que-phrase"	*?	: énoncé plus que douteux
<i>prép.</i>	: préposition	*	: énoncé impossible
<i>Fct, Fonct.</i>	: fonctionnement	[...]	: paradigmes
<i>BRP</i>	: base de référence	/± .../	: traits distinctifs
	pronominale	≠ ≠	: fin d'énoncé

★

NOTES

- 1 M. GREVISSE, *Le Bon Usage*, 10e édition, Duculot 1975.
R.L. WAGNER et J. PINCHON, *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette 1962.
- 2 Nous avons d'emblée distingué les énoncés produits en situation de "conte"; en voici deux exemples supplémentaires :

c'est Tintin et le capitaine Haddock qui sont à Moullinsart
ils veulent partir en Algérie (Balme 1/16)

c'est deux gamines qui jouent elles ont six sept ans
(GARS IV, 219/17)
- 3 L'"Hypothèse Pronominale", utilisée au Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe et à Louvain, a été récemment exposée et synthétisée dans *L'Approche pronominale et son application au français*, Claire BLANCHE-BENVENISTE et alii (1984).
- 4 Nous avons préféré à "extraction" la notion de "dispositif d'extraction". Le terme d'"extraction" suppose en effet une transformation opérée sur une phrase "source" pour aboutir à un énoncé en *c'est ... qui / que*. En ce sens, on établit une hiérarchisation qui est difficile à soutenir quand on tient compte des formes qui n'ont pas d'équivalent dans le mode direct :

• ? c'est le champagne que je bois le plus volontiers
je bois le plus volontiers le champagne

? c'est le capitaine que ça va être dur
ça va être dur le capitaine

Il semble alors plus prudent de considérer ces énoncés en *c'est ... qui / que* comme un dispositif, c'est-à-dire un mode d'organisation du discours particulier, qui a, ou n'a pas, son équivalent dans le "simple".
- 5 Nous empruntons ici la terminologie de Gustave Guillaume.

- 6 Nous avons emprunté cette analyse à P. GUIRAUD ("Le système du relatif en français populaire", *Langages* n° 3, 1966, p. 40-48), mais nous l'avons modifiée : nous considérons comme véritables relatives "à décumul" seulement celles correspondant au schéma de base :

C'EST [N] QUE C-V "complète"
 autonome = place de construction reprise
 par un clitique

4 c'est les Sibylles que ... Michel-Ange *Les* peignait ...

Nous ne pensons pas que la reprise du [N] par un adjectif possessif dans la construction verbale après *que* constitue également un "décumul" :

c'est l'homme que j'ai reçu *sa* lettre

Nous considérons cet exemple comme "pseudo-décumul". Nous avons opéré cette mise au point sur l'analyse de Guiraud parce que seule la présence d'un clitique après *que* est pour nous un véritable critère syntaxique, puisqu'elle signale une place de construction occupée.

- 7 Dans notre corpus, le paradigme [quelque chose, un truc] n'entre jamais dans le fonctionnement par "extraction" (il est par essence non-contrastable); [quelqu'un], à cet égard, a un autre statut : il possède le trait /+ humain/ et peut être alors "contrasté" :

c'est quelqu'un qui l'a fait tomber (il n'est pas tombé tout seul)

Mais c'est un cas limite, et nous n'en avons pas relevé.

- 8 Pour l'exemple

*? les rhumes que je traîne le plus longtemps c'est un rhume des foies

on pourrait se demander si l'agrammaticalité ne relève pas d'une simple contrainte sémantique :

* les rhumes c'est un rhume

ce qui entamerait la validité du "critère distinctif". Nous ne nierons pas l'existence de cette contrainte, mais étant donné qu'elle ne concerne que l'anaphore dans le fonctionnement par relative nominale, elle n'infirme pas du tout notre distinction. En effet, dans le fonctionnement verbo-nominal, on peut très bien avoir une anaphore de type :

les ficelles c'est une ficelle qui fait 4 fois le tour
 (terme de tauromachie) des cornes

= les ficelles c'est une ficelle qui ...

groupe verbo-N

- 9 José DEULOFEU, "Perspective linguistique et sociolinguistique dans l'étude des relatives en français", *Recherches sur le français parlé* n° 3, Publications du GARS, Université de Provence, 1981.
- 10 Il est intéressant de relever que dans ce type de construction, nous ne disposons d'aucun critère syntaxique pour déterminer si l'élément extrait appartient à la valence ou à la rection du verbe; la seule chose que l'on peut dire, c'est qu'il est régi.
- 11 8 il y avait les manèges encore sur les chevaux les vagues
de l'océan là / c'était un cheval qui faisait tourner
les autres
- Devant cet exemple ambigu, nous avons l'intuition que les lexèmes "un cheval" et "faire tourner les autres" suffisent à la communication, même si la relation qui les unit échappe à l'analyse. Cette opinion va dans le sens de l'analyse du langage de C. Castoridis (*L'Institution imaginaire de la société*, "Les significations dans le langage"); pour lui, le langage est un "magma de significations" ("un faisceau de renvois pour chaque signification") et il n'est qu'en partie réductible à la "logique identitaire et ensembliste", qui fournit néanmoins des "termes de repérages" nécessaires et généralement suffisants à la communication :
- "Être dans le langage, c'est accepter d'être dans la signification. C'est accepter qu'à la question : qu'est-ce que Socrate, et qui est Socrate ? il n'y a pas de réponse déterminée; que Socrate — flux héraclitéen [...] — en tant que nom (fallacieusement dit 'propre') recouvre à la fois un terme de repérage 'suffisant quant à l'usage' et une signification qui renvoie à une indéfinité d'aspects de ce qui est. Parler, c'est être à la fois et simultanément dans ces deux dimensions."
- 12 J. DAMOURETTE et E. PICHON ont défini trois types d'"adjacence", c'est-à-dire trois degrés de "proximité" dans les liens syntaxiques. L'"ambiance" définit l'"attache lâche du complément" (cf. *Essai de grammaire de la langue française*, § 107).
- 13 Cf. O. JESPERSEN (1924), "Junction and Nexus", in *Philosophy of Grammar*, London, George Allen and Unwin Ltd, p. 108-116.
Cf. Colette JEANJEAN (1985), "'Toi quand tu souris' : analyse sémantique et syntaxique d'une structure du français peu étudiée", in *Recherches sur le français parlé* n° 6, Publications du GARS, Université de Provence.
Cf. Claire BLANCHE-BENVENISTE (1986), "Une chose dans la syntaxe", dans ce volume.

"UNE CHOSE" DANS LA SYNTAXE VERBALE

Le nom "chose" a au moins deux types d'emploi et de signification en français; dans l'un de ses emplois, "une chose" fait partie d'un dispositif syntaxique remarquable, et c'est alors un élément grammatical qui mérite une place particulière dans la syntaxe du verbe. Je voudrais examiner cette question à partir d'exemples pris dans des enregistrements de français parlé contemporain ¹. La liste des exemples utilisés, numérotés de 1 à 35, figure en annexe. Je suivrai ici les analyses syntaxiques développées dans "l'approche pronominale" ². J'essaierai de montrer que, dans son emploi grammatical, "une chose" est une sorte de pro-forme, dotée d'un trait syntactico-sémantique qui lui est propre, et qu'elle entre dans une structure syntaxique proche de celle qu'on appelle "pseudo-clivée" ³.

Plusieurs auteurs ont été intéressés par ce fonctionnement quasi grammatical de "une chose" en français, ou de ses équivalents dans d'autres langues. Fronek (1982) en a donné des exemples pour le français, l'anglais et le tchèque. M. Gross (1983) lui attribue un rôle important dans certaines structures syntaxiques de base du français; mais il n'existe pas, à ma connaissance, d'étude approfondie, fondée sur un grand nombre d'exemples. Or cet emploi de "une chose" est extrêmement fréquent dans le français parlé actuel et il semble attesté par écrit depuis fort longtemps; il a, en particulier, été recensé dans les études sur la subordination en français médiéval, comme

celle de Ritchie Graeme (1907). Il y a de bonnes raisons pour estimer qu'il s'agit d'un emploi syntaxique important, qui devrait occuper une place de choix dans les descriptions syntaxiques du français.

Je présenterai d'abord les deux emplois, de valeur sémantique opposée, de "une chose"; puis j'examinerai l'emploi souvent nommé "quasi grammatical", en dégagant les cadres syntaxiques généraux et le rôle de "une chose" en tant que pro-forme, à la fois dans les cas clairs et dans les cas moins clairs, pour en venir à la question de l'autonomie syntaxique des énoncés où figure "une chose", et je rappellerai brièvement l'historique du problème.

1. PRESENTATION DES DEUX EMPLOIS DE "UNE CHOSE"

1.1.

L'emploi le plus connu, et que signalent généralement en premier lieu les dictionnaires, est celui où "une chose" signifie en gros "un objet", et s'oppose à la désignation d'un "être humain"; à suivre les grammaires scolaires, la distinction entre "les personnes" et "les choses" semble être un fondement du raisonnement grammatical. Un exemple cité par le dictionnaire de Hartzfeld et Darmesteter fait bien apparaître cette signification, que l'on pourrait dire "objectale" :

"L'esclave était considéré comme *une chose*".

En tant que désignation des objets concrets, "une chose" s'oppose aussi à "un mot", comme le signale Littré :

"Vous ne nous donnez que *des mots* et nous voulons *des choses*",

ou à "une valeur" :

"Se détacher *des choses* pour s'attacher *aux valeurs*"
(exemple oral).

Avec cette signification "objectale", "une chose" est, syntaxiquement, un groupe nominal ordinaire; à ce titre, il a une équivalence avec les

pronoms qui peuvent lui correspondre, par exemple le clitique *en* (ou ... *en* ... *une*) :

une chose, oui, l'esclave *en* était *une*
se détacher des choses, s'*en* détacher.

1.2.

Dans l'emploi quasi grammatical qui m'intéresse ici, "une chose" ne correspond pas du tout à la désignation d'un objet concret, et ne peut pas commuter avec un mot comme "un objet". Dans un exemple comme :

il y a une chose que je me demande c'est s'il est sincère,

il serait impossible d'avoir : "il y a un objet que je me demande, c'est si ...". On pourrait changer "une chose" contre "quelque chose", forme que les grammairiens classent souvent parmi les "pronoms indéfinis" : "il y a quelque chose que je me demande c'est si ...". Or, avec cette signification équivalente à celle d'un "pronom indéfini", "une chose" a une syntaxe bien particulière. Elle n'a pas d'équivalence avec un pronom comme "en ... une" :

*je m'en demande une c'est s'il est sincère,

et cela suffit à vérifier ⁴ qu'il ne s'agit pas d'un groupe nominal ordinaire. D'autre part, le syntagme verbal où figure "une chose" donne intuitivement une impression d'incomplétude syntaxique et sémantique; "je me demande une chose" n'est pas en soi un énoncé autonome et complet, pas plus que "il y a une chose que je me demande"; ils demandent à être complétés par la partie qui suit : "... c'est s'il est sincère". Pour dégager ce qui fait la syntaxe particulière de "une chose" dans ce genre d'emploi, il faut indiquer les cadres généraux dans lesquels elle apparaît et entrer ensuite dans le détail pour voir quels rapports elle entretient avec les verbes avoisinants.

2. LES CADRES SYNTAXIQUES GÉNÉRAUX

Le syntagme où figure "une chose" est mis en équivalence avec une construction verbale, et, dans les cas les plus clairs, cette mise en équivalence a la forme de l'exemple 8 :

j'aimerais une chose	c'est	que tu me laisses aller
(syntagme-à-chose)	/équiva-	/ (construction verbale)
	lence	

J'examinerai successivement les formes de syntagmes où figure "une chose" (que je symbolise par le terme "syntagme-à-chose"), l'expression de l'équivalence, et la construction verbale qui suit.

2.1. "LE SYNTAGME-A-CHOSE"

2.1.1.

"Une chose" est dans la valence d'un verbe, comme sujet :

1. *une seule chose* est sûre c'est que la législation actuelle est de nature à favoriser les abus
3. *une chose m'a plu* c'est comment tu as présenté le film
27. [...] *une chose* est claire [...] Condé ne ralliera pas la Fronde
28. *une chose* paraît certaine on ne s'attendait pas à ...

"Une chose" est dans la valence d'un verbe comme complément non prépositionnel :

4. j'avais *une chose* c'est que je boudais beaucoup
5. on avait *une seule chose* c'est que on savait ...
7. il y a *une chose* [...] c'est que je sais pas si ...
9. il faut penser *une chose* c'est qu'elle avait mal ...
12. moi j'avoue *une chose* c'est que quand j'ai écrit la vie de Sainte-Thérèse d'Avila je n'y pensais pas
35. alors je fais *une chose* ...

"Une chose" figure aussi comme complément prépositionnel :

29. [...] est-ce qu'on arrivera à *cette chose* le poste est trop fort

30. [...] je m'amuse beaucoup d'*une chose* [...] de voir les messieurs ...

2.1.2.

"Une chose" est dans la valence d'un verbe, mais appuyée par un dispositif en "il y a" ⁵; ce n'est pas "une chose m'étonne ..." mais "il y a une chose qui m'étonne ..."; on trouve ce dispositif aussi bien pour les sujets que pour les compléments, par exemple dans :

2. il y a *une chose* qui m'étonne c'est qu'un éditeur n'ait pas pensé à vous
14. il n'y a qu'*une chose* qu'ils peuvent dire c'est qu'il n'a pas trop rencontré de difficultés
15. il y a *une chose* que j'ai oublié de dire [...] c'est que les gens me disent ...
16. il y a *une chose* que je voudrais préciser c'est que je ne reprendrai pas la compétition
31. il y a *une chose* que vous devez savoir l'Unesco a fait une étude [...]
34. il y a *des choses* qui se sont passées depuis Chevenement qui est arrivé [...]

2.1.3.

"Une chose" figure dans une "proposition relative" en *que* ou *qui* :

17. *une chose* qu'on peut espérer c'est que l'Université soit revalorisée
18. *une chose* que je pense c'est si ces tiroirs on les mettait là
19. *une chose* qui préoccupe les politiciens italiens c'est comment ce terroriste a pu entrer en Italie
20. *la première chose* qui m'a sidéré c'est de lire que vous avez fait 1200 concerts
21. *la deuxième chose* qui est très importante à dire [...] c'est qu'ils ne sont pas responsables

2.1.4.

"Une chose" est dans un syntagme sans verbe; en général, c'est sous la forme de "la chose", accompagnée par un adjectif : "la troisième-

me chose, la grosse chose, la seule chose convenable ...", comme dans les exemples 22-26 :

22. [...] *la troisième chose* [...] c'est de les rassurer
 23. [...] *la grosse chose* c'est qu'en devenant impotent il était devenu dominateur
 26. *la seule chose convenable* c'est qu'ils se déplacent [...]
 33. *une chose ennuyeuse* il est parti

On peut résumer ces différentes formes de syntagmes par les formules suivantes :

- | | | |
|----------------------------------|---|---------------|
| a) une chose m'étonne | } | c'est que ... |
| b) il y a une chose qui m'étonne | | |
| c) une chose qui m'étonne | | |
| d) la troisième chose | | |

Dans les formules a, b et c, qui comportent des verbes, on remarque que les verbes utilisés ne sont pas choisis au hasard; ils correspondent en gros à quatre grands groupes sémantiques :

- verbes d'existence ou de survenance,

il y a une chose, j'ai une chose, il arrive une chose,
 une chose se passe, on arrive à une chose ...

- verbes de "dire",

je vais te dire une chose, je me dis une chose, je précise une chose, j'affirme une chose ...

- verbes du type "penser",

je pense (à) une chose, je sais une chose, je remarque une chose, je comprends une chose ...

- verbes qui comportent une évaluation,

une chose est certaine, claire, évidente, possible, sûre; une chose me frappe, me sidère, m'étonne, m'amuse ...

Ce sont tous des verbes qui ont dans leur valence un verbe : "je dis + que + verbe", "je sais + que + verbe", "verbe (infinitif) + m'amuse", etc. Les verbes comme "avoir", dans "j'avais une chose c'est que je boudais beaucoup", sont pris dans le sens d'une valence constituée par un ver-

be : "j'avais que je boudais beaucoup", et non dans le sens où ils ont une valence de valeur nominale ("j'avais un objet"). Cette caractéristique de valence à valeur "+verbale"⁶ est une des clés de la valeur que prend "une chose" dans ces syntagmes.

2.2. L'EXPRESSION DE L'EQUIVALENCE

2.2.1.

Elle est donnée par le verbe "c'est", dans les exemples de 1 à 26, "c'est" étant par excellence le verbe d'équivalence⁷ :

6. il y a aussi autre chose *c'est* que l'auteur parle dans un style emphatique
8. j'aimerais une chose *c'est* que tu me laisses aller
10. alors il faut dire aussi une chose *c'est* que on avait chacun donné cent [...] francs
11. il se passait une chose *c'est* que chez moi [...] déjà nous achetions des magazines
13. il me reste une chose à faire *c'est* à la faire porter à dégraisser
14. la deuxième chose *c'est* que [...] c'est une victoire [...]
25. la troisième chose *c'est* que c'est un cas de figure nouveau

2.2.2.

Il y a aussi un effet d'équivalence qui n'est pas indiqué par un morphème (cf. les exemples de 27 à 35); en ce cas, l'intonation révèle, à l'oral, un enchaînement particulier entre le "syntagme-à-chose" et ce qui suit :

28. une chose paraît certaine on ne s'attendait pas à ce qu'une vague déferle avec autant de force

Dans les conventions écrites, cet effet intonatif serait rendu par une ponctuation composée de "deux points" :

"Une chose paraît certaine : on ne s'y attendait pas."

31. il y a une chose que vous devez savoir l'Unesco a fait une étude il y a trois ans

"Il y a une chose que vous devez savoir : l'Unesco a fait une étude il y a trois ans."

32. une chose que tu peux étudier Marie-Claire pourrait te prêter sa voiture [...]

"Une chose que tu peux étudier : Marie-Claire pourrait te prêter sa voiture."

L'exemple 29 a un schéma intonatif complexe :

29. [...] maintenant est-ce qu'on arrivera à cette chose le poste est trop fort il couvre tout [...]

"Maintenant, est-ce qu'on arrivera à cette chose :
"Le poste est trop fort, il couvre tout" ?"

Ici, aucune forme de ponctuation ne réussit vraiment à rendre l'équivalent de l'intonation utilisée, et c'est souvent le cas.

L'effet de mise en équivalence, marquée par un morphème spécifique, ou indiquée par l'intonation, est lié à l'unité de la tournure avec "une chose" : le "syntagme-à-chose" ne constitue pas l'unité à lui tout seul; il requiert une sorte de prolongement, fourni par l'équivalence avec la construction verbale qui suit, quel que soit le mode de manifestation de cette équivalence.

2.3. LA CONSTRUCTION VERBALE MISE EN EQUIVALENCE

Cette construction comporte un verbe conjugué (1-12, 14-19, 21, 23-29, 31-33), ou un verbe à l'infinitif (13, 20, 22, 30); en voici quelques exemples :

9. il faut penser une chose c'est qu'elle avait mal
au dos
18. une chose que je pense c'est si ces tiroirs on les mettait là
20. la première chose qui m'a sidérée c'est de lire [...]
30. [...] je m'amuse beaucoup d'une chose moi qui suis femme [...] de voir les messieurs [...]

Quand il n'y a pas de "c'est" d'équivalence, le verbe conjugué n'a pas d'introducteur :

27. [...] une chose est claire vous l'avez entendu Condé ne ralliera pas la fronde des grands seigneurs

Quand il y a un "c'est" d'équivalence, le verbe conjugué est nécessairement précédé d'un introducteur, qui peut être un *que* (1-12, 14-17, 21-26), par exemple :

26. la seule chose convenable c'est *qu'*ils se déplacent

L'introducteur peut être un *si* :

18. une chose que je pense c'est *si* ces tiroirs on les mettait là

Ce peut être un *comment* :

19. une chose qui préoccupe les politiciens c'est *comment* ce terroriste a pu entrer en Italie

On pourrait également trouver (bien que le corpus d'exemples n'en comporte pas) d'autres introducteurs, caractéristiques de ce qu'on appelle "l'interrogation indirecte" : *où, qui, pourquoi*, etc.

une chose qui les préoccupe c'est *où* ils sont allés,
à *qui* ils ont parlé, *pourquoi* ils sont partis ...

On peut résumer ainsi les formes que prend la construction verbale mise en équivalence :

$\left[\begin{array}{l} \emptyset \\ \text{que} \\ \text{si, comment, où ...} \end{array} \right]$	[il a pu entrer]
$\left[\begin{array}{l} \text{de} \\ \emptyset \end{array} \right]$	[avoir pu entrer]

2.4. RECAPITULATION

Au total, les trois parties examinées se laissent représenter ainsi :

une chose m'étonne il y a une chose qui m'étonne une chose qui m'étonne la troisième chose	$\left. \begin{array}{c} \emptyset \\ \text{c'est} \end{array} \right\}$	$\left. \begin{array}{c} \emptyset \\ \text{que} \\ \text{si} \\ \text{(de)} \end{array} \right\}$	il a pu entrer avoir pu entrer
syntagme-à-chose	équivalence	construction verbale	mise en équivalence

Ce schéma est une simplification, qui n'absorbe pas encore toutes les données, mais qui permet d'en représenter une bonne partie. Pour dégager le rôle syntaxique de "une chose", et absorber ensuite les cas plus complexes qui ne sont pas représentés ici, il faut voir quels sont les rapports entre le "syntagme-à-chose" et la construction verbale qui suit.

3. LE RÔLE SYNTAXIQUE DE "UNE CHOSE"

3.1. "UNE CHOSE" EST L'EQUIVALENCE DE LA FORME VERBALE QUI SUIT

Les cas les plus clairs sont ceux où "une chose" figure dans la valence d'un verbe, par exemple dans "j'avais une chose ..."; on voit alors que le verbe, en l'occurrence "j'avais" a une même valence, marquée deux fois : une fois par "une chose", et une fois par la construction verbale qui suit "... je boudais beaucoup". En effet, le verbe qui construit "une chose", construit également la construction verbale mise en équivalence; on peut le montrer précisément en observant que ce verbe (qui construit "une chose") sélectionne la forme de la construction verbale qui suit : elle apparaît sous la forme d'un verbe à l'infinitif, ou d'un verbe conjugué introduit par *que* ou *si* selon les exigences du verbe qui est dans le "syntagme-à-chose"; ainsi, ce n'est pas seulement la présence de "c'est" qui établit l'équivalence, ni la présence d'une intonation d'"enchaînement" : ce sont les rapports entre les éléments en présence qui suggèrent une équivalence entre "une chose" et la construction verbale qui suit.

Avec un verbe comme "il se passe", dans "il se passe une chose", on a nécessairement une forme verbale comportant un verbe conjugué, et non un infinitif :

11. il se passait une chose c'est que [...] *nous achetions des magazines*

*il se passait une chose c'est *acheter des magazines*.

C'est exactement ce qui se produirait si le verbe "il se passait" cons-

truisait directement sa valence constituée par une forme verbale, sans l'intermédiaire de "une chose"; on aurait également un verbe conjugué et non un infinitif :

il se passait que nous achetions des magazines
*il se passait (d')acheter des magazines.

Inversement un prédicat verbal comme "être bien français", pris dans la tournure avec "une chose", sélectionne un infinitif, et non un verbe conjugué :

il y a une chose qui est bien française c'est de
faire cela
*il y a une chose qui est bien française c'est que
nous fassions cela

C'est la même sélection lorsque "être bien français" construit directement une valence constituée par une forme verbale :

c'est bien français de *faire cela*
*c'est bien français que *nous fassions cela*.

C'est aussi le verbe constructeur de "une chose" qui sélectionne le choix de l'introducteur *que* ou *si* placé devant la construction verbale qui suit. Pour "espérer" c'est nécessairement *que* et non *si* (ni *comment*, *où*, *qui*) :

17. une chose qu'on peut *espérer* c'est *que* l'université soit revalorisée
*une chose qu'on peut *espérer* c'est *si* (comment, où) l'université soit (est) revalorisée.

Il en va de même quand *espérer* construit directement une valence constituée par une forme verbale, sans le recours à "une chose" :

on peut espérer *que* l'université soit revalorisée
*on peut espérer *si* (comment, où) l'université soit revalorisée.

A l'inverse, un verbe comme "se demander" exige *si* (*comment*, *où*) et refuse *que*, dans les deux cas :

{ *je me demande une chose* c'est *si* (*comment*, *où*) elle va le faire
**je me demande une chose* c'est *qu'*elle va le faire

$\left. \begin{array}{l} \text{je me demande si elle va le faire} \\ \text{*je me demande qu'elle va le faire.} \end{array} \right\}$

La construction verbale mise en équivalence a une forme déterminée par le premier verbe; elle représente la valence du premier verbe.

verbe 1 + "une chose" c'est verbe 2

valence

3.2. LE ROLE DE PRO-FORME DE "UNE CHOSE"

Le verbe 1 a une valence doublement marquée⁸ : une fois par "une chose", une autre fois par la construction verbale mise en équivalence. Quel est le rôle de "une chose" ? C'est une sorte de réalisation "pronominale" de la valence; on pourrait en effet parler de "pronom", s'il n'y avait pas dans ce terme une double inexactitude; il ne s'agit pas d'équivalence avec un "nom" mais avec une forme verbale; et il ne s'agit pas de substitution comme semble le suggérer "pro-", mais d'une forme qui est en cooccurrence avec une autre réalisation de la valence; je dirai "pro-forme", pour prendre un terme de compromis. Dans la construction dite "pseudo-clivée", en *ce que* ou *ce qui*, les formes *ce que* ou *ce qui* sont également des pro-formes, mises en équivalence, par le moyen de *c'est*, avec une forme verbale qui suit :

ce que je me demande c'est si elle va le faire
ce qu'on peut espérer c'est que l'Université soit
revalorisée
ce qui m'étonne c'est qu'il n'ait pas pensé à vous

Ici aussi, la valence du premier verbe est doublement marquée : une fois par la pro-forme *ce que*, *ce qui* et une autre fois par la réalisation lexicale (qui a une forme verbale) de la valence :

ce que + verbe 1 c'est verbe 2

valence

On peut vérifier que chaque fois, dans les exemples du corpus, une

La tournure est donc une des attestations de cette tendance du français à exprimer deux fois la valence d'un verbe, en séparant d'une part la réalisation avec une pro-forme, de valeur grammaticale, et d'autre part la réalisation lexicale. C'est le pendant, pour les valences de forme verbale, de ce qu'on trouve dans le domaine nominal dans des exemples comme :

je la connais, ton histoire
 └──────────┘ └──────────┘
 pro-forme lexicale

Toutefois, les analogies avec les pro-formes comme *ce que*, *le* ou *ceci* ne sont que des analogies : la pro-forme "une chose" a des caractéristiques bien particulières, qui la rendent tout à fait originale, et empêchent de l'assimiler aux autres types de pro-formes.

3.3. "UNE CHOSE" EST A LA FOIS UNE PRO-FORME ET UN NOM

"Une chose" n'est pas un groupe nominal ordinaire, mais elle a certaines des propriétés des groupes nominaux; elle peut prendre des adjectifs :

1. une *seule* chose est sûre ...
20. la *première* chose qui m'a sidérée ...
23. la *grosse* chose ...

ce qui est impossible pour *ce que*, *le* ou *en*. "Ceci" peut prendre certains adjectifs, comme dans "il y a ceci d'intéressant c'est que ...", mais les emplois en sont très restreints. Par exemple, "ceci" ne pourrait pas supporter les deux adjectifs que porte "la chose" dans l'exemple 26 :

26. la *seule* chose *convenable* c'est qu'ils se déplacent

"Une chose" dispose d'une certaine gamme de détermination : "la chose, une chose, cette chose", alors que toute modulation de ce type est interdite aux autres pro-formes; on peut même avoir "chose" au pluriel, comme dans l'exemple 34 :

34. il y a *des choses* qui se sont passées ...

C'est donc une pro-forme qui conserve certaines des propriétés des groupes nominaux, et qui permet par là même des expansions syntaxiques que les autres pro-formes n'ont pas.

3.4. "UNE CHOSE" EST UNE PRO-FORME
QUI N'A PAS OBLIGATOIREMENT BESOIN
D'UN VERBE CONSTRUCTEUR

Pour montrer l'analogie avec les autres pro-formes qui interviennent dans les "doubles marquages de la valence" d'un verbe, j'ai raisonné jusqu'ici à partir des exemples où le syntagme-à-chose comporte un verbe, qui a "une chose" dans sa valence. Mais ce n'est pas toujours le cas, et les exemples de 22 à 26 montrent des syntagmes sans verbe :

- 22. *la troisième chose* [...] c'est de les rassurer
- 23. [...] *la grosse chose* c'est que [...] il était devenu dominateur
- 24. *la deuxième chose* c'est que c'est une victoire [...]
- 25. *la troisième chose* c'est que c'est un cas de figure nouveau
- 26. *la seule chose convenable* c'est qu'ils se déplacent

Il n'est pas question ici de "double marquage" de la valence, puisqu'il n'y a pas de verbe qui construise une valence; ce qu'il y a, c'est une forme verbale comme "les rassurer", "il était devenu dominateur", "c'est une victoire", mise en équivalence avec la pro-forme de type "une chose"; cette pro-forme est accompagnée d'adjectifs, "la grosse chose", "la seule chose convenable", qui apportent leur propre lexique dans ce syntagme; de sorte qu'au total, on a :

- une pro-forme, accompagnée d'éléments lexicaux;
- une forme lexicale (la construction verbale).

Aucune des pro-formes évoquées par analogie, comme "ce que, le, ceci" ne peut figurer dans cette construction. Ici on pourrait évoquer une autre analogie, c'est celle que proposent les nominalisations de verbes dans un exemple comme :

la seule constatation c'est qu'il était devenu dominateur

Une forme de nominalisation comme "la constatation" permet ce type de construction. Il faut noter que ce ne serait pas le cas pour un groupe nominal ordinaire; un groupe nominal comme "le tapis", "le regard" ou "l'étoile" n'entrerait pas dans une telle construction :

? le tapis c'est qu'il était devenu dominateur
 ? le regard c'est qu'ils se déplacent
 ? l'étoile c'est d'avoir à les rassurer

On doit admettre qu'il y a, entre "une chose" et des nominalisations comme "la constatation", "la contrainte", une propriété en commun, qui n'existe pas pour n'importe quel groupe nominal. Voici quelques exemples réels d'emploi de ces nominalisations dans cette construction :

oui *la contrainte* c'est *de venir* et de prendre sur toi de parler aux autres (Sat 30, 11)

donc *le premier point* / c'est *d'amener* les gens avec vous (Combal 4, 7)

le problème c'est *de doser* (Faure 12, 4)

On pourrait citer encore des noms comme :

le bouquet, l'ennui, l'erreur, le hic, le moyen, l'os, le pépin, le principe, la réalité, le rêve, le truc, la tuile, etc.

Cependant nous allons voir que cette analogie ne permet pas de fournir une explication suffisante et que "une chose" diffère de ces nominalisations.

3.5. "UNE CHOSE" EST UNE PRO-FORME DOTÉE D'UN TRAIT SYNTACTICO-SEMANTIQUE "+ VERBAL"

Lorsque les nominalisations sont construites par un verbe, on s'aperçoit qu'il y a une sélection lexicale entre ces formes et le verbe, ce qui n'est pas le cas pour "une chose". Voici quelques exemples :

j'ai fait *une bêtise* c'est que je l'ai sorti trop tôt (GG 145)

Dupont a quand même *un impératif* c'est de lui donner
200 heures de formation à son compte à lui (A1, 1, 18)

l'objectif euh que l'on se fixe c'est d'aller toujours
plus loin que ses limites (Enfru 31, 490)

la question à se poser maintenant c'est euh est-ce
qu'on a encore intérêt à garder cette image de baba-
cool (Cecil, 59, 9)

enfin tu as *une troisième solution* c'est c'est de faire
évoluer carrément (MFM 2, 9-68)

Chacune de ces formes de nominalisation a une compatibilité lexicale
avec son verbe; ainsi on peut avoir :

j'ai fait *une bêtise* c'est que ...

mais non : j'ai *une bêtise* c'est que ...

On a : *l'objectif* que l'on se fixe c'est de ...

mais non : *l'objectif* que l'on fait ...

Avec "une chose", on n'observe pas ce genre de sélection lexicale; "une
chose" est compatible avec tous les verbes :

j'ai fait *une chose* c'est que je l'ai sorti ...

la chose que l'on se fixe c'est d'aller toujours ...

la chose à se poser c'est ...

tu as *une troisième chose* c'est de ...

La propriété de "une chose", en tant que pro-forme, c'est de n'avoir
aucune sélection lexicale avec le verbe. On pourrait dire que sémantiquement "une chose" a un contenu suffisamment vague pour être compatible avec n'importe quel verbe; c'est précisément ce qui en fait une pro-forme, de par le vague et la généralité de son contenu sémantique. "Une chose" n'est cependant pas dépourvue de contenu sémantique : elle est en affinité avec toutes les formes verbales; c'est pourquoi on peut dire qu'elle est affectée d'un trait syntactico-sémantique "+ verbal"; elle peut être mise en équivalence avec toutes les formes verbales⁹.

3.6. "UNE CHOSE" N'EST PAS UN CONSTRUCTEUR DE VERBE

Les nominalisations citées peuvent être mises en relation d'équivalence avec des formes verbales; mais elles ont une autre propriété qui est de pouvoir construire directement une forme verbale; en

cela, elles sont un peu des constructeurs verbaux, et ce n'est pas du tout le cas pour "une chose". Ainsi on peut avoir des constructions comme :

la constatation qu'ils sont venus ...
 la bêtise de l'avoir sorti trop tôt ...
 l'impératif de lui donner 200 heures ...
 la solution de faire évoluer ...
 la pensée qu'il va devoir faire ça ... 10

"Une chose" n'a pas ce pouvoir :

? la chose qu'ils sont venus ...
 ? la chose de l'avoir sorti trop tôt
 ? la chose qu'il va devoir faire ça ...

Les seuls exemples qui attesteraient d'une semblable construction pour "une chose" sont trop rares et trop contestables pour pouvoir fonder une telle propriété; voici les exemples que j'ai trouvés; les introducteurs sont *que*, à savoir *que*, *de* :

à part *une chose qu'il y a* beaucoup d'avantages et aucun inconvénient (AG 1, 24, 213)

elle m'ennuyait avec *cette chose de jamais vouloir* s'asseoir (Cl 80-3)

[...] un caractère politique évident que je peux vous traduire par *la chose suivante à savoir que la gauche* ses fonctionnaires ses représentants idéologiques *a souffert* probablement plus que nous ne l'avons cru (Collet 32, 501)

"Une chose" est cantonnée dans le rôle de *relai* d'une forme verbale; elle peut en être l'équivalent, et fonctionner comme une pro-forme pour une forme verbale; mais elle n'est pas en elle-même un constructeur verbal, à la différence des nominalisations citées.

3.7. RECAPITULATION

Nous avons vu que "une chose" est une pro-forme, habilitée à représenter un contenu "+ verbal", et qui n'a pas en elle-même un contenu lexical particulier. C'est aussi une forme nominale, et à ce titre elle peut avoir certaines des expansions syntaxiques des noms.

Elle intervient dans des constructions où elle "double" une forme verbale qui la suit. Elle permet ainsi une séparation entre la partie "pro-forme" et la partie lexicale d'une forme verbale.

4. EXAMEN DES CAS MOINS CLAIRS

Nous avons des exemples dans lesquels "une chose" entre en équivalence avec des syntagmes qui ne sont pas morphologiquement des verbes; ce sont en particulier les exemples 34 et 35 :

34. il y a des choses qui se sont passées depuis *+*
Chevènement qui est arrivé notre échec enfin échec
relatif aux élections
35. alors je fais une chose *+* *les briques à l'intérieur*

En 34, il y a, en équivalence, le syntagme "Chevènement qui est arrivé"; c'est une "relative"; mais on ne peut pas la traiter comme une relative purement nominale; il serait en effet absurde de vouloir réduire ce syntagme à l'élément nominal "Chevènement"; on ne pourrait pas avoir :

"il y a des choses qui se sont passées : Chevènement".

"Chevènement" forme avec la relative un groupe "verbo-nominal", qui correspond bien à l'analyse que proposent Rouget et Salze (ici même). Le groupe verbo-nominal forme par exemple une très bonne réponse à la question "qu'est-ce qu'il se passe ?" On ne pourrait pas répondre simplement par "Chevènement", mais on pourrait fort bien répondre par "Chevènement qui est arrivé". Il ne s'agit pas d'un groupe nominal pourvu d'une expansion relative, mais d'une relation établie entre un groupe nominal et une forme verbale. C'est cette relation qui est en cause dans l'exemple 34, et qui est mise en équivalence avec "des choses". Dans l'exemple 35, on ne pourrait pas réduire "les briques à l'intérieur" à une simple tête nominale, "des briques"; cela donnerait :

"alors je fais une chose : les briques",

ce qui ne fournit pas une bonne équivalence avec "une chose". La va-

lence de "je fais" n'est pas constituée par "les briques" mais par la relation entre "les briques" et "à l'intérieur". Dans ces deux exemples, "une chose" (ou "des choses") n'est pas la désignation d'un objet, mais d'une relation. Le trait syntactico-sémantique "+ verbal" décerné à "une chose" doit être entendu avec ce correctif; le "+ verbal" ne correspond pas nécessairement à un verbe morphologiquement marqué comme tel, mais éventuellement à une relation de type "verbo-nominal".

5. L'AUTONOMIE DU SYNTAGME OU FIGURE "UNE CHOSE"

Lorsque "une chose" figure dans un syntagme verbal, une question se pose : ce syntagme verbal peut-il former un énoncé autonome ? Voici les exemples pour lesquels cette question peut être évoquée : de 1 à 12, ce sont des cas où il y a un "c'est" d'équivalence qui suit; en coupant avant le "c'est", on obtient les énoncés :

1. une seule chose est sûre
4. j'avais une chose
5. on avait une seule chose
8. j'aimerais une chose
11. il se passait une chose
12. j'avoue une chose

Pour les exemples allant de 27 à 35, il n'y a pas de "c'est" :

27. une chose est claire
28. une chose paraît certaine
29. est-ce qu'on arrivera à cette chose
30. je m'amuse beaucoup d'une chose
35. alors je fais une chose

Ces syntagmes sont grammaticalement complets : ils comportent les valences nécessaires au verbe, aussi bien en sujet qu'en complément. Mais pendant ils provoquent tous une impression d'"incomplétude", et il est de fait que l'impression d'énoncé autonome n'est donnée qu'avec

la partie mise en équivalence. Prenons l'exemple 27 : "une chose est claire Condé ne ralliera pas la fronde". L'impression d'incomplétude que donne le syntagme "une chose est claire" peut s'expliquer par la faiblesse de la détermination du "sujet"; c'est le problème que Riegel (1985) désigne comme celui des "sujets indéterminés spécifiques", et que Culioli (1976) avait formulé ainsi :

Dans une partie des langues on ne peut pas dire "un enfant chante" [...] Le terme de départ ne doit pas être indéterminé. (p. 121)

"Un enfant chante" n'est pas possible, c'est-à-dire qu'il ne forme pas un énoncé autonome à soi seul; mais il devient possible s'il y a plus loin une sorte de forme de "compensation" qui permet de combler cette détermination déficiente; par exemple on pourrait avoir :

"Un enfant chante, c'est mon fils."
"Un enfant chante, un autre danse."

Dans le syntagme verbal qui comporte "une chose", cette déficience dans la détermination joue certainement; on peut la combler avec une forme de compensation, et c'est ce qui est donné, semble-t-il, par l'équivalence qui suit :

"Une chose paraît certaine : on ne s'attendait pas à cela."

Mais on doit remarquer que cela ne joue pas seulement pour une "forme de départ" telle que le sujet du verbe. On trouve le même phénomène pour "une chose" placée comme complément :

- 30. je m'amuse beaucoup d'une chose ...
- 35. alors je fais une chose ...

Avec la même détermination, un groupe nominal "ordinaire" fonctionnerait très bien, et permettrait d'aboutir à un énoncé autonome :

"Je m'amusais avec un objet."
"Je faisais un dessin."

C'est du reste possible avec "une chose" prise dans sa valeur objectale, comme le montrait l'exemple de dictionnaire cité précédemment :

"L'esclave était considéré comme une chose".

Il faut donc penser que, pour "une chose", c'est le trait "+ verbal" qui est en cause. Ce trait fait de "une chose" une pro-forme de *re-lai*, non lexicale, qui exige d'être complétée par son développement lexical, donné plus loin sous forme de construction verbale. Le syntagme-à-chose, doté de ce trait, est toujours perçu comme un énoncé non autonome, même s'il possède par ailleurs certaines caractéristiques grammaticales d'un énoncé verbal bien construit.

6. BREF RAPPEL DE L'HISTORIQUE DE "UNE CHOSE"

Les spécialistes de l'ancien français semblent avoir accordé à cette question une importance relativement plus grande que les grammairiens contemporains, et leurs analyses paraissent plus convergentes. Ils s'entendent pour voir dans "une chose" une sorte de pronom, à valeur "grammaticalisée". Les exemples qu'ils citent sont parfois très proches de ceux qu'on trouve en français contemporain; ils s'en distinguent surtout par l'absence générale du "c'est" d'équivalence. Voici deux exemples cités par Ritchie Graeme (1907), p. 25 :

"Mais d'une chose s'est il molt merveilliez
que li Turs a tan duré" (Cor. L. 1092)

= il s'est beaucoup étonné d'une chose (c'est)
que le Turc ait tant duré.

"D'une chose s'est afichies
que ainz se lerreit detrenchier" (Gorm. 304)

= il s'est vanté d'une chose (c'est)
qu'il se laisserait plutôt couper en morceaux.

Une autre particularité : "chose" est fréquemment employé sans déterminant, comme dans cet exemple cité par Littré :

"Or avint chose, que le Conte Henri descendi
de ses sales de Troies" (Joinville 205)

= il arriva alors (une) chose (c'est) que le Comte
Henri descendit [...]

Ritchie Graeme estime que "chose" "fait assez souvent fonction de cor-

rélatif", auquel se rapporte "une proposition complétive amenée par *que*" (p. 25). C'est une façon de l'analyser comme une forme de relai, spécifique des propositions verbales. Raynaud de Lage pense que "chose est grammaticalisé et n'a pas d'autre rôle que d'amorcer un *que*, comme le ferait un *ce* précédant immédiatement un *que*"¹¹.

Il est rare que l'on fasse des rapprochements avec la tournure en "une chose", si fréquente en français contemporain. Sans doute est-ce la trace de cette coupure que l'on remarque souvent dans les études grammaticales : les tournures qu'on suspecte d'appartenir au "français parlé" sont traitées comme si elles faisaient partie d'un domaine grammatical séparé du reste. Cette mise à l'écart empêche parfois de saisir les phénomènes grammaticaux dans leur ampleur et dans leur longue durée. Pour l'étude de "une chose" et de son rôle syntaxique, il serait utile d'avoir une description diachronique sans rupture.

7. CONCLUSION

J'ai essayé de montrer que "une chose" a un emploi syntaxique remarquable : celui d'une pro-forme spécialisées dans la représentation des relations verbales. Cet emploi semble se placer dans la continuation des emplois que connaissait l'ancien français; il n'est pas spécifiquement contemporain, et il n'est caractéristique ni d'un "français parlé" relâché, ni d'un niveau de langue particulièrement marqué.

Les deux valeurs de "une chose", celle qui marque la désignation d'un objet et celle qu'on voit dans la pro-forme verbale, existent conjointement dans la langue, avec une apparence morphologique semblable, mais avec des fonctionnements syntaxiques différents.

La tournure dans laquelle intervient cette "chose verbale" illustre, à sa manière, la tendance très marquée qu'a la langue française à exprimer à la fois, dans un même énoncé, une pro-forme et sa

contre-partie lexicale. Elle est, à ce titre, une tournure significative et importante.

Claire BLANCHE-BENVENISTE
Université de Provence

★

ANNEXE

Liste des exemples

1. une seule chose est sûre c'est que la législation actuelle est de nature à favoriser les abus (GG 42)
2. il y a une chose qui m'étonne c'est qu'un éditeur n'ait pas pensé à vous (GG 23)
3. une chose m'a plu c'est comment tu as présenté le film (CI 82)
4. j'avais une chose c'est que je boudais beaucoup (Baral 12-14)
5. bon disons que on avait une seule chose c'est que on savait très bien on savait très bien que bon quand on arrive à à un angle de rue on doit faire attention pour voir s'il en arrive pas d'autres (Bresqu. 18 12)
6. il y a aussi autre chose c'est que l'auteur parle dans un style emphatique (GG 29)
7. il y a une chose oui il y a une truc c'est que je sais pas s'ils veulent quatre parties (Morand 4 83)
8. j'aimerais une chose c'est que tu me laisses aller (GG 45)
9. il faut penser une chose c'est qu'elle avait mal au dos (GG 43)
10. alors il faut dire aussi une chose c'est que on avait chacun donné cent cent francs (Debyleau 6 14)
11. il se passait une chose c'est que chez moi ≠ pourtant je le répète c'était un milieu ouvrier euh nous avions déjà nous achetions des magazines (Doubliez 16 13)
12. moi j'avoue une chose c'est que quand j'ai écrit la vie de Sainte-Thérèse d'Avila je n'y pensais pas (FC 31 juil.)
13. il me reste une chose à faire c'est à la faire porter à dégraisser (GG 46)

14. il n'y a qu'une chose qu'ils peuvent dire c'est qu'il n'a pas trop rencontré de difficultés finalement oui énormes (Morand 3, 52)
15. il y a une chose que j'ai oublié de dire et qui me semble quand même intéressante parce que souvent les gens euh ne savent pas ça / c'est que au niveau des textes souvent les gens me disent mais de toute façon je ne vois vraiment pas la difficulté d'a d'apprendre un texte par coeur (Cour 27 11)
16. il y a une chose que je voudrais préciser c'est que je ne reprendrai pas la compétition (GG 27)
17. une chose qu'on peut espérer c'est que l'Université soit revalorisée (GG 36)
18. une chose que je pense c'est si ces tiroirs on les mettait là (GG 38)
19. une chose qui préoccupe les politiciens italiens c'est comment ce terroriste a pu entrer en Italie (GG 39)
20. la première chose qui m'a sidérée c'est de lire que vous avez fait 1200 concerts (GG 30)
21. la deuxième chose qui est très importante à dire / quand on annonce la nouvelle / quel que soit l'âge de l'enfant / dès qu'il a 18 mois euh même plus petit encore il peut comprendre et à plus forte raison quand ils sont grands / c'est qu'ils ne sont pas responsables (Guédik 9, 130)
22. et puis la troisième chose aussi c'est de les rassurer (Guédik 10, 149)
23. oui tout de même mais la grosse chose c'est qu'en devenant important il était devenu dominateur (GG 33)
24. la deuxième chose c'est que c'est que c'est une victoire incontestable de la gauche (GG 31)
25. la troisième chose c'est que c'est un cas de figure nouveau (GG 32)
26. la seule chose convenable / c'est qu'ils se déplacent il faut qu'ils se déplacent eux (Combal 2 5)
27. ben à l'heure qu'il est une chose est claire vous l'avez entendu Condé ne ralliera pas la fronde des grands seigneurs (Hatoun 1 16)
28. une chose paraît certaine on ne s'attendait pas à ce qu'une vague déferle avec autant de force (GG 40)
29. les parents se trouvent sensibilisés au bruit aussi / maintenant est-ce qu'on arrivera à cette chose le poste est trop fort il couvre tout non (Cappeau 7, 5)
30. oui et je m'amuse beaucoup d'une chose moi qui suis femme donc de voir les messieurs oui les j'aime beaucoup voir des hommes manger des desserts (Jouanneau 13, 7)

31. il y a une chose que vous devez savoir l'Unesco a fait une étude il y a trois ans qui que les media ont très peu parlé dans laquelle (Viotti 15 234)
32. une chose que tu peux étudier Marie-Claire pourrait te prêter sa voiture pour la remonter à Paris (GG 37)
33. une chose ennuyeuse il est parti (Cl 80)
34. il y a des choses qui se sont passées depuis / Chevènement qui est arrivé notre échec enfin échec échec relatif aux élections (Cecil 75, 13)
35. alors je fais une chose / les briques à l'intérieur / voyez / (Guirado 7, 16).

★

NOTES

- 1 Les exemples en français parlé contemporain sont pris dans les corpus du GARS, et cités sans ponctuation, selon nos conventions. J'ai raccourci certains de ces exemples lorsque je les ai utilisés pour les démonstrations, afin de faciliter les citations; les exemples complets se trouvent en annexe.
- 2 Pour l'approche pronominale, cf. Cl. BLANCHE-BENVENISTE *et alii*, 1984.
- 3 J'entends par "pseudo-clivée" la construction du type "ce que j'aime c'est qu'il y a un jardin". Nous l'avons traitée, dans l'ouvrage de 1984, comme une "construction par *c'est* d'équivalence", p. 159.
- 4 Je dirais qu'un "groupe nominal ordinaire" a des relations de proportionnalité avec les pronoms qui lui correspondent (cf. ouvrage de 1984, p. 27); à partir du moment où toutes les proportionalités habituelles ne sont pas valides, c'est que le groupe nominal a une particularité.
- 5 Les dispositifs sont des agencements qui isolent un terme de la valence par rapport aux autres; tous les verbes peuvent subir ces dispositifs; pour "il y a", cf. ouvrages de 1984, pp. 156-157.
- 6 Le trait "+ verbal" veut dire que l'élément doit avoir une caractéristique marquée soit par une réalisation "que + phrase", soit une réalisation par "infinitif", soit une autre réalisation de ce type.
- 7 Le verbe "c'est" est un verbe d'équivalence quand il a un système de valence particulier, avec un nom de chaque côté, ou un élément verbal de chaque côté (cf. ouvrage de 1984, p. 59 et pp. 162-165).

- ⁸ Le "double marquage" est la disposition dans laquelle un élément régi a deux réalisations, l'une au niveau d'un clitique et l'autre à un niveau lexical ou semi-lexical : "je le vois, ce type - je le vois, qu'il est parti" (ouvrage de 1984, pp. 66-67).
- ⁹ Une "pro-forme" élimine les sélections lexicales; *Le* dans "je le mange" représente un complément, comme dans "je le comprends", sans préjugé du bon assortiment entre ce complément et le lexique du verbe.
- ¹⁰ "Le fait que" est une nominalisation qui serait compatible avec tous les verbes.
- ¹¹ L'idée de la grammaticalisation de "chose" vient de cette équivalence qu'on a voulu établir avec "ce".

★

REFERENCES

- BLANCHE-BENVENISTE, Claire, DEULOFEU, José, STEFANINI, Jean et VAN DEN EYNDE, Karel, *Pronom et syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*, Paris, SELAF, 1984.
- BRUNET, Pierre (1975), *Un type particulier d'objet de "être" : l'adjectif phrastique*, Mémoire de maîtrise, Linguistique française, Université de Provence.
- CULIOLI, Antoine (1976), *Transcription du séminaire de D.E.A., 1975-1976*, Département de Recherches Linguistiques, Université de Paris-VII, pp. 15-17 et 121-126.
- FRONEK, Josef (1982), "Thing as a Function Word", *Linguistics*, vol. 20-9/10, pp. 633-654.
- GABASTON, M.C. et GENEVEY, C. (1982), *Les constructions dites pseudo-clivées*, Mémoire de maîtrise, Linguistique française, Université de Provence.
- GRAEME RITCHIE, R.L. (1907), *Recherches sur la syntaxe de la conjonction "que" dans l'ancien français depuis les origines de la langue jusqu'au commencement du XIIIe siècle*, Thèse pour le Doctorat d'Université, Faculté des Lettres de Paris, Paris, Champion.
- GROSS, Maurice (1983), "Quelques sources transformationnelles de formes pronominales", *Langue Française*, n° 57, "Grammaire et référence", février 1983, pp. 43-59.
- JEANJEAN, Colette (1984), "'Toi quand tu souris' : analyse sémantique et syntaxique d'une structure du français peu étudiée", *Recherches sur le français parlé*, n° 6, pp. 131-165.

- KIRKWOOD, H.W. (1970), "Some Systemic Means of 'Functional' Sentence Perspective in English and German", *IRAL* 7 (2), pp. 103-114.
- KLEIBER, G. (1981), *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Paris, Klincksieck.
- RAYNAUD DE LAGE (1968), *Manuel pratique d'ancien français*, Paris, Picard.
- RIEGEL, Martin (1985), *L'Adjectif attribut*, Paris, PUF, coll. "Linguistique nouvelle".
- ROUGET, Christine et SALZE, Laurence (1986), "C'est ... qui, C'est ... que : le jeu des quatre familles", *ici même*, pp. 117-139.

SOMMAIRE

● Présentation, par Sonia BRANCA-ROSOFF	5
● Hommage à Jean Stéfanini	
Maurice MOLHO, Eloge de Jean Stéfanini	7
Véronique XATARD, Entretiens avec Jean Stéfanini	15
● Histoire	
P. SWIGGERS, La linguistique historique devant la variation : le cas de Meillet	61
Sonia BRANCA-ROSOFF, <i>Le Journal grammatical de la langue française</i> (1826-1830). Deuxième épisode : note sur le courrier des lecteurs	75
● Syntaxe	
Colette JEANJEAN, La distribution syntaxique de <i>un N</i> sujet en français parlé	89
Christine ROUGET - Laurence SALZE, <i>C'est ... qui, c'est ... que</i> : le jeu des quatre familles	117
Claire BLANCHE-BENVENISTE, "Une chose" dans la syntaxe verbale .	141

**PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITE DE PROVENCE
LINGUISTIQUE ET LANGUE FRANCAISE**

**ACTES DU XVIIe CONGRES INTERNATIONAL DE LINGUISTIQUE ET PHILOGIE
ROMANES.** Aix-en-Provence, 29 août - 3 septembre 1983.

- Vol. 1 : Linguistique générale et linguistique romane. Histoire de la grammaire.
1986, 504 pages. 200,00 FF.
- Vol. 2 : Linguistique comparée et typologie des langues romanes.
1985, 590 pages. 220,00 FF.
- Vol. 3 : Linguistique descriptive : phonétique, morphologie et lexique.
1985, 456 pages. 200,00 FF.
- Vol. 4 : Morphosyntaxe des langues romanes.
1986, 637 pages. 240,00 FF.
- Vol. 5 : Sociolinguistique des langues romanes.
1984, 343 pages. 140,00 FF.
- Vol. 6 : Variation linguistique dans l'espace dialectologie et onomastique.
1986, 646 pages. 220,00 FF.
- Vol. 7 : Contacts de langues. Discours oral.
1985, 351 pages. 140,00 FF.
- Vol. 8 : Stylistique, rhétorique et poétique dans les langues romanes.
1986, 509 pages. 180,00 FF.
- Vol. 9 : Critique et édition de textes.
1986, 388 pages. 140,00 FF.

ACQUISITION D'UNE LANGUE ETRANGERE. PERSPECTIVES ET RECHERCHES.

Actes du 5e colloque international, Aix-en-Provence, 1984.
1986, 872 pages, 2 t. 300,00 FF.

CL AIX (Cercle Linguistique d'Aix-en-Provence)

- Travaux 1 - Les Parties du discours. 1983, 224 pages. 80,00 FF.
- Travaux 2 - Le Passif. 1984, 232 pages. 85,00 FF.
- Travaux 3 - Les Relations syntaxiques. 1985, 192 pages. 85,00 FF.

DI CRISTO Albert,

- Soixante et dix ans de recherches en prosodie.
Bibliographie alphabétique, thématique et chronologique.
1975, 351 pages. 80,00 FF.
- De la Microprosodie à l'intonosyntaxe.
1985, 856 pages (2 t.). 340,00 FF.

G.A.R.S. (Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe)

- Recherches sur le Français parlé - n° 1, (1975-76). 1977, 276 pages. 70,00 FF.
- Recherches sur le Français parlé - n° 2. 1979, 252 pages. 70,00 FF.
- Recherches sur le Français parlé - n° 3, (1981). 1981, 253 pages. 75,00 FF.
- Recherches sur le Français parlé - n° 4, (1982). 1983, 220 pages. 75,00 FF.
- Recherches sur le Français parlé - n° 5, (1983). 1983, 302 pages. 110,00 FF.
- Recherches sur le Français parlé - n° 6, (1984). 1985, 196 pages. 70,00 FF.

STEFANINI Jean,

Un Provençaliste marseillais, l'Abbé Féraud.
1969, 406 pages. 120,00 FF.

SYNTAXE ET LATIN.

Actes du IIe congrès international de linguistique latine. Aix, 28-31 mars 1983.
1985, 588 pages. 235,00 FF.

A Paraître : CL AIX - Travaux 4 - Genèse des langues et du langage.

Dactylographie :
D. BLANC, Office de Polycopie
Campagne Autran – Ch. St-Donat-Nord
13100 AIX-EN-PROVENCE

Imprimerie de l'Université de Provence
Centre d'Aix
Achévé d'imprimer : 3ème trimestre 1986

Dépôt légal 3ème trimestre 1986
I.S.B.N. n° 2-85399-141-5

